

Comité d'examen du CSA (2005)

Évaluation des progrès :

**Rapport technique du Comité d'examen du
CSA**

Le 31 mai 2006

Exonération de responsabilité : Le Comité d'examen du CSA est autonome et sans liens de dépendance avec le gouvernement et le secteur, bien que ses membres proviennent presque exclusivement de ces deux groupes. Les recommandations découlent des activités du Comité dans sans ensemble. Aussi, chacun des membres n'est pas nécessairement favorable à toutes les recommandations.

Table des matières

Lettre du président	2
Chapitre 1 : Introduction	4
1.1 Contexte de l'examen du CSA	4
1.2 Mandat	5
1.3 Principes	5
1.4 Processus	6
1.5 Plan de travail	6
Chapitre 2 : Évolution des politiques agricoles canadiennes	7
Chapitre 3 : Évolution du CSA	12
3.1 Les enjeux et les facteurs déterminants dans le secteur de l'agriculture du Canada au début des années 2000	12
3.2 Pour aller de l'avant	13
3.3 Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA)	14
3.4 Enjeux et facteurs déterminants en ce qui a trait au revenu agricole	16
3.5 Classification de la typologie des exploitants agricoles	18
Chapitre 4 : Gouvernance du CSA et mesure du rendement	21
4.1 Principales composantes du système de gouvernance	21
4.2 Accords de mise en oeuvre	21
4.3 Structure de gouvernance fédérale-provinciale-territoriale (FPT)	22
4.4 Rendement du CSA	24
Chapitre 5 : Activités prévues dans le cadre du CSA	26
5.1 Établissement des catégories de programmes	26
5.2 Financement des programmes	28
5.3 Le rendement de chaque pilier	29
Chapitre 6 : Évaluation du CSA	42
6.1 Synthèse des réponses au questionnaire	42
6.2 Évaluations provinciales	53
6.3 Exemples de cas de réussite	54
Chapitre 7 : Orientation future du secteur de l'agriculture du Canada	58
7.1 Nouveaux facteurs déterminants	58
7.2 Est-ce que notre vision est la bonne?	59
Chapitre 8 : Conclusions et recommandations	64
8.1 Sujets thématiques	65
8.2 Conclusion	73
Annexes	75
A. Membres du Comité d'examen du CSA	75
B. Examen du CSA Addendum	76
C. Questionnaire	79
D. Liste des répondants au questionnaire	81
E. Principaux objectifs et mesures se rapportant aux piliers du CSA	83
F. Évaluations provinciales	89
G. Engagement fédéral en matière de programme à frais partagés en vertu des accords de mise en oeuvre pour 2003 à 2008	99
H. Plan de gouvernance	102

Lettre du président

Chers ministres,

Il me fait plaisir de vous présenter, au nom du Comité d'examen du CSA, ce rapport technique, intitulé *Évaluation des progrès : Rapport technique du Comité d'examen du CSA*. Ce rapport renferme une introduction et sept chapitres sur l'évolution du CSA, sa gouvernance, ses activités, l'évaluation du programme, l'orientation future, ainsi que des conclusions et recommandations. Nous avons également produit une version très abrégée sous forme de « rapport stratégique » et cette version inclut un bref aperçu du CSA, ainsi que des conclusions et recommandations.

Comme il s'agissait du premier comité d'examen du CSA, nous avons consacré énormément de temps à l'élaboration d'un « processus » pour le Comité, ainsi qu'à la production d'une base d'information avant de pouvoir entreprendre un examen utile.

En raison des contraintes de temps et des ressources limitées, nous avons fondé la majeure partie de notre « analyse » sur des sources aisément disponibles notamment des exposés de représentants gouvernementaux et d'autres experts, des exemples, la recension des écrits et un compte rendu d'expériences personnelles. Les membres du Comité ont soulevé plusieurs questions auxquelles il était impossible de répondre de façon appropriée dans la période allouée. Malgré tout, nous estimons avoir déterminé les facteurs importants à prendre en considération en vue des prochains examens et de l'évolution du Cadre stratégique pour l'agriculture, ou de toute autre forme que pourrait prendre le Cadre dans l'avenir.

De façon générale, le CSA a permis d'améliorer les relations entre l'État et le secteur de l'agriculture au Canada. Le CSA contribue aux efforts déployés par les agriculteurs et les organismes d'aide gouvernementale en vue de l'atteinte d'objectifs communs. Pourtant, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour adopter un cadre réellement efficace. Il faudrait que le CSA accorde plus d'importance à la rentabilité de la chaîne de valeur du secteur de l'agriculture, principalement dans le cas de l'agriculture primaire. De même, il faudrait établir des partenariats entre les producteurs et l'État. Malgré les vastes consultations en ce qui a trait à l'évolution du CSA, bon nombre de producteurs et d'autres membres de la chaîne de valeur se sentent exclus du processus.

Je tiens à souligner le dévouement de mes collègues membres du Comité – compte tenu de leurs autres engagements – de même que leur contribution aux délibérations et à l'élaboration du rapport. J'apprécie leur attitude professionnelle lors des délibérations et discussions à propos des nombreuses questions soulevées dans le cadre du présent examen.

Le Comité souhaite exprimer sa gratitude à l'endroit des experts consultés pour la rédaction du présent rapport et souligner la qualité élevée et la pertinence des exposés présentés. Nous apprécions énormément l'appui des employés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Leur aide nous a été précieuse pour l'organisation des réunions du Comité, ainsi que l'élaboration et la distribution du matériel d'information. Nous tenons à souligner la qualité exceptionnelle de l'écriture et les compétences techniques de David Wylynko, de West Hawk Associates, et de Heather Gregory, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, en vue de l'élaboration des rapports du Comité. Leur aide a été extrêmement précieuse.

Ce processus d'apprentissage collectif a été stimulant et généralement agréable. Le Comité tient à remercier les ministres de lui avoir donné l'occasion de participer à cet examen. Ce fut un privilège et un plaisir pour moi de présider cette importante consultation.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président du Comité d'examen du CSA,



Ed Tyrchniewicz

Chapitre 1 – Introduction

1.1 Contexte de l'examen du CSA

L'agriculture fait partie intégrante de la vie des Canadiens. Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire joue un rôle central pour l'économie et la vie en milieu rural. Le secteur représente un emploi sur huit et 8 p. 100 du produit intérieur brut. Il donne lieu à environ 25 milliards de dollars d'exportations annuelles, soit 7 p. 100 de la valeur totale des exportations canadiennes. Pourtant, le secteur fait face à de nombreux défis, notamment la mondialisation et les innovations sur le plan de l'agriculture, de la technologie et des pratiques commerciales.

En juin 2001, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (F-P-T) de l'agriculture se sont rencontrés à Whitehorse pour examiner ces défis. Ils ont convenu qu'il fallait se doter d'une nouvelle vision pour assurer l'avenir du secteur de l'agriculture au Canada et ont exposé cette perspective dans l'Accord de Whitehorse.

L'Accord a jeté les bases en vue de l'annonce, en juin 2002, du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Le CSA représente un partenariat entre les deux paliers de gouvernement et prévoit un budget de près de 9,4 milliards de dollars sur une période de cinq ans (2003-2008). Le CSA vise à assurer la rentabilité du secteur à long terme en faisant du Canada un chef de file en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production agricole respectueuse de l'environnement.

Le CSA repose sur un consensus national établi en fonction de plusieurs grands principes :

1. Partenariat
 - la politique nationale est axée sur des objectifs fédéraux, provinciaux et territoriaux communs et permet de tenir compte des priorités locales
 - tous les intervenants de la chaîne de valeur du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire participent au processus
2. Intégration :
 - intégration de politiques à toutes les étapes de la chaîne de valeur
3. Stabilité :
 - financement stable à long terme pour appuyer le CSA (à raison de 60 p. 100 dans le cas du gouvernement fédéral et de 40 p. 100 dans le cas des provinces et territoires)
4. Transparence :
 - rapports d'étape périodiques destinés aux Canadiens sur les résultats obtenus

Le CSA repose sur les cinq piliers suivants :

1. **Salubrité et qualité des aliments** : faire du Canada un chef de file en matière de production, de transformation et de distribution d'aliments salubres et fiables répondant aux besoins et tenant compte des préférences des consommateurs
2. **Environnement** : aider les producteurs à jouer le rôle d'intervenants dans le domaine des ressources et tenir compte des besoins des consommateurs en matière de rendement environnemental
3. **Science et innovation** : appuyer le développement durable et l'innovation donnant lieu à des profits et permettant de gagner la confiance des consommateurs pour ce qui est de la salubrité et de la qualité des aliments
4. **Renouveau** : aider les familles d'agriculteurs à acquérir les connaissances requises pour réussir dans une économie axée sur le savoir
5. **Gestion des risques de l'entreprise** : encourager les producteurs à intervenir de façon proactive afin de réduire les risques de l'entreprise.

Les ministres de l'Agriculture ont créé le Comité d'examen du CSA le 29 avril 2005. Ce comité est chargé d'examiner les progrès accomplis dans le cadre du CSA et de fournir des conseils aux ministres quant aux progrès réalisés par l'État et par le secteur de l'agriculture en vue de l'atteinte des objectifs communs en vertu du CSA.

1.2 Mandat

Le Comité d'examen du CSA a reçu le mandat d'examiner tous les éléments des programmes existants du CSA en fonction des objectifs communs prévus dans l'accord de mise en œuvre une fois par année et de fournir des conseils quant aux modifications susceptibles d'améliorer le rendement.

1.3 Principes

Le Comité d'examen du CSA reposait sur plusieurs grands principes :

1. partenariat : le processus d'examen doit être acceptable pour le gouvernement fédéral, les provinces et territoires et le secteur pour faire en sorte que les investissements dans les programmes du CSA respectent les objectifs et principes du secteur et de l'État
2. transparence : pour être crédible, le processus d'examen doit être ouvert et transparent
3. indépendance : le processus d'examen ne saurait être objectif s'il est associé à l'État et au secteur
4. expertise et objectivité : la méthodologie adoptée pour le processus d'examen doit être valable et axée sur des évaluations expertes, objectives et impartiales du rendement des programmes
5. complexité minimale : le processus d'examen doit être simple et facile à comprendre

6. portée : le processus d'examen doit permettre d'aborder toute préoccupation de l'État ou du secteur.

1.4 Processus

L'ancien ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Andy Mitchell, a nommé président du Comité Ed Tyrchniewicz, un économiste agricole de la Asper School of Business de l'Université du Manitoba. Le Comité était formé d'un Comité directeur comptant 31 membres (annexe A) et d'un Comité exécutif comptant six membres.

Les membres du Comité directeur ont été nommés par des ministres pour un mandat d'un an. Ils représentaient le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, ainsi que le secteur de l'agriculture primaire. Les membres du Comité devaient faire partie du Comité à titre individuel et non pas en tant que représentants d'organismes ou de groupes d'intérêt. Les six membres du Comité exécutif étaient également membres du Comité directeur et incluaient un représentant du gouvernement fédéral, deux représentants des provinces et trois représentants du secteur privé (deux producteurs et le président du Comité directeur). Le Comité exécutif a le mandat d'assurer l'orientation générale de l'examen.

1.5 Plan de travail

Les membres du Comité directeur se sont réunis cinq fois en personne et les membres du Comité exécutif ont organisé cinq conférences téléphoniques. Le Comité directeur a invité des experts à présenter des exposés dans le cadre de ses réunions et distribué un questionnaire de sondage sur le CSA à une centaine d'organismes et de personnes (annexes C et D). Les conclusions et recommandations contenues dans le présent rapport s'appuient sur ces exposés, une synthèse des réponses au questionnaire, l'opinion de membres individuels du Comité directeur et le fruit de nombreux débats et délibérations de l'ensemble du Comité directeur.

Chapitre 2 – Évolution des politiques agricoles canadiennes¹

Au Canada, les politiques agricoles constituent, la plupart du temps, des solutions pragmatiques à des problèmes précis dans le secteur. Certaines politiques ont été élaborées dans le contexte d'un cadre décisionnel logique. D'autres ont été élaborées à des fins purement politiques. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) élaboré en 2002 constitue la première tentative réelle d'élaboration d'un plan global exhaustif pour le secteur de l'agriculture, mais on ne sait pas encore si le CSA deviendra réellement un plan directeur.

Il reste un certain nombre de fils conducteurs dans le contexte de la politique agricole. Pour les reconnaître, le présent chapitre fait appel à de nombreuses sources et expériences mais surtout aux écrits de feu Clay Gilson, PhD, et aux conversations avec ce dernier. Voici des exemples de fils conducteurs :

1. avant la Confédération, le secteur de l'agriculture n'était pas axé sur l'exportation. Les nouveaux territoires exportaient du poisson, du bois d'œuvre et de la fourrure mais pas des produits agricoles. En fait, le Canada était une région déficitaire sur le plan alimentaire; l'Angleterre et la France voulaient que les territoires assurent leur autonomie sur le plan alimentaire;
2. après la Confédération, l'agriculture est devenue un instrument de développement national, une source d'approvisionnement alimentaire peu dispendieuse pour la population, ainsi qu'un marché pour le secteur manufacturier. Dans une large mesure, les agriculteurs étaient laissés à eux-mêmes et devaient régler leurs problèmes sur un marché essentiellement libre, ce qui a donné lieu au mouvement coopératif, principalement dans la région des Prairies, où les agriculteurs avaient l'impression d'être à la merci de puissantes entreprises céréalères et compagnies de chemin de fer;
3. les difficultés économiques engendrées par la Crise de 1929 ont amené plusieurs intervenants à contester le bien-fondé de marchés libres et les répercussions de tels marchés pour les revenus agricoles. Il est devenu évident que la politique gouvernementale avait un rôle à jouer sur le plan de la stabilité des revenus agricoles, de l'expansion et de la productivité. Un certain nombre de mesures d'urgence adoptées à l'époque existent toujours; c'est le cas, notamment, de la commercialisation collective du blé par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé et des mesures de conservation par l'intermédiaire de l'Administration du rétablissement agricole des prairies (ARAP);

¹ Ce chapitre est adapté d'un ouvrage intitulé *A Vision and Strategic Direction Options for Canadian Agriculture*, par Ed Tyrchniewicz et Allen Tyrchniewicz, Un rapport pour L'Institut canadien des politiques agro-alimentaires (ICPA), octobre 2005.

4. lors de la Deuxième guerre mondiale, l'agriculture a été utilisée pour répondre aux besoins de l'effort de guerre. Au cours de cette période, on a adopté des instruments de politique autres que des incitatifs axés sur les prix pour influencer les décisions dans le domaine de la production agricole, notamment des contrôles exercés sur les emblavures de blé et l'aide au transport des aliments du bétail pour encourager l'élevage dans les régions déficitaires sur le plan des aliments pour animaux. Bon nombre de ces mesures « de guerre » ont été maintenues pendant des décennies;
5. les politiques agricoles de la période d'après-guerre étaient caractérisées par un enchevêtrement de mesures du passé, limitées par des facteurs structurels et réglementaires et souvent axées sur la philosophie du ministre de l'Agriculture de l'époque. Les débats sur les politiques agricoles sont devenus violents et divisaient l'opinion; les politiques et programmes étaient jugés inefficaces pour régler les problèmes de base associés aux revenus instables et peu élevés dans le secteur de l'agriculture.

En septembre 1967, le gouvernement du Canada créait le Groupe de travail sur l'agriculture. Ce groupe avait le mandat d'évaluer les objectifs et politiques agricoles du Canada. Il a organisé de vastes consultations et déposé son rapport en décembre 1969. Celui-ci renfermait plus de 180 recommandations portant sur presque tous les aspects du secteur de l'agriculture. Quelques-unes des principales recommandations qu'il renfermait (surtout dans le cas de l'industrie céréalière) ont servi de point de départ à des changements stratégiques profonds. Cependant, bon nombre de recommandations importantes n'ont pas été mises en application.

L'une des recommandations formulées par le Groupe de travail consistait à élargir le mandat du ministère fédéral de l'Agriculture de façon à tenir compte des innovations se rapportant au secteur de l'agroalimentaire et au système alimentaire. Or, cette recommandation n'a jamais été adoptée, principalement en raison des politiques agricoles et de la rigidité bureaucratique associées au système traditionnel. Bon nombre de recommandations qui semblaient reposer sur des fondements purement économiques n'ont pas été adoptées, principalement parce que la politique agricole doit tenir compte de nombreux autres facteurs, notamment des facteurs constitutionnels, politiques et sociaux.

Au début des années 70, le Canada a établi le système de gestion des approvisionnements de lait de transformation dans le but d'apporter une solution aux problèmes de l'instabilité des marchés, de l'offre incertaine et des fluctuations des revenus des producteurs qui étaient courants dans les années cinquante et soixante. On a ultérieurement élargi la portée de la politique pour y inclure les producteurs de poulets, de dindes et d'oeufs (texte adapté tiré du site Web de la Commission canadienne du lait (CCL) : http://www.cdc-ccl.gc.ca/cdc/index_fr.asp?cald=812).

Une série d'événements survenus dans les années 70 et 80 n'ont fait qu'aggraver les problèmes du secteur. En voici quelques exemples :

1. les problèmes financiers répandus des exploitations agricoles canadiennes par suite de l'augmentation de la valeur des terres dans les années 70, le niveau d'endettement élevé de nombreux agriculteurs, la chute du prix des céréales, plusieurs grandes sécheresses dans la région des Prairies et une politique monétaire rigoureuse qui a donné lieu à des taux d'intérêt sans précédent;
2. une lutte à finir dans le domaine des échanges agricoles entre les États-Unis et l'Union européenne, principalement après l'adoption du Export Enhancement Program par les États-Unis;
3. un gouvernement préoccupé par la nécessité de réduire le déficit budgétaire, qui ne cessait d'augmenter, et qui a ciblé les principaux paiements d'aide ponctuelle du gouvernement fédéral à la fin des années 80. C'est à cette époque que la subvention au transport des grains d'exportation (« subventions du Nid-de-Corbeau ») a commencé à faire l'objet de pressions de la part de diverses sources;
4. le cycle d'Uruguay du GATT et l'adoption d'une politique tarifaire en vue de gérer l'importation de produits sensibles a permis au Canada de faire connaître ses programmes de gestion de l'offre dans le cadre des négociations sur les échanges mondiaux.

Ces événements et circonstances ont révélé de graves lacunes et faiblesses en ce qui a trait aux politiques et programmes agricoles existants. Malgré des dépenses ponctuelles élevées dans le secteur de l'agriculture, les agriculteurs étaient mécontents du fait qu'une partie de plus en plus grande de leurs revenus provenait de paiements d'aide gouvernementale ponctuelle. Au même moment, le gouvernement fédéral et les provinces n'étaient pas contents d'avoir à faire face à des dépenses imprévues compte tenu du déficit à la hausse. Et, ce qui est encore pire, c'est que les programmes d'aide ponctuelle étaient dispendieux, inefficients, complexes et soulevaient énormément de controverse sur le plan politique. Compte tenu des restrictions budgétaires à l'échelle fédérale et provinciale, il n'a pas été possible de « régler » les problèmes du secteur de l'agriculture. Il fallait donc trouver des solutions malgré des ressources financières de plus en plus limitées.

En 1989-1990, on a entrepris l'examen de la politique agricole nationale. Cet examen a débuté par la publication d'un grand document de discussion intitulé « Partenaires dans la croissance : une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne ». Après de vastes consultations et de nombreux groupes de travail, la politique a mis l'accent essentiellement sur :

- la réduction des coûts de production;
- l'élimination du fardeau de la réglementation;

- l'abolition des obstacles au commerce interprovincial;
- la réduction d'une série disparate de programmes provinciaux de stabilisation.

L'examen des politiques effectué à la fin des années 80 et au début des années 90 a donné lieu à plusieurs constatations importantes. Ainsi :

1. on ne peut pas régler les problèmes afférents à la politique agricole nationale sans tenir compte des politiques commerciales internationales dans le secteur de l'agriculture;
2. il est impossible de régler les problèmes afférents à la politique agricole sans tenir compte des politiques macroéconomiques comme la politique monétaire, les taux d'intérêt et les taux de change;
3. la structure de base des politiques agricoles a changé radicalement depuis quelques décennies. Les organisations agricoles sont de plus en plus axées sur les produits et la région, ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile d'établir un consensus quant aux produits à l'échelle nationale. D'autres groupes d'intérêt (p. ex., des consommateurs, des prêteurs, des transformateurs, des fournisseurs d'intrants, des transporteurs et des écologistes) voulaient participer au processus d'élaboration d'une politique;
4. la concentration de la production et de la transformation était en train de modifier la structure du secteur de l'agriculture. Ainsi, dans le secteur des céréales, 20 p. 100 des producteurs récoltaient 80 p. 100 des cultures et la manutention du grain était confiée à quelques compagnies céréalières seulement. Bon nombre de ces compagnies étaient des multinationales plutôt que des coopératives appartenant aux agriculteurs comme c'était le cas au début.

Lors de la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay, en 1995, le Canada a axé sa politique agricole sur la réduction des niveaux d'aide et sur une orientation commerciale accrue. Ce changement d'orientation s'est manifesté par un certain nombre de grands changements, notamment :

1. le remplacement du soutien des prix des produits par la stabilisation du revenu agricole axée sur l'ensemble de l'exploitation agricole;
2. la diminution des subventions pour les intrants et les services;
3. le soutien accru des investissements agricoles et la diversification de ceux-ci;
4. l'abandon des subventions au transport des grains d'exportation (« subventions du Nid-de-Corbeau »);
5. l'importance accordée aux mesures de partage des coûts entre l'État et les producteurs.

Tout au long des années 90, les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture ont essayé de concevoir un programme permettant de promouvoir des dépenses plus stables et plus prévisibles et de réduire les demandes ponctuelles continues.

Les programmes actuels, axés sur l'ensemble de l'exploitation agricole, permettent de faire face à tous les risques associés à la fluctuation du revenu. Cependant, ces programmes présentent une lacune étant donné qu'ils ne permettent pas de régler le problème de niveau de revenu². Il y a donc lieu de se demander si on est en droit de s'attendre à ce que ces programmes permettent de régler le problème associé au niveau de revenu.

En cette première décennie du XXI^e siècle, le secteur de l'agriculture et, surtout, les producteurs primaires, font face aux mêmes problèmes que durant presque toute la période ayant suivi la Deuxième guerre mondiale. Par ailleurs, la mondialisation et les innovations rapides en ce qui a trait à l'agriculture, à la technologie et aux pratiques commerciales présentent de nouveaux défis pour le secteur.

En juin 2001, les gouvernements FPT se sont réunis à Whitehorse pour examiner les problèmes dans le secteur de l'agriculture. Ils ont convenu qu'une nouvelle vision s'imposait et, en juin 2002, ont annoncé le nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). La vision du CSA vise à garantir la rentabilité à long terme du secteur en faisant du Canada un chef de file en matière de salubrité des aliments, d'innovation et d'agriculture respectueuse de l'environnement.

Du point de vue opérationnel, le CSA comporte cinq éléments ou chapitres : Gestion des risques de l'entreprise, Salubrité et la qualité des aliments, Environnement, Science et innovation et Renouveau. Les ministres se sont entendus quant aux objectifs à poursuivre pour chacun de ces éléments. En décembre 2003, toutes les provinces et tous les territoires avaient conclu des accords de mise en œuvre avec le gouvernement fédéral. De nombreuses initiatives ont été lancées dans le cadre du CSA, mais c'est l'élément de la gestion des risques de l'entreprise qui a obtenu le plus d'attention et le plus de financement. Les ministres de l'Agriculture ont créé le Comité d'examen du CSA en avril 2005 et lui ont confié le mandat d'examiner le CSA et de formuler des recommandations avant le 31 mars 2006. Le présent rapport fait état de ces recommandations.

² Freshwater et Hedley. *Canadian Support for Agriculture: The Evolution of Income Stabilization as a Basis for Policy*. Document contextuel à l'intention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Paris: 2004.

Chapitre 3 – Évolution du CSA

3.1 Les enjeux et les facteurs déterminants dans le secteur de l'agriculture du Canada au début des années 2000

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont élaboré le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) en réponse à un certain nombre de problèmes et de facteurs déterminants qui avaient une incidence sur le secteur de l'agriculture au début des années 2000. Le présent chapitre résume ces problèmes et facteurs déterminants.

1. Diminution de la compétitivité et des revenus

La diminution de la compétitivité des produits en vrac et des revenus agricoles réels constitue une source de préoccupation majeure. En Amérique du Sud, certains pays ont connu une croissance exponentielle dans le domaine de la production agricole lorsqu'ils ont aménagé de nouvelles terres et adopté de nouvelles technologies. Le Brésil et l'Argentine sont devenus deux grands concurrents sur la scène internationale. La croissance des exportations de ces pays a entraîné une diminution du prix des céréales en vrac et forcé les agriculteurs canadiens à concurrencer ces fournisseurs à bas prix.

Les producteurs américains ont été moins touchés parce que a) les revenus agricoles dépendent moins des ventes à l'exportation et b) le *US Farm Bill* prévoyait une aide précise, contrairement aux programmes d'aide canadiens, axés sur la méthode du panier de biens. Au Canada, la méthode du panier repose sur l'établissement d'une moyenne pour ce qui est des gains et pertes associés à des produits individuels, ce qui fait que les paiements sont moins élevés et moins fréquents que dans le cas des États-Unis. Les subventions agricoles accordées par les pays membres de l'UE ont augmenté les défis auxquels font face les exportateurs canadiens.

2. Augmentation du coût des intrants agricoles et regroupement des fournisseurs

En réponse à la concurrence accrue à l'échelle internationale, un certain nombre d'intervenants majeurs dans les domaines de la logistique, de la transformation et de la vente au détail ont regroupé leurs opérations pour réaliser des économies d'échelle. En outre, la baisse des prix a donné lieu à des fermes plus grosses mais moins nombreuses. Malgré l'efficacité accrue des exploitations agricoles, d'autres segments de la chaîne d'approvisionnement agricole ont réalisé des gains. Les producteurs ont associé ce regroupement en aval à l'augmentation du coût des intrants agricoles, ainsi qu'au resserrement des coûts/marges.

3. Accès restreint aux marchés

L'accès à certains marchés internationaux est de plus en plus restreint. Les négociations de l'OMC en cours devraient durer encore un bon moment et il reste de nombreux enjeux et préoccupations commerciaux. En raison de la réduction des droits tarifaires par l'OMC, les pays utilisent la réglementation sanitaire et phytosanitaire, la salubrité des aliments et d'autres facteurs pour limiter l'accès à leurs marchés. Ces obstacles techniques sont en train de devenir des enjeux majeurs sur le plan de l'accès aux marchés. Les producteurs locaux sont également en train de changer d'attitude dans bon nombre de pays. Les associations sectorielles américaines invoquent leurs droits commerciaux plus souvent pour limiter les importations. L'amendement Byrd, en permettant de prélever des droits devant être distribués aux intervenants « lésés » de l'industrie américaine, n'a fait qu'encourager de telles mesures.

4. Intérêt manifesté par le public pour la salubrité des aliments et la protection de l'environnement

Les consommateurs canadiens s'intéressent peu à l'agriculture et connaissent peu ce secteur. La mondialisation a donné lieu à une augmentation des produits offerts sur le marché; les consommateurs sont donc de plus en plus avertis et exigent des produits sécuritaires respectueux de l'environnement, à un prix concurrentiel. Les consommateurs ne semblent pas prêts à payer le prix de l'adoption de mesures permettant d'assurer la salubrité des aliments et la protection de l'environnement.

5. Mesures permettant de s'adapter à la nouvelle réalité économique

La mondialisation a forcé les agriculteurs à acquérir de nouvelles compétences et à parfaire leurs connaissances pour réussir dans une économie axée sur le savoir. Les exploitations agricoles plus grosses, plus complexes et plus spécialisées ont imposé d'autres exigences aux agriculteurs. Les familles d'agriculteurs reconnaissent qu'elles doivent améliorer leurs connaissances et aptitudes pour se pencher sur certaines questions liées au revenu. Certains agriculteurs reconnaissent que, pour survivre, ils doivent obtenir un emploi à l'extérieur de la ferme. Pour ce faire, ils ont besoin de nouvelles compétences dans le secteur de l'agriculture et dans d'autres secteurs et, pour répondre à ce besoin, ils se tournent vers les établissements d'enseignement postsecondaire.

3.2 Pour aller de l'avant

Au début du siècle, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont entrepris des discussions en vue de l'élaboration d'une approche plus stratégique en matière de revenu agricole et du positionnement du secteur de l'agriculture au cours du XXI^e siècle. Ces négociations ont débuté lorsque le secteur céréalier a exercé des pressions en vue d'obtenir une aide ponctuelle

supplémentaire de 2 milliards de dollars pour compléter les programmes existants de protection du revenu.

Les producteurs n'appréciaient guère qu'une partie de plus en plus grande de leurs revenus provenait de paiements d'aide ponctuelle, même s'ils considéraient qu'il s'agit là d'une solution à court terme nécessaire pour faire face à la crise dans le secteur de l'agriculture. L'État, pour sa part, considérait qu'il était de plus difficile d'offrir une telle aide puisque les déficits budgétaires ne faisaient qu'augmenter en raison de ces dépenses imprévues. Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont donc conclu qu'il était impossible de régler le problème puisque les concurrents du Canada ont des ressources financières beaucoup plus importantes et exportent une moins grande partie de leur production.

Les deux paliers de gouvernement et le secteur ont reconnu la nécessité de réorienter les programmes et politiques agricoles de façon à mieux positionner le Canada sur la scène internationale. Ils ont conclu que cette réorientation exigerait une approche axée sur la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et le secteur de l'agriculture, de façon à relever les défis et à élaborer une stratégie en matière d'orientation future. En juin 2001, on a réalisé une percée lors de la conférence annuelle des ministres de l'Agriculture tenue à Whitehorse. L'Accord de Whitehorse faisait état de la vision en vue d'un Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) intégré.

Le Cabinet a donné son approbation en novembre 2001, et le gouvernement fédéral s'est engagé à offrir du financement stable à long terme pour le CSA. Or, le gouvernement fédéral n'a affecté aucune somme au CSA avant juin 2002, alors qu'il a engagé 5,2 milliards de dollars sur une période de cinq ans pour sa part du financement (60 p. 100). Les provinces devaient garantir leur engagement financier de 40 p. 100 avant de signer le CSA. L'Accord est entré en vigueur en décembre 2003. Mais la mise en œuvre du CSA exigeait l'adhésion préalable d'un nombre suffisant de provinces. L'élaboration de nouveaux processus administratifs a retardé la mise en œuvre de nombreux programmes jusqu'en 2004.

3.3 Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA)

Buts, principes et objectifs

Le CSA visait à régler une multitude de problèmes grâce à l'adoption d'une approche exhaustive. La nouvelle stratégie comportait plusieurs volets importants, notamment : l'intégration de meilleurs outils de gestion des risques, la promotion de l'image de marque du Canada en fonction de la salubrité des aliments et de la gérance environnementale, ainsi que le recours à la science et l'innovation pour créer de nouvelles possibilités.

Les partenaires ont conclu que le défi à relever consistait à faire du Canada un chef de file à l'échelle internationale :

- a) en améliorant sa performance sur le plan environnemental grâce à un plan d'action accéléré;
- b) en renforçant la salubrité des aliments à la ferme et en encourageant la reconnaissance à l'échelle internationale;
- c) en aidant et en encourageant les agriculteurs à s'adapter à un marché dynamique grâce à des programmes visant à aider les familles d'agriculteurs à s'adapter à une situation changeante;
- d) en prenant les mesures nécessaires pour limiter la diminution des revenus en améliorant la gestion des risques;
- e) en utilisant la science d'une façon stratégique et responsable pour tirer profit des nouvelles possibilités et de l'innovation pour les agriculteurs.

Ces cinq piliers – Environnement, Salubrité et qualité des aliments, Renouveau, Gestion des risques de l'entreprise et Science et innovation – constituaient le cadre fondamental du CSA. Ils offraient une plate-forme intégrée pour une croissance et une rentabilité durables. L'annexe E donne un aperçu des principaux objectifs et des mesures prises relativement à ces cinq piliers.

Pour atteindre les buts du CSA, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu que le CSA devait reposer sur certains principes. Ainsi :

- a) les objectifs communs doivent permettre de répondre aux besoins uniques tout en respectant la juridiction fédérale, provinciale et territoriale;
- b) on doit élaborer des approches en collaboration avec les agriculteurs et d'autres intervenants;
- c) les mesures prises doivent être conformes aux obligations du Canada en matière de commerce international;
- d) le leadership en matière de salubrité des aliments et d'environnement doit être utilisé efficacement, dans l'intérêt du Canada sur les marchés d'exportation;
- e) chaque élément doit être financé conjointement par l'État et par le secteur privé;
- f) on doit établir des rapports périodiques, cohérents et pertinents à l'intention des Canadiens, puisque ces programmes sont financés par le biais des recettes fiscales.

Étant donné que le secteur de l'agriculture relève conjointement du gouvernement fédéral et des provinces et territoires, les modalités de financement en vertu du CSA sont axées sur les principes suivants :

- a) offrir un financement à long terme pour promouvoir les objectifs convenus mutuellement (financement de 60 p. 100 par le gouvernement fédéral et de 40 p. 100 par les provinces);
- b) respecter la juridiction et les rôles de chaque palier de gouvernement;
- c) traiter tous les clients de la même façon, peu importe la région;

- d) souligner les efforts/programmes existants lorsqu'ils sont conformes aux objectifs poursuivis;
- e) adopter une structure axée sur la responsabilisation.

En vertu du CSA, il était essentiel d'établir des partenariats pour éviter des conflits entre les politiques et programmes fédéraux et provinciaux et pour veiller à ce que toutes les parties tiennent compte des enjeux et utilisent les ressources (financières et humaines) disponibles de façon optimale. L'approche adoptée dans le cadre du CSA nécessitait une réorientation des secteurs d'activité gouvernementaux pour mieux intégrer les politiques et programmes du gouvernement fédéral et des provinces et territoires. Les partenariats exigeaient l'examen de la chaîne de valeur de la ferme à la table plutôt qu'un examen en fonction des composantes individuelles. Le CSA a arrêté des objectifs précis dans chaque accord de mise en œuvre fédéral, provincial ou territorial bilatéral et on y tient compte des priorités et besoins de chaque province et territoire.

3.4 Enjeux et facteurs déterminants en ce qui a trait au revenu agricole

Depuis la mise en œuvre du CSA, les enjeux et facteurs déterminants dans le secteur de l'agriculture ont peu changé. Les agriculteurs et leurs exploitations continuent de soulever des préoccupations au sujet de plusieurs enjeux, notamment les revenus peu élevés, les céréales à prix peu élevé vendues par des concurrents à faible prix, l'augmentation du coût des intrants agricoles, la consolidation de la chaîne alimentaire, les obstacles techniques au commerce, ainsi que la réticence des consommateurs à payer pour des règlements en matière de salubrité des aliments par les producteurs. L'État continue de se préoccuper du bien-fondé des paiements de programme, du fardeau administratif, de l'abordabilité des programmes et de la nécessité d'un traitement équitable des producteurs et ce, de façon transparente et responsable. Les enjeux et facteurs déterminants sont divisés en quatre catégories, comme suit :

1. Revenu agricole et prix

Les revenus monétaires nets totaux nominaux ont augmenté depuis quatre décennies mais ils ont diminué en termes réels. Par ailleurs, la partie des revenus agricoles provenant du marché a diminué, alors que la partie provenant des paiements de programme a augmenté. L'avoir net total a augmenté au fil des ans et ce, en dollars historiques et en dollars indexés.

La diminution des prix réels a entraîné la disparition d'exploitations agricoles, mais celles qui restent sont plus grosses et produisent plus. L'amélioration de l'efficacité des exploitations agricoles a généralement eu des répercussions sur d'autres aspects de la chaîne de valeur et les consommateurs plutôt que sur le producteur primaire. La diminution à long terme du prix réel des produits agricoles est attribuable au fait que les subventions à l'exportation augmentent plus rapidement que la demande.

2. L'économie et la situation au pays

L'augmentation du prix du pétrole est tributaire de l'augmentation de la demande, surtout en Chine, et elle a eu pour effet d'augmenter les coûts de production du Canada, ainsi que les frais de transport internationaux. Il convient de signaler que les autres pays font face eux aussi à l'augmentation du prix du pétrole et sont même parfois plus durement touchés que le Canada. La remontée du dollar canadien, attribuable à la vigueur de l'économie canadienne, pourrait avoir d'autres répercussions sur les ventes de produits canadiens à l'étranger. Entre-temps, une proportion de plus en plus élevée de la population canadienne connaît peu les enjeux dans le secteur de l'agriculture et s'y intéresse peu. Pourtant, les consommateurs s'intéressent de près à la salubrité et à la qualité de leurs aliments, ainsi qu'à la protection et à la gérance de l'environnement.

3. Exportations

Le Canada exporte une grande partie de sa production. En effet, il exporte plus de 50 p. 100 de sa viande rouge, de ses céréales et de ses oléagineux. La situation est extrêmement différente aux États-Unis et dans les pays membres de l'UE, qui consomment la majeure partie de leur production agricole.

L'augmentation des subventions agricoles accordées par les États-Unis et les pays membres de l'Union européenne entrave les exportations canadiennes de produits concurrents. De même, la remontée du dollar canadien par rapport au dollar américain fait en sorte que les exportations canadiennes coûtent plus cher. Par ailleurs, le Canada exporte de plus en plus certains produits et ces produits sont tous enclins à des problèmes sur le plan des revenus agricoles. Par ailleurs, les agriculteurs sont de plus en plus spécialisés, ce qui augmente le risque de fluctuation des revenus agricoles.

Le Canada, comme d'autres exportateurs traditionnels, doit concurrencer avec de nouveaux fournisseurs à faible prix, notamment la Chine, l'Inde, le Brésil, la Malaisie et la Turquie. Même les exportateurs traditionnels de blé (Canada, États-Unis, Union européenne et Australie) perdent petit à petit leur part de marché au profit de la Chine, de la Russie, de l'Argentine et de l'Ukraine. Ainsi, le Brésil est maintenant le plus gros exportateur de bœuf (25 p. 100) et de poulet (40 p. 100), le deuxième plus gros exportateur de fèves de soya (35 p. 100) et d'huile de soya (32 p. 100) et le quatrième plus gros exportateur de porc (14 p. 100) au monde.

La question de savoir quelle proportion de la part de marché accrue des concurrents est attribuable à des normes moins rigoureuses en matière de salubrité des aliments et de protection de l'environnement a soulevé tout un débat, tout comme la question de savoir combien de temps ces concurrents peuvent maintenir leurs prix peu élevés.

4. Obligations de l'OMC

Le gouvernement américain invoque de plus en plus souvent ses droits commerciaux dans le cadre de ses échanges agricoles avec le Canada, ce qui a donné lieu à un certain nombre de différends commerciaux. De même, les associations sectorielles américaines interviennent de plus en plus énergiquement pour protéger leur part de marché.

En termes d'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG), la nature du soutien offert varie énormément selon le pays. Les services visés comprennent les dépenses liées à la recherche, les écoles d'agriculture, la commercialisation et la promotion, ainsi que l'infrastructure. D'après les données compilées par l'OCDE pour 2003, les dépenses de soutien aux services d'intérêt général atteignaient 15,4 p. 100 des recettes monétaires aux États-Unis, 7,9 p. 100 au Canada, 4 p. 100 dans les pays membres de l'Union européenne et moins de 2 p. 100 en Nouvelle-Zélande.

Le Canada ne profite pas de toutes les options liées à l'ESSG prévues par l'OMC. Ainsi, les producteurs de l'industrie céréalière paient de nombreux frais de service considérés comme des services gouvernementaux permis en vertu des règles de l'OMC. Les dépenses gouvernementales liées aux recherches dans le secteur de l'agriculture sont également considérées comme des dépenses acceptables pour l'OMC.

3.5 Classification de la typologie des exploitations agricoles

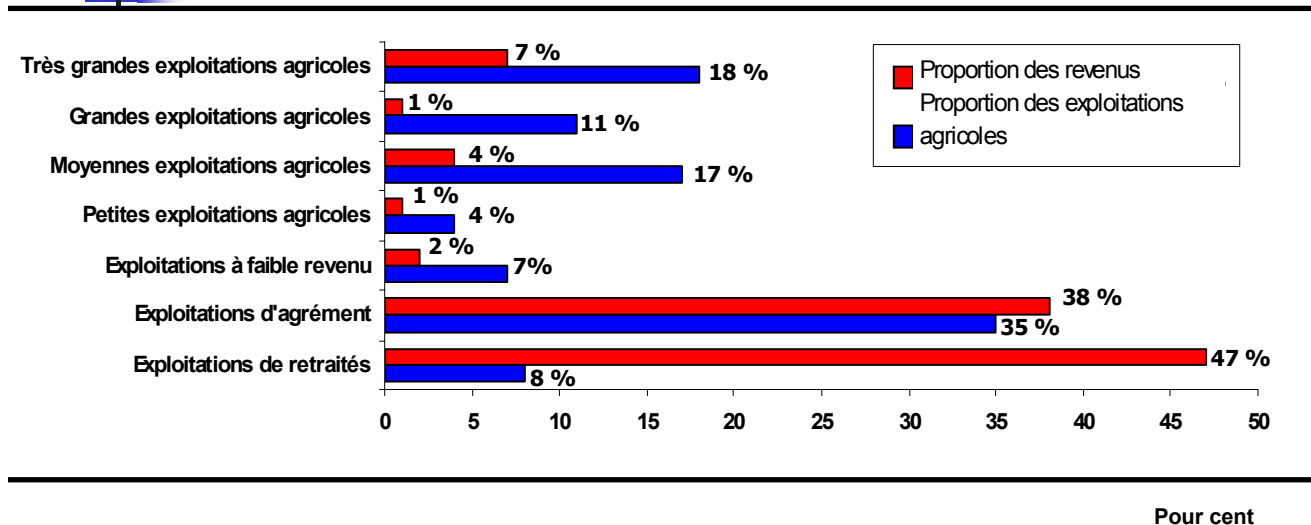
Au Canada, les revenus agricoles varient énormément mais cette situation est masquée par l'utilisation de moyennes. AAC a conçu le système de classification de la typologie des exploitations agricoles en 1998, afin de mieux tenir compte de la diversité du secteur de l'agriculture au Canada. Les exploitations agricoles sont classées en fonction de groupes distincts, selon des facteurs comme l'âge de l'exploitant, sa situation financière et la taille de l'exploitation. Pour obtenir une définition des différentes catégories utilisées, voir le *Recueil de données sur les questions de revenu agricole* d'AAC (février 2005)

La Figure 3.1 indique la répartition des exploitations agricoles et leurs revenus pour 2003, selon classification de la typologie des exploitations agricoles. Les grosses exploitations agricoles ayant réalisé des ventes de plus de 500 000 \$ représentaient 8 p. 100 des exploitations agricoles et 47 p. 100 des revenus agricoles en 2003. Si on inclut les exploitations agricoles ayant réalisé des ventes de plus de 100 000 \$, les grosses exploitations agricoles représentaient 43 p. 100 des exploitations agricoles, 85 p. 100 des revenus et 76 p. 100 des paiements d'aide gouvernementale directe. Les exploitations agricoles de petite et de moyenne taille représentaient 11 p. 100 des exploitations agricoles, 3 p. 100 des revenus agricoles et 5 p. 100 des paiements d'aide gouvernementale directe. Les exploitations d'agrément et les exploitations à faible revenu représentaient 28 p. 100 des exploitations agricoles, 5 p. 100 des

revenus agricoles et 8 p. 100 des paiements d'aide gouvernementale directe. Les exploitations de retraités (exploitants âgés d'au moins 60 ans et touchant un revenu de pension quelconque, sans enfant) représentaient 18 p. 100 des exploitations agricoles, 7 p. 100 des revenus agricoles et 10 p. 100 des paiements d'aide gouvernementale directe.

Figure 3.1

Répartition des exploitations agricoles et revenus selon la classification de la typologie des exploitations agricoles au Canada en 2003



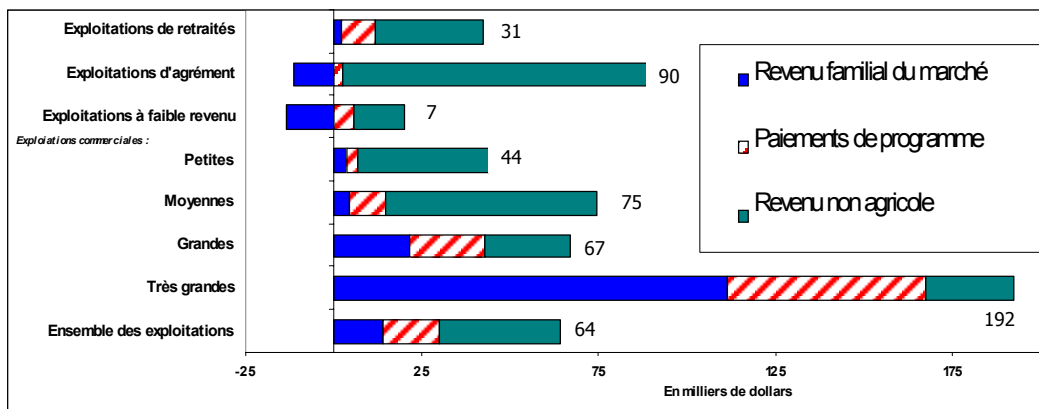
Pour ce qui est des familles d'agriculteurs, 53 p. 100 de leurs revenus provenaient de l'extérieur de la ferme. En fait, toutes les catégories d'exploitations agricoles tiraient une partie importante de leur revenu familial de l'extérieur de la ferme. La figure 3.2 indique que les exploitations d'agrément et les exploitations à faible revenu avaient un revenu agricole négatif; leur revenu provenant de l'extérieur de la ferme et les paiements d'aide gouvernementale compensaient les pertes d'exploitation. Les exploitations de retraités et les petites exploitations agricoles tirent une grande partie de leurs revenus d'autres sources et sont moins à la merci du marché et de l'aide gouvernementale. Les grandes et très grandes exploitations agricoles tirent une plus grande partie de

leurs revenus de l'exploitation agricole proprement dite mais ont plus besoin d'aide gouvernementale.

La répartition des éléments d'actif et de passif varie également selon le type d'exploitation agricole. Ainsi, une grosse exploitation agricole détient trois fois plus d'éléments d'actif qu'une exploitation agricole moyenne et presque cinq fois plus d'éléments de passif. Les exploitations agricoles d'agrément et de retraités détiennent environ deux tiers des éléments d'actif et seulement un cinquième des éléments de passif d'une exploitation agricole moyenne. Le ratio d'endettement varie entre 7 p. 100 dans le cas des exploitations de retraités, et 29 p. 100 dans le cas des très grosses exploitations agricoles, comparativement à 21 p. 100 dans le cas d'une exploitation agricole moyenne. Ces données montrent que les caractéristiques des exploitations agricoles varient énormément selon la typologie. On devrait donc tenir compte de la typologie pour élaborer une vision dans le secteur de l'agriculture.

Figure 3.2

Revenu familial selon la classification de la typologie des exploitations agricoles Revenus agricoles et autres (2003)



Chapitre 4 – Gouvernance du CSA et mesure du rendement

Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) est un document stratégique qui va au-delà de programmes précis. Il est axé sur des objectifs stratégiques nationaux communs, sur une conception intégrée de programmes, une mise en œuvre coordonnée de programmes et des projets axés sur la collaboration, dans un contexte de gouvernance global. Pour gérer cette approche efficacement, on a besoin d'un système de gouvernance axé sur la coopération entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires :

- pour assurer la simplicité et l'intégralité;
- pour établir des liens étroits entre la politique et les programmes;
- pour faciliter la prise de décisions en vue d'améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes grâce à la réaffectation des ressources entre les secteurs prioritaires.

4.1 Principales composantes du système de gouvernance

Le système de gouvernance du CSA vise à gérer les investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux de façon stratégique et coopérative. Il permet d'atteindre les buts et objectifs prévus dans l'accord de mise en œuvre et de faire rapport des progrès réalisés aux Canadiens.

Les principales composantes du système de gouvernance comprennent :

- a) une structure et des mécanismes de mise en œuvre des programmes;
- b) une indication claire des responsabilités et de la responsabilisation;
- c) un processus d'évaluation et d'établissement de rapports sur le rendement;
- d) un processus fédéral-provincial-territorial conjoint de surveillance et de prise de décisions permettant à toutes les parties d'examiner les progrès réalisés et de modifier les plans au besoin.

Le processus conjoint dont il est question en d) permettra d'assurer :

- a) un renvoi entre la fonction de soutien de la gouvernance et le CSA;
- b) la gestion efficace des relations bilatérales et multilatérales;
- c) la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes à frais partagés;
- d) la réorientation de façon à maximiser le rendement du capital investi;
- e) la mise en place d'un processus d'évaluation du rendement et d'établissement de rapports connexes;
- f) l'adoption d'un mécanisme permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'appuyer la prise de décisions.

4.2 Accords de mise en œuvre

Les politiques contenues dans le CSA sont appliquées grâce à des accords de mise en œuvre conclus entre le gouvernement du Canada et chaque province ou

territoire. Chaque accord de mise en œuvre prévoit les modalités applicables, notamment :

- le fonctionnement des programmes;
- les modalités de partage des coûts entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires;
- la collaboration intergouvernementale dans les domaines de juridiction conjointe.

4.3 Structure de gouvernance fédérale-provinciale-territoriale (FPT)

En termes de gouvernance, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux sont responsables des tâches suivantes (voir l'annexe H) :

- examen des progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs;
- évaluation de la situation dans le secteur;
- établissement de rapports sur les progrès à l'intention des Canadiens;
- détermination et abolition des obstacles à la collaboration, le cas échéant;
- élaboration du mandat en vue des négociations en ce qui a trait aux nouveaux enjeux;
- approbation des changements d'orientation et de la réaffectation budgétaire (au besoin).

Le Comité national du PCSRA, un comité consultatif formé de producteurs nommés par le ministre fédéral et les ministres provinciaux, surveille les opérations réalisées dans le cadre du PCSRA et indique les changements de programme suggérés, le cas échéant, directement aux ministres. Le mandat de ce comité pourrait être élargi de façon à inclure la surveillance d'autres programmes de gestion des risques de l'entreprise et l'établissement de rapports connexes. Cependant, son mandat se limite actuellement au PCSRA.

Le processus multilatéral

Le processus de gouvernance multilatéral comporte trois volets, soit : la gouvernance de l'accord de mise en œuvre, l'intégrité des programmes et la coordination des programmes.

a) Gouvernance de l'accord de mise en œuvre

Le comité de gouvernance FPT est formé de sous-ministres. Il :

- examine les changements d'orientation proposés et formule des recommandations auprès des ministres;
- détermine les modifications apportées aux priorités FPT et à l'application de l'accord de mise en œuvre nécessitant l'approbation des ministres;
- examine le *Rapport aux Canadiens*;
- examine le rendement et évalue les priorités;
- vérifie les budgets accordés.

b) Intégrité des programmes

Le Comité FPT des sous-ministres adjoints responsables des politiques offre des services d'appui au comité de gouvernance du SM. Il assure l'intégrité des programmes, veille à ce que les buts et objectifs soient atteints, détermine les enjeux stratégiques et y donne suite, propose des modifications aux programmes ou des réaffectations budgétaires au sein d'une province et examine et approuve le Rapport aux Canadiens.

c) Coordination des programmes

Le Comité des sous-ministres adjoints FPT sur la mise en œuvre des programmes du CSA assure la surveillance de la mise en œuvre des programmes et la suppression des obstacles à la mise en œuvre. Le Comité parvient à atteindre cet objectif en échangeant des renseignements et des pratiques et en déterminant les problèmes liés aux programmes exigeant une solution. Il aide les comités de gestion provinciaux à assurer l'uniformité à l'échelle du Canada. L'équipe de mise en œuvre du Comité est formée des directeurs régionaux qui sont responsables du CSA dans chaque province et territoire, ainsi que des coprésidents provinciaux et territoriaux.

Les groupes de travail nationaux FPT sont formés de représentants FPT et d'autres ministères, conformément aux exigences de chaque Comité de gestion pour chaque élément du CSA. Ces groupes sont responsables :

- de la détermination des détails requis pour la mise en œuvre des programmes et activités dans le cadre du CSA;
- de la détermination et de la recommandation de pratiques de mise en œuvre efficaces;
- de la détermination et du règlement des problèmes techniques et de la prestation de conseils au sujet des questions de nature opérationnelle;
- de l'établissement de liens avec d'autres programmes fédéraux et provinciaux.

Ces groupes de travail formulent des recommandations auprès des comités de gestion provinciaux et contribuent à la coordination des programmes.

La Direction de la planification, de l'intégration et de la gestion des programmes est une direction d'AAC. Elle s'occupe de la planification financière, de l'établissement de rapports financiers, de la mesure du rendement des programmes et des pratiques connexes, de la planification stratégique des programmes et de la coordination des enjeux et établit des liens avec les communications pour le soutien global. Cette direction facilite la gestion des programmes et le processus de mise en œuvre des programmes qui appuient les priorités ministérielles. Elle est également responsable de la coordination de la détermination et du règlement des problèmes liés aux programmes à l'appui des comités de gestion bilatéraux et de l'Équipe nationale de mise en œuvre du CSA. Elle s'occupe de l'élaboration, de la coordination et de la diffusion des outils et

des pratiques exemplaires et dirige la coordination du rapport pour les Canadiens.

À l'échelle provinciale

À l'échelle provinciale et territoriale, il existe des comités de gestion bilatéraux dont le mandat est de superviser la mise en œuvre du CSA dans une province ou un territoire donné. Les ministres fédéral et provinciaux nomment les coprésidents des comités de gestion dans chaque province et territoire. Les coprésidents d'AAC sont les directeurs régionaux, alors que le coprésident provincial varie selon la province. Toutes les décisions du Comité de gestion doivent être unanimes.

Le Comité de gestion assume les responsabilités suivantes :

- il entreprend et approuve les demandes de réaffectation des fonds (jusqu'à concurrence de 20 p. 100 du montant total);
- il modifie le contenu des programmes opérationnels;
- il formule des recommandations auprès du Comité FPT des SMA responsables des politiques quant aux modifications à apporter aux politiques;
- il assure la mise en œuvre des programmes dans la province, conformément aux programmes nationaux;
- il aborde les questions visant tous les secteurs prioritaires de façon intégrée;
- il détermine et diffuse les renseignements sur les pratiques exemplaires;
- il coordonne et approuve des communications précises.

Les comités de gestion de chaque province-territoire sont dotés de groupes de travail responsables de chacun des chapitres du CSA. Ces groupes de travail sont responsables de la mise en œuvre du CSA et font état des progrès réalisés ou des problèmes décelés auprès du Comité de gestion. Les membres des groupes de travail sont des fonctionnaires fédéraux et provinciaux responsables de la mise en œuvre et de l'application des divers éléments des chapitres à l'échelle provinciale-territoriale. Les groupes de travail peuvent, au besoin, créer des sous-groupes formés d'un plus grand nombre de membres provenant du ministère fédéral et des ministères provinciaux de l'Agriculture, d'autres ministères ou d'organismes connexes et responsables de questions ou de préoccupations précises.

4.4 Rendement du CSA

Établissement de rapports sur le rendement

Le processus d'évaluation du rendement et d'établissement de rapports connexes permet de déterminer les progrès réalisés à ce jour et d'appuyer la prise de décisions.

L'article 9 de l'accord de mise en œuvre fait état des exigences précises en matière de présentation de rapports. Il indique, plus précisément, que les parties doivent se servir d'un modèle défini pour faire état :

- des objectifs communs en matière de résultats et de gestion selon l'accord de mise en œuvre du CSA;
- des mesures de mise en œuvre précises adoptées par la province ou le territoire et indiquées dans l'accord de mise en œuvre (ou d'autres mesures dignes de mention);
- des objectifs et indicateurs précis selon l'accord-cadre et l'accord de mise en œuvre du CSA;
- des résultats obtenus pour la période visée, qui pourraient inclure un changement quantitatif ou une description des résultats obtenus;
- des prochaines étapes (c.-à-d. une description des mesures ultérieures prévues en fonction des résultats obtenus à ce jour).

Toutes les parties visées par l'accord de mise en œuvre doivent présenter un rapport annuel sur les résultats obtenus au cours de l'exercice précédent (se terminant le 31 mars) avant la fin du mois d'octobre. Ces résultats sont inclus dans le « Rapport aux Canadiens » publié chaque année.

Le « Répertoire FPT des programmes du CSA », qui décrit tous les programmes (objectifs, nature, financement et personnes-ressources) offerts en vertu des accords de mise en œuvre, accompagne le rapport.

Le Comité d'examen du CSA

Outre les différents groupes de travail, comités de gestion, équipes et comités, les ministres ont accepté de mettre sur pied un Comité d'examen du CSA. Ce comité a comme mandat d'examiner tous les éléments des programmes réalisés dans le cadre du CSA en fonction des objectifs communs indiqués dans l'accord-cadre et d'offrir des conseils en ce qui a trait aux modifications requises pour améliorer le rendement des programmes. Ce processus facilitera l'amélioration continue du CSA, de façon à ce qu'il puisse y avoir une évaluation continue des mesures prises par l'État et par le secteur en vue de l'atteinte des objectifs communs.

Chapitre 5 – Activités prévues dans le cadre du CSA

5.1 Établissement des catégories de programmes

Les programmes réalisés dans le cadre du CSA sont des programmes à frais partagés et à frais non partagés. Les premiers obtiennent 60 p. 100 du financement du gouvernement fédéral et 40 p. 100, des provinces et territoires. Les autres programmes sont des programmes « fédéraux seulement ». Étant donné qu'ils sont financés uniquement par le gouvernement fédéral, ils ne sont pas prévus dans les accords de mise en œuvre. Certains de ces programmes « fédéraux seulement » ont été mis en œuvre avant l'accord du CSA.

Le tableau 5.1 constitue un sommaire des programmes à frais partagés et des programmes « fédéraux seulement ».

Tableau 5.1 : Programmes à frais partagés et autres programmes réalisés en vertu du CSA

Chapitre	Programmes à frais partagés (selon les accords de mise en œuvre)	Autres programmes (programmes fédéraux seulement; non prévus dans les accords de mise en œuvre)
GRE	-PCSRA -Assurance-production -Programmes provinciaux *	-Programme d'avances printanières -Amélioration de la prestation des services -Programme des partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques -Recherche et développement dans le domaine de l'assurance-production
Salubrité et qualité des aliments (SQA)	-Programme canadien de SQA -Élaboration de systèmes -Initiative de salubrité des aliments -Mise en œuvre à la ferme	-Mise en œuvre à la ferme
Environnement	-Programme de planification environnementale à la ferme -Programme national de gérance agroenvironnementale	-Programme de couverture végétale du Canada -Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) -Recherches sur les systèmes agricoles -Évaluation des technologies de

		l'environnement appliquées à l'agriculture -Programme de surveillance de la qualité de l'eau -Étude de la réglementation -Élaboration de normes -PNARSA (indicateurs environnementaux) -Programme national d'approvisionnement en eau
Renouveau	-Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) -Évaluation de l'exploitation agricole (EEA) -Services spécialisés de planification d'entreprise (SSPE) -Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA) -Services canadiens de développement des compétences en agriculture (SCDCA)	-Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole (CCGEA) -4-H -Table pancanadienne de la relève agricole (TPRA) -Association canadienne de sécurité agricole (ACSA)
Programme de réduction des risques liés aux pesticides et Programme de pesticides à usage limité	s.o.	-Programme de réduction des risques liés aux pesticides -Programme de pesticides à usage limité
Science et Innovation	-Programme de courtage -Programme d'innovation en agriculture	s.o.
Questions internationales	s.o.	-Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA)

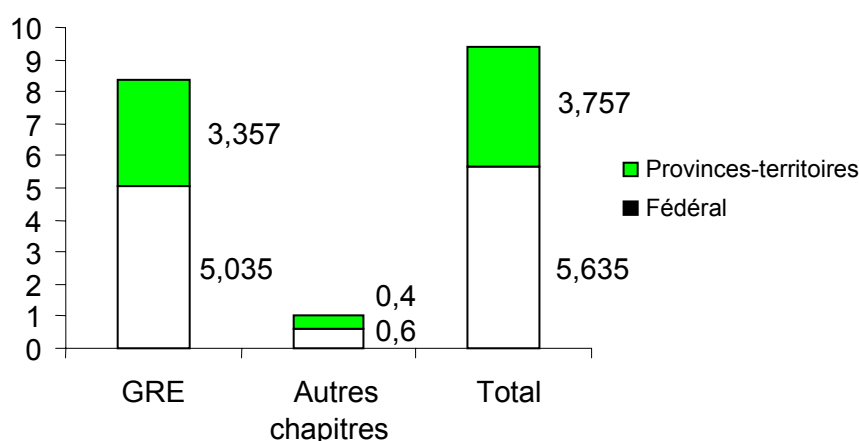
*Les programmes provinciaux ont été éliminés graduellement jusqu'au 31 mars 2006. Les fonds inutilisés pour le cadre précédent ont été réaffectés à ces initiatives et totalisent 74,89 millions de dollars.

5.2 Financement des programmes

Dans le cas des programmes à frais partagés réalisés en vertu du CSA, le gouvernement fédéral a engagé 5,635 milliards de dollars sur une période de cinq ans (2003-2008). Les provinces et territoires ont offert un montant supplémentaire de 3,757 milliards de dollars, pour un total de 9,392 milliards de dollars. Près de 90 p. 100 du montant total accordé aux programmes à frais partagés réalisés en vertu du CSA ont été affectés à la GRE.

Figure 5.1 : Financement fédéral-provincial-territorial, en milliards de dollars

En milliards de dollars



Tous les programmes sont axés sur la demande, mais la GRE se distingue par le fait que le financement est accordé « selon les besoins » et qu'il n'y a pas de limite annuelle. Cependant, la somme des dépenses liées à la GRE sur une période de cinq ans ne doit pas dépasser le montant total des engagements pour la GRE pour la période en question.

Pour ce qui est des chapitres autres que la GRE, le financement maximal pour une année donnée se limite aux affectations annuelles. La répartition du financement entre les provinces pour des activités autres que la GRE repose sur une formule fixe [50 p. 100 de la part proportionnelle de la province pour ce qui est des recettes du marché antérieures découlant de produits agricoles + 50 p. 100 du nombre proportionnel d'exploitations agricoles provinciales réalisant des recettes de plus de 10 000 \$ d'après le recensement de 2001]. Compte tenu de la nécessité d'une certaine marge de manœuvre, une partie des fonds non consacrés à la GRE peuvent être réaffectés entre les différents piliers.

Les sommes engagées par le gouvernement fédéral au profit des programmes à frais partagés sont les suivantes (voir l'annexe G) :

Pilier	(en milliers de \$)
• Environnement :	264 900 \$
• Renouveau :	175 762 \$
• Salubrité et qualité des aliments :	134 610 \$
• Science et innovation	24 720 \$
• GRE :	5 035 000 \$

5.3 Le rendement de chaque pilier

Vue d'ensemble des dépenses

Dans la plupart des cas, les dépenses afférentes aux programmes à frais partagé pour le chapitre de la gestion des risques de l'entreprise dans le cadre du CSA ont été beaucoup plus élevées que prévu, alors que la participation dans le cas des autres piliers a été moins élevée que prévu.

Cette situation est attribuable à plusieurs facteurs. Dans le cas de la gestion des risques de l'entreprise, les programmes mettent l'accent sur l'élaboration d'outils pour aider les producteurs à gérer les risques de l'entreprise, notamment les risques associés à la stabilisation, les risques associés à la production et les risques associés aux mouvements de trésorerie. En raison de problèmes comme l'ESB, la grippe aviaire et les inondations et sécheresses, le chapitre de la GRE a reçu beaucoup d'attention et il a fallu venir en aide aux agriculteurs. L'exercice 2003-2004 était l'année de transition par rapport aux anciens programmes de protection du revenu. Contrairement aux autres chapitres/piliers, le chapitre sur la GRE prévoyait déjà une infrastructure importante et la mise en œuvre des programmes accuserait relativement peu de retard.

Dans le cas des autres chapitres, les dépenses moins élevées peuvent être attribuées aux facteurs suivants :

- la lenteur du processus d'obtention des signatures de la masse critique nécessaire de la part des partenaires provinciaux-territoriaux;
- l'importance accordée par le secteur aux problèmes de revenu/mouvements de trésorerie;
- la nécessité de concevoir de nouveaux programmes et mécanismes de mise en œuvre, y compris les négociations avec de nombreux partenaires et organismes de mise en œuvre;
- la formation et le perfectionnement nécessaires pour permettre aux employés affectés aux ressources d'offrir ces services;
- la nécessité de mieux faire connaître les nouveaux programmes aux producteurs et au secteur, de façon à assurer leur participation.

Gestion des risques de l'entreprise

Les deux principaux programmes réalisés en vertu du pilier de la GRE sont le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et l'assurance-production (AP). Les autres programmes comprennent les programmes d'avances et le Programme de partenariat avec le secteur privé pour la gestion des risques (PPSPGR). Le montant total prévu dans le cas du chapitre de la GRE était de 8,392 milliards de dollars sur une période de cinq ans et une somme de 15 millions de dollars a été affectée au PPSPGR.

La GRE est le seul pilier pour lequel le financement est accordé « selon les besoins » et pour lequel il n'y a pas de limite annuelle. Sauf dans le cas des fonds de transition, qu'on appelle des fonds d'appoint, le financement de la GRE n'est pas attribué en fonction de la province ou du territoire mais plutôt en fonction des producteurs qui en ont le plus besoin.

Certains facteurs négatifs ont contribué à la diminution des revenus agricoles et à une augmentation de la demande en matière de soutien dans le cas des programmes de la GRE. C'est le cas, notamment :

- de la fermeture des marchés d'exportation du bœuf canadien en raison de l'ESB;
- de la flambée de grippe aviaire et de l'abattage de volailles en résultant;
- de la remontée rapide du dollar canadien;
- des inondations et des sécheresses dans la région des Prairies.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre des programmes de la GRE, on a encouragé les producteurs à se familiariser avec ces programmes et à y participer. En 2004, les améliorations apportées au PCSRA (dépôt et marge négative) ont permis de constater que le programme répondait aux besoins des producteurs. En effet, il permettait d'assurer une stabilisation efficace du revenu et une protection contre les catastrophes.

Jusqu'à maintenant, les dépenses relatives à la GRE ont été beaucoup plus élevées que prévu et elles ont même dépassé l'objectif fédéral de 1 milliard de dollars par année depuis l'adoption du CSA. Les dépenses ont été plus élevées que prévu en 2003-2004 et en 2004-2005, soit 41 p. 100 et 22 p. 100 de plus que prévu respectivement.

Cette situation s'est avérée pénible pour les provinces et territoires étant donné que leur budget annuel ne tient pas dûment compte de leur partie des exigences liées au financement des programmes. Les provinces ont donc dû soit obtenir des fonds supplémentaires, soit rajuster leur niveau de participation aux différents éléments du CSA. À long terme, les paramètres des programmes seront modifiés afin de tenir compte de ce dépassement des fonds. Cette mesure sera prise après l'examen par un comité indépendant, en 2006.

Environnement

Les politiques et programmes environnementaux réalisés dans le cadre du CSA ont été conçus de façon à améliorer la durabilité du secteur. La durabilité de l'environnement peut être évaluée en fonction de deux grands critères : la gestion et la conservation des ressources naturelles à l'appui de la production agricole et la compatibilité entre les systèmes agricoles et les systèmes et processus naturels.

Le CSA prévoit des secteurs prioritaires en ce qui a trait à l'eau, au sol, à l'air et à la biodiversité. Lors des négociations bilatérales, le gouvernement fédéral a convenu de certains objectifs précis avec les provinces et territoires pour faire du Canada un chef de file dans le domaine de la production agricole respectueuse de l'environnement. Les objectifs stratégiques reposent sur :

- l'élaboration de politiques et stratégies;
- les connaissances et l'information;
- les résultats à la ferme.

L'élaboration de politiques et de stratégies met l'accent sur :

- la création de normes agricoles de nature scientifique (au besoin) pour appuyer les progrès dans les principaux secteurs de résultats;
- l'élaboration d'un programme de certification environnementale pour offrir un cadre en vue de la certification environnementale à la ferme, y compris la détermination de pratiques exemplaires reposant sur la réglementation;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une série de programmes pour aider le secteur à évaluer la situation actuelle et à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les programmes d'élaboration de politiques et stratégies comprennent :

- le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE), conçu de façon à permettre l'accès aux données géographiques et aux outils d'aide à la décision les plus appropriés qui soient, au moyen de l'Internet et d'autres technologies;
- le Programme d'évaluation des technologies environnementales pour l'agriculture (ÉTEA), qui permet d'évaluer les technologies environnementales innovatrices permettant de maintenir et d'améliorer la santé des ressources naturelles associées à l'agriculture;
- des programmes d'aide précis concernant les pesticides, soit :
 - le Programme des pesticides à usage limité, qui facilitera l'accès des agriculteurs canadiens aux pesticides à usage limité et à de nouvelles technologies de gestion pour améliorer leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux;
 - le Programme de réduction des risques liés aux pesticides, qui vise à appuyer l'élaboration et l'adoption de stratégies en matière de réduction des risques pour certains systèmes de culture précis. Le

programme permet d'améliorer la disponibilité d'outils de rechange pour la lutte contre les organismes nuisibles grâce à la recherche et encourage les agriculteurs à adopter ces pratiques.

La composante des connaissances et des renseignements inclut des activités comme le Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (PNARSA), lequel permet d'évaluer le rendement du secteur de l'agriculture dans le domaine de l'environnement, de le comparer aux normes du CSA et de faire état des résultats. D'autres programmes sont aussi mis en œuvre de façon à contribuer à l'établissement de points de repère pour les normes en matière de rendement environnemental.

La composante des résultats à la ferme du chapitre de l'environnement inclut :

- l'Initiative nationale de planification environnementale à la ferme (PEF). Ce programme encourage les producteurs à élaborer des plans environnementaux de la ferme, à adopter des pratiques de gestion exemplaires et à évaluer continuellement le rendement du point de vue environnemental;
- le Programme national de gérance agroenvironnementale (PNGA). Ce programme offre du soutien financier aux agriculteurs qui ont établi un PEF en vue d'apporter des améliorations de l'environnement;
- le Programme de couverture végétale du Canada. Ce programme aide les agriculteurs à améliorer leurs pratiques de gestion des prairies, à protéger la qualité de l'eau, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la biodiversité et l'habitat faunique. Il permet de fournir des renseignements et d'offrir des incitatifs pour : convertir des cultures annuelles en cultures vivaces, mieux gérer les terres situées près de l'eau et encourager la plantation d'arbres;
- le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE). Ce programme permet de garantir des sources d'approvisionnement en eau pour le secteur de l'agriculture et encourage l'utilisation durable de l'eau en milieu rural au Canada. Les résidents des régions rurales tirent profit de cette mesure de trois façons : infrastructure à la ferme, infrastructure d'approvisionnement en eau destinée à plusieurs utilisateurs et études stratégiques et autres activités pour améliorer la connaissance des producteurs au sujet des limites des ressources hydriques.

Le PEF et le PNGA sont des programmes à frais partagés, alors que le Programme de couverture végétale du Canada, le PNAE et les programmes liés aux pesticides sont des programmes « fédéraux seulement ».

Jusqu'à maintenant, les activités prévues dans ce chapitre portaient principalement sur la formation des conseillers en planification agricole, l'élaboration de guides de travail à l'intention de ces conseillers, ainsi que l'organisation d'ateliers visant à communiquer aux agriculteurs des renseignements sur les pratiques de gestion exemplaires.

Les programmes environnementaux ne sont pas encore opérationnels dans toutes les provinces. Au 31 mars 2005, environ 10 p. 100 du financement prévu pour le pilier de l'environnement avait été utilisé.

Le tableau 5.2 résume les extrants réels des programmes environnementaux pour 2003-2004 et 2004-2005, ainsi que les prévisions pour 2005-2006. Jusqu'à maintenant, le Programme de couverture végétale du Canada a atteint 44,4 p. 100 de son objectif, alors que le Programme de planification environnementale à la ferme et le Programme national d'approvisionnement en eau ont atteint entre 13 p. 100 et 17 p. 100 de leur objectif.

Tableau 5.2 : Activités et extrants dans le cadre des programmes environnementaux, 2003-2004 à 2005-2006

Activités	2003-2004	2004-2005	Prévisions pour 2005-2006
Nombre de plans environnementaux de la ferme examinés (examens terminés)	S.O.	CSA—9 139 Fonds d'appoint/CSA --942	CSA— 15 630
Programme national de gérance agroenvironnementale Nombre de projets de GRE terminés	CSA—S.O. Fonds d'appoint -- 175	CSA—1 046 Fonds d'appoint — 675	CSA—827 Fonds d'appoint — 210
Programme de couverture végétale du Canada Nombre d'hectares convertis en terres à cultures couvre-sol permanentes	88 415	42 417	43 895
Programme national d'approvisionnement en eau Nombre de projets terminés	1 017	905	1 376

Salubrité et qualité des aliments (SQA)

Le pilier de salubrité et qualité des aliments aidera le secteur à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de traçabilité, de salubrité et de qualité des aliments reconnus par l'État et ce, de la ferme à l'assiette. La salubrité des aliments met l'accent sur la réduction de l'exposition à des facteurs de risque et sur l'adoption de mesures pour veiller à ce que la qualité des aliments respecte les exigences du marché non liées à la salubrité.

Le gouvernement fédéral, les provinces et territoires de même que le secteur ont uni leurs efforts pour améliorer les politiques et programmes intégrés de salubrité

et de qualité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Pour assurer la participation d'autres partenaires fédéraux au processus, AAC signait, en décembre 2003, un protocole d'entente avec Santé Canada (SC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et la Commission canadienne des grains (CCG).

La composante d'élaboration des systèmes du chapitre sur la SQA a été lancée en décembre 2003, alors que la mise en œuvre à la ferme a été annoncée en avril 2004. Les accords collatéraux pour les initiatives de salubrité des aliments n'ont été signés qu'en novembre et décembre 2005.

Le programme SQA permet de tabler sur la réussite de programmes antérieurs à la ferme et au-delà de la ferme. Il permet de promouvoir l'adoption d'une approche intégrée en matière de salubrité des aliments pour l'ensemble du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Une vingtaine d'associations sectorielles nationales membres du Groupe de travail canadien sur la salubrité des aliments à la ferme ont uni leurs efforts pour élaborer des outils communs dans le cadre de leurs programmes de salubrité respectifs. Certaines associations de producteurs sont en train d'adopter ces systèmes de salubrité des aliments à la ferme. Le secteur a coordonné et orienté les progrès réalisés dans le cadre du programme à l'échelle nationale. On a également réalisé des progrès dans le domaine de la traçabilité, grâce à l'Agence canadienne d'identification des animaux d'élevage et à l'Agence canadienne d'identification du bétail. Bon nombre d'associations participent à l'élaboration de systèmes de traçabilité associés à l'initiative Can-Trace ou aux activités d'identification du bétail.

Les efforts déployés par l'État et par le secteur ont donné lieu à la publication de la carte routière Can-Trace, qui fait état des plans d'action du secteur pour l'adoption d'une approche harmonisée en matière de traçabilité des produits alimentaires de la ferme à l'assiette. Par ailleurs, AAC a mis sur pied un programme de virologie, amélioré les ressources dans le domaine de la microbiologie alimentaire et de la génétique moléculaire et assuré la liaison entre les scientifiques à l'échelle nationale afin de leur permettre de collaborer à des initiatives stratégiques à l'appui des activités nationales de salubrité des aliments.

Le tableau 5.3 indique les activités réalisées sur le plan de l'élaboration de systèmes, de la mise en œuvre à la ferme et de la salubrité des aliments dans le cas du chapitre de la SQA. Environ 10 p. 100 du budget prévu a été utilisé jusqu'à maintenant.

Tableau 5.3 : Activités et extraits liés à la SQA, 2003-2004 à 2005-2006

Activités	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Élaboration de systèmes			
-salubrité des aliments à la ferme	0 projet 0 \$	22 projets/ 3,69 M\$	5 projets 1,39 M\$
-salubrité des aliments au-delà de la ferme		6 projets/ 1,23 M\$	2 projets 0,3 M\$
-traçabilité		14 projets/ 2,79 M\$	2 projets 0,17 M\$
-associations multiples	0 projet/0 \$	6 projets/ 1,17 M\$	3 projets 0,4 M\$
Total – Élaboration de systèmes		48 projets/ 8,88 M\$	12 projets 2,26 M\$
Mise en œuvre à la ferme	--	--	2 projets 8,7 M\$ 6 projets dans le cadre de l'examen technique de l'ACIA
Initiative de salubrité des aliments	--	--	20 M\$ pour l'Ontario 22,8 M\$ pour l'Alberta 2,6 M\$ pour la C.-B. 2,5 M\$ pour le Manitoba 0,37 M\$ pour la N.-É. Signature de tous les accords collatéraux avec les provinces/territoires
Total – SQA	0 projet/0 \$	48 projets/ 8,88 M\$	14 projets 10,96 M\$

Renouveau

Les programmes de renouveau permettent aux producteurs d'avoir accès aux services offerts par les secteurs public et privé qui les aideront à élaborer des plans d'activités et des plans de relève, à adopter des pratiques de gestion

bénéfiques et à prendre part à des activités d'apprentissage afin d'accroître la rentabilité de leur exploitation agricole.

Pour orienter ce processus, on a réalisé un sondage de repère initial au cours de l'hiver 2003-2004 afin d'évaluer les pratiques d'apprentissage, les pratiques de gestion, ainsi que les objectifs poursuivis par 2 000 producteurs. Ce sondage a donné lieu à l'élaboration d'un CD-ROM intitulé *Points de repère – la clé du succès* qui vise à fournir aux producteurs des renseignements sur la façon d'évaluer le rendement et la rentabilité possible de leur exploitation agricole et leur permettre de comparer celle-ci à des exploitations de type, de taille et de spécialisation semblables dans la région.

Ces renseignements ont par la suite été rendus publics, grâce au site Web sur le renouveau et aux liens avec d'autres outils de gestion. Un deuxième sondage sera réalisé au cours de l'hiver 2006-2007, parallèlement à un sondage sur l'évaluation des répercussions qui sera mené auprès des clients. Ce sondage permettra de déterminer l'incidence des programmes de renouveau, l'utilisation des programmes par les clients, ainsi que leur attitude face à ceux-ci. Ces renseignements seront utilisés pour orienter les programmes à l'avenir.

À l'échelle fédérale, les Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) sont maintenant opérationnels dans la plupart des provinces et territoires. Les SCEAC comportent deux volets :

- l'évaluation de l'exploitation agricole (EEA), qui permet aux producteurs d'avoir accès à cinq jours de services de consultation en vue de préparer une évaluation de l'exploitation agricole;
- des Services spécialisés de planification d'entreprise (SSPE), qui offrent une aide financière aux producteurs en vue de l'achat de services de consultation spécialisés pour l'élaboration de plans d'activités exhaustifs.

Par ailleurs, le programme de la Planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA) relève également des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes. Ce programme facilite l'accès des producteurs à des professionnels de la planification d'entreprise en vue de l'élaboration de plans d'activités exhaustifs et de la réalisation d'activités à valeur ajoutée. Il s'adresse aux producteurs des provinces ayant mis sur pied leurs propres services-conseils aux exploitations agricoles.

Les initiatives de renouveau permettent également de se pencher sur les ressources humaines. Les Services canadiens de développement des compétences en agriculture (SCDCA) ont été conçus de façon à aider les producteurs et leurs conjoints à augmenter leur revenu familial provenant d'activités à la ferme et au-delà de la ferme en facilitant l'accès à l'aide financière qui leur permettra de poursuivre une formation.

Pour assurer l'atteinte des objectifs du pilier du renouveau, les producteurs doivent également établir des partenariats axés sur la collaboration avec des

groupes comme le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole, le Conseil des 4-H du Canada et l'Association des collèges communautaires du Canada. Les programmes « fédéraux seulement » qui appuient les initiatives d'acquisition et d'amélioration des compétences comprennent le conseil sectoriel de l'agriculture, le programme d'accès au capital et le Programme des jeunes agriculteurs du Canada. En juin 2003, AAC annonçait une contribution de 12,5 millions de dollars sur cinq ans en vue d'appuyer les travaux du Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole.

Le conseil sectoriel national de développement des ressources humaines en agriculture a été mis sur pied pour apaiser certaines préoccupations liées aux ressources humaines dans le secteur de l'agriculture. Ce conseil sectoriel relève de la Fédération canadienne de l'agriculture et il est formé de représentants de diverses organisations de producteurs.

Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC) contribue au financement du conseil. Par ailleurs, un protocole d'entente a été conclu avec RHDC en septembre 2006 en vue de la mise en œuvre du programme des SCDCA. Les SCDCA sont maintenant offerts partout au Canada, sauf au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ces initiatives seront complétées au moyen du programme *Saisir les occasions*, qui aidera les producteurs et les collectivités à saisir les nouvelles occasions dans les domaines de la science et de l'innovation. Enfin, le Service de médiation en matière d'endettement agricole offre aux agriculteurs insolubles et à leurs créanciers des services de médiation.

Les programmes provinciaux et territoriaux sont essentiels pour assurer la réussite du pilier du renouveau. Les activités provinciales et territoriales de renouveau mettent l'accent sur :

- l'élaboration de stratégies pour le secteur;
- l'amélioration des services de vulgarisation;
- l'établissement d'une capacité de services-conseils dans le secteur privé grâce à des initiatives et des ressources du secteur public;
- une formation en gestion;
- l'élaboration d'outils et de renseignements sur la gestion d'entreprise;
- l'adoption de mesures pour saisir les occasions;
- l'établissement d'une base pour le secteur.

Dans certaines provinces et certains territoires, les activités de renouveau mettent l'accent sur le soutien initial des agriculteurs, la relève, la gestion des ressources humaines et la main-d'œuvre.

Tableau 5.4 : Activités et extrants dans le cadre du Programme de renouveau, 2003-2004 à 2005-2006

Activités	2003-2004	2004-2005	Estimation pour 2005-2006
Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes -Évaluation de l'exploitation agricole -Services spécialisés de planification d'entreprise	1 091 S.O.	1 798 148	3 095 317
Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée	S.O.	22	76
Services canadiens de développement des compétences en agriculture	S.O.	S.O.	2 016
Services de médiation en matière d'endettement agricole	580	554	611

La diffusion d'information à propos des programmes reste un défi pour optimiser la participation des producteurs. On a donc élaboré et approuvé un plan de travail exhaustif en matière de communication pour toutes les provinces. Des activités sont en cours en vue de la mise en œuvre.

Science et innovation

Les récentes innovations scientifiques promettent de changer radicalement le secteur de l'agriculture. De nouvelles applications pour les produits agricoles, notamment les aliments nutraceutiques, le plastique biologique, l'énergie renouvelable et les produits industriels à base de plantes, sont en voie d'élaboration. Ces applications offriront une nouvelle série d'occasions aux producteurs et aux collectivités rurales. En saisissant ces nouvelles occasions, les agriculteurs pourraient accroître la rentabilité de leur exploitation agricole grâce à la diversification, à l'amélioration des pratiques environnementales, à la réduction de l'utilisation de sources d'énergie non renouvelables et à l'accès à de nouveaux marchés.

Le chapitre sur la science et l'innovation cherche à renforcer les liens existants et à en créer de nouveaux. Ces objectifs visent à encourager un climat d'investissement propice et l'adoption de nouvelles innovations grâce au transfert et à la commercialisation de la technologie, et ainsi donner lieu à de nouvelles possibilités à valeur ajoutée pour le secteur agricole et les collectivités rurales. Le financement prévu correspondra à l'équivalent de dix fois sa valeur en termes d'activités publiques dans le secteur de l'innovation agricole pour la période visée.

Le chapitre sur la science et l'innovation vise à réaffecter les ressources publiques au moyen de la participation des établissements d'enseignement et du

secteur. Les objectifs sont notamment d'accroître et de renforcer les relations entre les groupes et d'accélérer l'innovation grâce à la propriété intellectuelle découlant de la recherche financée par l'État.

Le chapitre sur la science et l'innovation mettait l'accent initialement sur la réorientation, la coordination et l'élaboration de programmes. Or, pour atteindre cet objectif, il a fallu établir des liens étroits entre tous les intervenants de la chaîne de valeur.

La réaffectation des ressources publiques a permis de financer une étude comparative afin de déterminer la capacité scientifique, ainsi que l'élaboration d'une stratégie en matière de propriété intellectuelle, une stratégie en matière d'investissement dans l'économie axée sur les produits biologiques et l'élaboration d'une stratégie en matière de ressources humaines dans le domaine scientifique. L'étude comparative a permis de déterminer la capacité scientifique actuelle dans le secteur de l'agriculture. Cette étude sera répétée tous les trois ans afin de déterminer dans quelle mesure la réorientation est attribuable au CSA. La stratégie visant la propriété intellectuelle est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, des fonds ont été accordés en vue de faciliter la coordination tout au long de la chaîne de valeur, alors que le reste des fonds a été attribué à l'accélération de la composante de l'innovation.

La composante de l'accélération de l'innovation comporte deux volets, soit :

- le fonds de courtage, qui permet d'offrir les fonds requis pour renforcer les liens avec le marché et encourager l'adoption d'innovations. Ce fonds permet d'offrir un service de courtage entre l'État, les universités et le secteur afin de commercialiser la technologie, de faire avancer les producteurs et les collectivités le long de la chaîne de valeur, de créer de nouvelles chaînes de valeur et d'établir une distinction entre les produits pour une vaste gamme de nouveaux produits et marchés. Citons, à titre d'exemple de projets associés au Fonds de courtage, Soy 20/20, Flax Canada 2015 et BioProduits Canada;
- le fonds d'innovation en agriculture, qui permet d'offrir une aide pour le lancement d'une entreprise (notamment des centres d'innovation, le mentorat d'entreprises et la réalisation de projets pilotes), d'intégrer le secteur des produits biologiques à toutes les disciplines scientifiques, les établissements et les systèmes et d'offrir des incitatifs pour la planification et la réorientation des recherches en vue du financement temporaire de postes clés dans le domaine scientifique, la planification des établissements et les initiatives de transition. La mise en œuvre du programme vient à peine de débuter.

À ce jour, 17 propositions évaluées à 15,1 millions de dollars ont été approuvées, sept propositions évaluées à 4,1 millions de dollars sont en voie d'élaboration et

on a reçu des lettres d'intention pour quatre projets évalués à 7,1 millions de dollars.

Questions internationales

Pour ce qui est du volet des questions internationales du CSA, plusieurs grandes initiatives ont été élaborées :

- les tables rondes sur les chaînes de valeur (TRCV) ont permis de réunir des chefs de l'industrie pour les amener à s'entendre sur les politiques gouvernementales. Il y a des TRCV pour le bœuf, le porc, les oléagineux, les céréales, les cultures spéciales, l'horticulture et les fruits de mer. Les gouvernements FPT participent activement aux délibérations des tables rondes. La contribution de la table ronde sur l'industrie du bœuf au processus de gestion des mesures prises par le Canada en réponse à la flambée d'ESB montre bien l'efficacité des TRCV;
- la promotion de l'image de marque du Canada. AAC a élaboré une stratégie internationale de promotion de l'image de marque du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada. De nombreuses recherches ont été entreprises relativement à certains marchés afin d'obtenir des renseignements en ce qui a trait à nos clients internationaux et à l'image du Canada. Un nouveau logo est en cours d'élaboration à l'intention des partenaires du secteur pour la commercialisation de leurs produits à l'étranger de façon à promouvoir la qualité, la salubrité et la traçabilité;
- le Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA). Le PICAA permet d'offrir une aide correspondante au secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des fruits de mer en vue de l'élaboration de stratégies de commercialisation pour promouvoir l'image de marque du Canada. Le programme permet de promouvoir des marques génériques applicables à l'ensemble du secteur, d'appuyer la commercialisation technique, ainsi que les initiatives de promotion du secteur. Les projets financés font partie de deux catégories : les projets à court terme permettant de saisir de nouvelles occasions et les stratégies internationales à long terme permettant d'assurer la reconnaissance et de faciliter les ventes à l'exportation à long terme. Depuis sa création, en mars 2003, le PICAA a permis d'offrir plus de 50 millions de dollars d'aide.

Pour assurer une présence accrue sur les principaux marchés internationaux, AAC a doté quatre nouveaux postes aux États-Unis et ajouté dix nouveaux postes de spécialistes pour compléter les 22 postes de spécialistes du secteur de l'agroalimentaire sur d'autres grands marchés internationaux. Ces employés établissent des relations « concrètes » avec les acheteurs locaux, recueillent des renseignements sur les marchés et contribuent à la promotion de l'image de

marque du Canada, de façon à maximiser les occasions offertes au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada.

Dans le cadre de ses mesures de commercialisation internationales, AAC poursuit ses activités en vue d'améliorer l'accès aux marchés, d'abolir les obstacles commerciaux techniques et de négocier des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux.

Chapitre 6 – Évaluation du CSA

6.1 Synthèse des réponses au questionnaire

Le Comité d'examen du CSA a sollicité l'opinion de certaines personnes en ce qui a trait aux répercussions du CSA en distribuant un questionnaire (annexe B) à une centaine d'associations agricoles et de particuliers et en leur demandant de faire part de leur opinion sur diverses questions. Le Comité a reçu 50 réponses (voir l'annexe D pour obtenir la liste des répondants).

Bon nombre de répondants appuient généralement la vision du CSA, c'est-à-dire :

Assurer la rentabilité à long terme du secteur en faisant du Canada un chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production agricole respectueuse de l'environnement.

Plusieurs répondants ont indiqué que la rentabilité doit être considérée comme une priorité autonome distincte de la salubrité des aliments, de l'innovation et de la protection de l'environnement. Les attentes de la population en matière de salubrité des aliments et de protection de l'environnement vont parfois à l'encontre des attentes des producteurs en matière de bénéfices.

Les répondants ont invoqué plusieurs facteurs qui font du secteur de l'agriculture du Canada un secteur rentable et compétitif, notamment une politique agricole qui aide les producteurs à rester compétitifs par rapport à ceux d'autres pays. Les facteurs ayant une incidence sur la compétitivité comprennent la réglementation et les subventions d'autres pays, la valeur du dollar et notre capacité de concevoir des produits compétitifs. Le CSA pourrait améliorer la compétitivité en accordant plus d'importance à l'innovation et à l'investissement dans les domaines de la recherche et de l'infrastructure.

Jusqu'à maintenant, le CSA n'a pas donné de nombreux résultats mesurables. Si la rentabilité est un résultat, les résultats sont négatifs. Cependant, l'élaboration de nombreux plans environnementaux de la ferme (PEF) constitue un résultat positif qui a donné lieu à l'adoption de pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement.

La mise en œuvre du CSA n'avance pas au même rythme pour les cinq piliers. Jusqu'à maintenant, on a accordé beaucoup plus d'importance à la gestion des risques de l'entreprise puisque qu'on n'avait pas suffisamment de ressources pour les autres piliers. De même, il se pourrait que la mise en œuvre ait été plus lente parce que les producteurs avaient l'impression de ne pas avoir été consultés de façon appropriée avant l'adoption du CSA. La participation accrue des producteurs est une exigence de base pour améliorer la mise en œuvre du CSA. De même, on devrait réduire la complexité et la difficulté d'application du CSA.

Le CSA doit mieux intégrer les cinq piliers, en particulier le pilier de la science et de l'innovation, qui a besoin de plus de ressources puisqu'il peut contribuer grandement à accroître la compétitivité. Le système actuel accorde trop d'importance au financement de la protection du revenu des producteurs. Lorsqu'on leur a demandé comment ils procéderaient pour affecter les ressources supplémentaires, bon nombre de répondants ont indiqué qu'ils augmenteraient le financement de la recherche, surtout dans le cas des sources d'énergie de remplacement. Il faudrait également concevoir de nouvelles technologies pour réduire les coûts de production.

1. Vision et priorités pour le secteur de l'agriculture du Canada

Vision du CSA

Cette partie du questionnaire visait à déterminer si la vision du CSA pour le secteur de l'agriculture tient compte des attentes actuelles et futures de la population ou de quelle façon la vision pourrait mieux refléter la vision commune du secteur, de l'État et de la population. Les répondants sont généralement d'accord avec la vision et ils ont même manifesté à l'occasion un certain enthousiasme à son endroit. Cependant, la majorité d'entre eux estiment qu'on devrait accorder plus d'importance à la rentabilité.

Il semble y avoir une dichotomie entre les attentes de la population en matière d'environnement et de salubrité des aliments et les attentes du secteur en matière de rentabilité. Plusieurs répondants estiment que, même si la vision tient compte des attentes de la population, ces attentes ne devraient pas nécessairement constituer l'objectif poursuivi par le secteur de l'agriculture. Ces répondants insistent sur le fait que la vision du CSA est un objectif noble assorti d'un coût et que, tant que la population ne sera pas prête à payer davantage pour la salubrité des aliments ou la protection de l'environnement, c'est la rentabilité des exploitations agricoles qui en souffrira.

La rentabilité est influencée par de nombreux facteurs, dont les coûts, les revenus et les marchés, et ceux-ci sont sensiblement influencés à leur tour par les politiques commerciales internationales, les subventions agricoles et les paiements de soutien. Si la rentabilité était le principal objectif de la vision, il se pourrait que les agriculteurs manifestent plus d'enthousiasme pour les autres aspects.

Les efforts que déploie le Canada en vue de devenir un chef de file mondial en matière de salubrité des aliments et de production agricole respectueuse de l'environnement a pour effet d'accroître les coûts de production et d'entraver la compétitivité et la rentabilité des producteurs. Aussi, plusieurs estiment que le Canada devrait plutôt se concentrer sur les chaînes de valeur.

Il y a également, dans le secteur, une dichotomie entre les « exploitations agricoles familiales » et les entreprises agrocommerciales. Il faudrait que la

vision soit plus précise et elle devrait même peut-être promouvoir la viabilité économique et sociale à long terme des exploitations agricoles familiales et des collectivités rurales.

En outre, on devrait accorder plus d'importance au pilier de la science et de l'innovation, à la durabilité, ainsi qu'au lien entre l'alimentation et la santé des humains. On accorde beaucoup trop d'importance au pilier de la gestion des risques de l'entreprise (GRE). Il convient de signaler que, même si de nombreux répondants proposent d'établir un ordre de priorité pour ce qui est de la « durabilité », certains d'entre eux pensent à la production durable, alors que d'autres pensent à la compatibilité environnementale et économique.

Participation des intervenants

Le Comité a demandé à divers intervenants du secteur de l'agriculture s'ils étaient en mesure de participer efficacement au processus du CSA. Les opinions sont partagées. Certains répondants estiment que les agriculteurs sont en mesure de participer au processus mais d'autres pensent qu'ils n'ont pas suffisamment l'occasion de le faire. Un répondant a indiqué que les agriculteurs n'ont été consultés « en aucune façon » avant que le CSA soit rendu public et un autre estime qu'ils ont tout simplement été « écartés » du processus. Un autre a indiqué que le CSA semblait « coulé dans le béton » avant même qu'il puisse y avoir des consultations auprès des producteurs primaires. La plupart des répondants estiment que les intervenants devraient avoir l'occasion de contribuer au processus. Les intervenants doivent participer au processus dès le début au lieu d'être priés de faire part de leurs commentaires en réaction à des décisions pour lesquelles ils n'ont pas eu leur mot à dire. Cependant, bon nombre d'agriculteurs ne disposent pas des ressources financières ou du temps nécessaires pour participer à un processus décisionnel bureaucratique.

Questions d'intérêt pour les collectivités rurales

Le Comité a demandé aux répondants si le CSA devrait aborder les questions d'intérêt pour les collectivités rurales en plus des questions d'intérêt pour le secteur de l'agriculture. La majorité des répondants estiment que le CSA devrait se pencher sur les questions d'intérêt pour les collectivités rurales et certains d'entre eux estiment que les deux types de questions sont indissociables. L'un des répondants a indiqué que l'agriculture est le « principal moteur » du développement rural. Quant aux questions d'intérêt liées à la politique rurale, qui visent les transports, l'eau, l'infrastructure et les sources d'énergie de remplacement, elles ont une incidence marquée sur le secteur de l'agriculture. Pour ce qui est des familles d'exploitants agricoles, certains répondants estiment que le CSA devrait mettre l'accent sur la rentabilité du secteur de l'agriculture plutôt que sur d'autres formes d'emploi.

Certains répondants pensent que les enjeux pour les collectivités rurales sont tellement nombreux, complexes et variés qu'ils ne peuvent pas être associés à

un secteur comme celui de l'agriculture. Le secteur de l'agriculture devrait plutôt faire l'objet d'un examen distinct, sans tenir compte des préoccupations rurales en général. D'après un répondant, les préoccupations rurales visent de nombreux autres ministères, notamment ceux de la Santé, de l'Éducation et des Transports. Le CSA « s'embourberait » s'il essayait de tenir compte de toutes les préoccupations rurales relevant de plusieurs administrations. En fait, le CSA devrait s'en tenir à l'agriculture et non pas s'arrêter à l'ensemble des préoccupations rurales.

Réussite

Enfin, le Comité a demandé comment mesurer la réussite. La vaste majorité des répondants estiment que le principal facteur déterminant est la rentabilité de l'exploitation agricole. Cependant, il n'y a pas de consensus quant à la façon d'évaluer la rentabilité. Les autres mesures populaires auprès des répondants comprennent :

- l'élaboration de produits à valeur ajoutée;
- la limitation de la réduction du nombre de familles d'exploitants agricoles;
- les revenus agricoles appropriés;
- plus de jeunes agriculteurs;
- moins de politiques et programmes ponctuels.

2. Rentabilité et compétitivité

Le Comité a demandé aux répondants d'indiquer les facteurs déterminants pour assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur de l'agriculture du Canada à long terme. Les deux ne sont pas synonymes : une exploitation agricole peut être rentable sans être compétitive et vice versa. Les concepts peuvent s'appliquer différemment à un secteur et à un particulier. Les répondants ont proposé plusieurs facteurs :

- une approche de réseautage sur les marchés;
- une stratégie intégrée, adaptée et cohérente tenant compte des différents facteurs associés à la compétitivité;
- un marché équitable (méthode transparente d'établissement des prix et rééquilibre des rapports de force sur les marchés, surtout grâce à la réglementation requise);
- une politique agricole compétitive par rapport à celle d'autres administrations. Par ailleurs, la politique doit être suffisamment souple pour faciliter l'innovation et l'adaptation en fonction de différents systèmes.

Les répondants ont indiqué que la rentabilité varie selon la capacité des producteurs d'obtenir des marges suffisantes sur leurs produits. Cette situation est principalement attribuable à la capacité de contrôler les coûts. Voici quelques facteurs ayant une incidence sur les bénéfices :

- accès à une technologie nouvelle et abordable;
- infrastructure moderne;

- contexte de réglementation réaliste, juste et axé sur la science;
- accès à du financement en capital et à des fonds d'exploitation abordables;
- contexte stratégique non restrictif;
- règles commerciales justes et exécutoires;
- contexte fiscal approprié.

Les programmes efficaces et opportuns de gestion des risques de l'entreprise (GRE) constituent un autre facteur important. Ces programmes doivent être conçus de façon à appuyer des entreprises rentables qui sont touchées par des risques indépendants de la volonté des producteurs.

Bon nombre des facteurs influant sur la rentabilité influent également sur la compétitivité. Voici quelques-uns des principaux facteurs influant sur la compétitivité (indépendants ou non de notre volonté) :

- le contexte de réglementation et les subventions dans les pays concurrents;
- les fluctuations monétaires;
- notre capacité de reconnaître les catégories de produits et d'en tirer profit lorsque nous pouvons être compétitifs.

Certains répondants ont proposé de reconnaître publiquement les différentes catégories de produits non compétitifs et de déterminer s'il y a des innovations susceptibles de les rendre compétitifs. Si tel n'est pas le cas, nous devons trouver d'autres sources de revenu.

Incitatifs

Le Comité a demandé aux répondants si le CSA offre des incitatifs pour assurer la rentabilité et la compétitivité du secteur de l'agriculture du Canada. Les opinions sont partagées. Certains pensent qu'une telle mesure donnerait lieu à la rentabilité à long terme; d'autres, que ce ne sera pas le cas parce qu'on accorde trop d'importance au soutien du revenu. Certains répondants savent qu'il y a des incitatifs mais ceux-ci ne permettent pas d'assurer la rentabilité et la compétitivité. Pour parvenir à cette fin, il faudrait plus d'innovation et d'investissements dans les domaines de la recherche et de l'infrastructure. Certains répondants ont indiqué que les incitatifs prévus dans le cadre du CSA visent les entreprises agrocommerciales, mais pas les entreprises familiales. Les paiements en vertu du CSA n'empêchent pas les agriculteurs de faire faillite mais permettent aux plus grosses exploitations agricoles de survivre et d'accroître leur part de marché. Certains piliers du CSA, notamment le pilier de la salubrité et de la qualité des aliments et le pilier de l'environnement, peuvent avoir un effet dissuasif réel en raison des exigences et des coûts s'y rapportant.

Piliers

Le Comité a demandé si les cinq piliers du CSA permettent d'offrir un soutien pour les produits présentant le plus de potentiel de compétitivité et de rentabilité.

La plupart des répondants estiment que le CSA n'atteint pas cet objectif ou qu'il ne devrait pas essayer d'appuyer un produit en particulier. Certains pensent que le CSA ne vise pas un produit en particulier et que c'est très bien comme ça. Un répondant a indiqué qu'il n'y a apparemment pas de lien entre les différents piliers et les produits présentant le plus de potentiel. Un autre a indiqué que le CSA ne devrait pas offrir une aide supplémentaire dans le cas des produits présentant le plus de potentiel étant donné que les piliers comme la salubrité et la qualité des aliments doivent viser tous les produits. Un autre a même ajouté que le CSA ne devrait pas tenir compte des « gagnants et perdants » mais plutôt essayer d'instaurer un climat permettant aux producteurs d'offrir les produits réclamés par les consommateurs. Un répondant a indiqué que les prix des produits et, par ricochet, la rentabilité varient constamment et qu'il serait irréfléchi de tenir compte uniquement des produits rentables. En fait, le CSA devrait aider les agriculteurs à assurer la commercialisation et la viabilité de leurs produits.

Certains répondants estiment que les piliers n'offrent pas une marge de manœuvre suffisante. L'un d'entre eux estime que les agriculteurs canadiens seraient plus compétitifs si le reste du monde devait respecter nos lignes directrices rigoureuses. L'approche « unique » en matière de gestion de risques devrait être remplacée par une approche permettant la mise en place de programmes provinciaux complémentaires appuyés par le gouvernement fédéral, les provinces et les producteurs.

3. Efficacité et répercussions du CSA

Résultats mesurables

Le Comité a demandé aux répondants si le CSA avait donné des résultats mesurables (positifs ou négatifs) et quels étaient les obstacles éventuels à l'obtention de résultats positifs. La très large majorité des répondants considèrent la rentabilité comme un résultat mesurable clé. En fait, les agriculteurs canadiens ont dû avoir recours à plusieurs programmes spéciaux pour éviter une baisse de leurs revenus nets. Laisser entendre que le CSA constitue un frein à la rentabilité ne serait pas une conclusion juste compte tenu de sa brève existence. En outre, le CSA n'est pas parvenu à réduire le recours à des programmes agricoles « ponctuels », pas plus qu'à faire face à des crises comme la flambée d'ESB ou les périodes de sécheresse.

Sinon, les répondants estiment qu'il est encore trop tôt pour déterminer les résultats mesurables. De façon plus précise, les investissements associés au pilier de la science et de l'innovation ont été relativement peu importants, ce qui a eu pour effet de reporter les résultats. Les initiatives de salubrité et de qualité des aliments ne font que débiter et il est encore trop tôt pour déterminer les résultats du pilier de l'environnement. Même si on a consacré beaucoup de temps et d'efforts au pilier de la gestion des risques de l'entreprise (GRE), la conception, la coordination et la mise en œuvre des composantes des autres piliers n'ont pas donné de bons résultats. Si on accordait autant d'importance au pilier de la

science et de l'innovation qu'à celui de la GRE, on obtiendrait de bien meilleurs résultats.

Il y a quelques résultats positifs. D'un point de vue conceptuel, le CSA avait permis de mieux faire comprendre la nécessité des programmes d'aide aux agriculteurs. Pour la première fois, on a mis de côté une somme pour régler les problèmes dans le secteur de l'agriculture. Grâce au CSA, les agriculteurs peuvent recommander des améliorations dans le cas des programmes de gestion des risques de l'entreprise et des politiques agricoles. Le CSA offre une tribune au secteur pour établir un partenariat en vue de l'élaboration de politiques agricoles. Le regroupement des cinq piliers constitue une assise commune permettant aux différents paliers de gouvernement de concentrer leurs efforts. Cette mesure a permis l'établissement de relations de travail plus étroites entre le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur. Cet esprit d'équipe augure bien pour l'avenir. Les répondants ont approuvé le lancement de nombreux plans environnementaux de la ferme (PEF), lesquels avancent au rythme promis.

Obstacles

Le fait de ne pas disposer de points de référence clairs dès le début du CSA constitue l'un des principaux obstacles à l'obtention de résultats mesurables. L'absence de participation suffisante des agriculteurs représente également un obstacle, tout comme les revenus agricoles nets peu élevés ou négatifs, qui empêchent les agriculteurs à participer aux programmes du CSA.

La structure du programme constitue un autre obstacle. Certains répondants estiment que les critères applicables pour mesurer la réussite doivent englober plus que la rentabilité. De façon plus précise, en raison de l'importance accordée au pilier de la GRE, le CSA n'a pas permis de reconnaître de façon appropriée la complexité des quatre autres piliers. Entre-temps, la préférence marquée d'AAC pour une approche « unique » va à l'encontre de la diversité des besoins régionaux et sectoriels.

Certains répondants estiment que le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) pourrait décourager l'innovation à la ferme (diversification/valeur ajoutée). Le PCSRA, de par sa nature et les méthodes d'application opérationnelles, entrave sérieusement l'atteinte de cet objectif. Il est facile à comprendre d'un point de vue conceptuel mais imprévisible d'un point de vue opérationnel. Le programme n'a pas réussi à aider les agriculteurs à obtenir des prêts étant donné que les prêteurs ne tiennent pas compte des risques compensés par le programme lorsqu'ils examinent les plans d'investissement. De façon générale, les programmes de gestion des risques en vertu du CSA semblent avoir augmenté les risques financiers et déstabilisé le secteur.

La combinaison de crises sans précédent constitue un autre obstacle majeur : ESB, grippe aviaire, sécheresses, inondations, remontée du dollar canadien, coût élevé de l'énergie, prix peu élevé des céréales et subventions étrangères et

recours commerciaux. Ces obstacles ont entraîné une baisse des revenus agricoles et un taux d'endettement élevé. La situation financière des agriculteurs pourrait s'aggraver advenant une hausse marquée des taux d'intérêt.

4. Mise en œuvre du CSA

Efficacité du CSA

Le Comité a demandé aux répondants si le CSA avait été mis en œuvre de façon efficace (réussite ou échec). Bon nombre de répondants estiment que la vision du CSA et l'ensemble des programmes sont valables et compréhensibles, mais une majorité de répondants estiment que la mise en œuvre a été lente ou variable selon le pilier. Ainsi, le renouveau, l'environnement et la salubrité et la qualité des aliments ont remporté un certain succès dans certaines administrations mais peu dans d'autres. La mise en œuvre du pilier de la science et de l'innovation s'est faite lentement.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre du CSA a été inefficace. Plusieurs répondants pensent que le problème est attribuable au fait que les intervenants n'ont pas été consultés avant l'adoption du cadre. Le CSA n'a pas été élaboré en collaboration avec le secteur de l'agroalimentaire, c'est pourquoi le débat qui a suivi mettait l'accent sur les principes plutôt que les améliorations. Cette lacune est typique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui semble établir et entretenir des relations de travail inefficaces avec les producteurs. L'un des répondants estime que les revenus agricoles ont continué de diminuer et ce, malgré le soutien offert dans le cadre du pilier de la GRE. Le PCSRA devait régler les pressions financières attribuables à des conditions normales du marché. Il a plutôt dû faire face à des catastrophes naturelles et des problèmes commerciaux imprévisibles et onéreux indépendants auxquels les gestionnaires agricoles ne peuvent rien.

Sur le plan positif, le CSA a réellement permis de promouvoir la collaboration entre les provinces et territoires et d'encourager la participation des intervenants du secteur au processus d'élaboration de politiques. L'un des répondants pense que les programmes provinciaux sont plus efficaces que les programmes nationaux. Les programmes locaux répondent mieux aux besoins locaux. Ils tiennent compte des points forts et minimisent les changements ponctuels. Les responsabilités hiérarchiques en matière de planification des programmes, de mise en œuvre efficace, de gestion efficiente et de reddition de comptes sont plus précises. La mise en œuvre des plans environnementaux de la ferme (PEF) a permis aux agriculteurs de cerner des problèmes particuliers sur leur ferme.

Améliorations du CSA

Le Comité a demandé aux répondants de quelle façon on pourrait améliorer la mise en œuvre du CSA. D'après eux, il faudrait tout d'abord réduire la complexité et le fardeau des processus administratifs. Le CSA doit adopter un processus

plus rationalisé et plus efficient. À l'échelle fédérale, les pouvoirs décisionnels devraient être délégués aux bureaux régionaux pour accélérer la mise en œuvre du CSA. Une telle mesure permettrait de réduire les frais d'application/de comptabilité et les délais d'approbation (étant donné que les décisions seraient prises plus près de la base), d'augmenter le taux de participation aux programmes et de réorienter les programmes, des processus aux résultats. Cette façon de procéder rend également le CSA plus adaptable aux besoins des secteurs et des régions. Certains répondants estiment que l'élaboration et la mise en œuvre des programmes devrait être confiée aux provinces, tout comme la gestion financière et la responsabilisation à l'égard des résultats.

La mise en œuvre du CSA pourrait également être améliorée grâce à une participation accrue des agriculteurs et du secteur. Ainsi, les conseils du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) se sont avérés efficaces pour la mise en œuvre et la gestion des programmes pour les agriculteurs. Lorsqu'ils sont dûment équilibrés, ces organismes permettent une gestion moins onéreuse et un examen accru des projets et programmes par les pairs, ainsi que la participation du secteur au processus décisionnel.

5. Orientations futures du CSA

Équilibre et changements

Le Comité a demandé aux répondants s'il était possible d'établir un équilibre approprié entre les ressources et activités se rapportant aux cinq piliers tout en respectant la vision du CSA. Il a également demandé aux répondants de quelle façon l'équilibre devrait changer.

La plupart des répondants ont indiqué que l'équilibre pourrait et devrait être plus égalitaire. Certains estiment qu'on accorde trop d'importance à la GRE par rapport aux autres piliers. Un répondant a fait remarquer qu'on met l'accent sur l'échec d'un grand programme de risque comme si ce programme était la solution à tous les maux dans le secteur de l'agriculture.

Il faudrait mieux intégrer les piliers existants, surtout ceux de la science et de l'innovation et du renouveau. Ces deux piliers pourraient contribuer à la croissance stratégique nécessaire pour renverser la vapeur dans le cas de la baisse à long terme des revenus. Le pilier de l'environnement pourrait être renforcé de façon à inclure les paiements liés aux biens et services écologiques. Le pilier de la science et de l'innovation devrait recevoir plus d'attention. Nous abordons maintenant ces questions comme un coût supplémentaire de l'exploitation d'une entreprise au lieu de chercher des solutions qui pourraient permettre de réduire les frais d'exploitation en réduisant les sous-produits des déchets et en augmentant considérablement l'efficacité. Un répondant a comparé le secteur de l'agriculture du Canada au secteur de l'automobile en Amérique du Nord lorsqu'il a fait face à la concurrence étrangère pour la première fois : il a cessé d'évoluer. Certains répondants estiment que le

déséquilibre actuel sur le plan de l'affectation des ressources montre qu'on ne se soucie pas vraiment du respect de la vision pour assurer la compétitivité, la rentabilité et la prospérité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'échelle mondiale. L'innovation, la salubrité des aliments et l'environnement ont besoin de plus de soutien. Le système actuel finance les mesures de protection du revenu dans le cas des producteurs primaires.

CSA II

Le Comité a demandé aux répondants si on devrait envisager l'ajout de piliers dans le CSA II. Plusieurs répondants pensent que non. Voici quelques-unes des suggestions formulées :

- durabilité et viabilité à long terme des exploitations agricoles (surtout les petites et moyennes fermes) : cette mesure pourrait s'inscrire dans le cadre du pilier du renouveau ou de l'environnement mais il serait préférable de créer un pilier distinct;
- croissance stratégique : on devrait mettre l'accent sur les marchés-créneaux, la production à valeur ajoutée, la recherche et les nouvelles technologies. Il s'agit là d'un des trois piliers que la Fédération canadienne de l'agriculture prône dans le *CSA II : Une loi agricole canadienne*. Ce pilier mettrait l'accent sur l'équité des marchés de façon à promouvoir la prospérité;
- bioéconomie : on a besoin de programmes et de financement précis pour le commerce international et la commercialisation;
- gestion de l'offre : le CSA devrait tenir compte du fait que la gestion de l'offre fait partie intégrante de la politique agricole du Canada. Celle-ci comporte trois volets : contrôle de l'importation de produits et de sous-produits, une politique en matière de fixation des prix tenant compte des coûts de production et la gestion de la production;
- efficience et efficacité : le CSA doit tenir compte des politiques et règlements qui retardent l'évolution. Il faut réduire les frais d'exploitation, créer de nouveaux marchés de même que développer des marchés non traditionnels, notamment l'énergie verte et la gestion des ressources environnementales.

Commerce international

Le Comité a demandé aux répondants de quelle façon le commerce international (p. ex., l'ALENA et l'OMC) pourraient être intégrés au CSA. Plusieurs répondants ont indiqué qu'on doit d'abord s'occuper du Canada. Certains d'entre eux estiment que nous devons nous fixer comme priorité d'améliorer le secteur de l'agriculture du Canada puis nous tourner vers les marchés internationaux. Nous devons d'abord rétablir la salubrité, l'intégrité et la souveraineté de notre programme national de recherche alimentaire et les surplus devraient donner lieu à un libre-échange.

D'autres répondants estiment que le commerce international est déjà une priorité dans le cadre du CSA, surtout pour ce qui est du changement d'orientation du Canada, un exportateur de matières brutes qui deviendra un exportateur de produits à valeur ajoutée. Certains répondants estiment que la vision du CSA est tributaire de l'accès aux marchés. L'un des répondants a insisté sur la nécessité, pour le Canada, de tenir compte des répercussions des subventions commerciales internationales et des pratiques commerciales déloyales, qui influent sur la rentabilité du secteur de l'agriculture du Canada. D'autres pensent que l'ALENA et l'OMC devraient être considérés comme des occasions, non comme des menaces. La position du Canada en matière de politique commerciale est trop défensive; nous devons essayer de trouver des façons d'accroître l'accès aux marchés étant donné qu'il s'agit là d'un des principaux moteurs de la croissance et de la réussite futures.

Soutien du revenu

Le PCSRA met l'accent sur la stabilisation de l'ensemble de l'exploitation agricole. Le Comité voulait savoir s'il s'agit là d'une approche appropriée ou si on devrait accorder plus d'importance au soutien des produits. Est-ce que les fonds affectés au CSA devraient être utilisés pour défrayer les dépenses liées à la recherche, à la commercialisation, à la promotion et à l'infrastructure?

Bon nombre de répondants appuient l'approche « intégrée ». Certains d'entre eux s'opposent aux programmes visant un produit en particulier, en vigueur jusqu'au milieu des années 90, faisant valoir qu'ils étaient inéquitables et divisaient l'opinion, qu'ils montaient les groupes et les provinces les uns contre les autres et qu'ils étaient devenus la cible des mesures commerciales. Le soutien axé sur les produits crée des fuites de capitaux visant à compenser pour les pertes dans le cas des cultures à prix peu élevés. Cela va à l'encontre de la diversification et crée des déséquilibres régionaux. Le PCSRA devrait continuer de mettre l'accent sur la stabilisation de l'ensemble de l'exploitation agricole. Le programme est déjà suffisamment complexe et difficile à appliquer; il serait encore plus difficile à appliquer si on prévoyait une aide par produit.

D'autres répondants approuvent le soutien axé sur les produits. L'un d'entre eux estime que les céréales et oléagineux bénéficieraient d'une telle mesure : l'industrie dépend de ces produits mais nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les producteurs perdent de l'argent indéfiniment à produire des céréales. D'autres pensent qu'une approche stratégique axée sur l'ensemble de la chaîne de valeur s'impose pour faire du Canada un chef de file. Si, par exemple, nous investissons dans une usine d'éthanol, sous forme d'appui descendant, nous devons également offrir un appui ascendant pour assurer la réussite de l'usine. Quelques répondants appuient le financement disponible dans le cadre du CSA pour la recherche, la commercialisation et l'infrastructure. D'autres pensent qu'une telle mesure devrait être prise uniquement si le financement disponible augmente.

6. Comment utiliseriez-vous un milliard de dollars?

Le Comité a posé la question suivante : Si vous aviez un milliard de dollars, comment l'utiliseriez-vous? Certains répondants ont indiqué qu'un milliard de dollars ne suffirait pas étant donné la taille du secteur de l'agroalimentaire et l'ampleur des problèmes à régler relativement à la politique gouvernementale.

Mais s'ils avaient cette somme, la majorité des répondants l'affecteraient à la recherche. Ainsi, la recherche et le développement sont nécessaires pour trouver des sources d'énergie de remplacement. On devrait cibler les initiatives de science et d'innovation et procéder au développement. La recherche s'impose pour trouver de nouvelles formes de blé, de durum et d'orge, ainsi que des céréales à haut rendement pour les animaux et à des fins industrielles, de nouveaux produits (produits biologiques), ainsi que des produits pour la santé et les aliments et des produits pour les fibres et les aliments nutraceutiques, les légumineuses et autres cultures spéciales, ainsi que l'innovation et la recherche en ce qui a trait aux produits alimentaires à valeur ajoutée. On devrait accorder la priorité à la recherche donnant lieu à des mesures de commercialisation réussies.

La technologie est un autre thème qui revient souvent. On devrait élaborer des technologies pour réduire le coût élevé des intrants. On devrait concevoir un programme permettant aux producteurs d'acquérir une certaine partie de la nouvelle technologie. En termes d'infrastructure, la technologie de large bande est nécessaire pour améliorer les communications et la diffusion de l'information. Un répondant pense qu'une technologie de biodigestion traitable et abordable s'impose pour permettre au secteur de l'élevage bovin de gérer le fumier de façon à réduire l'odeur et à capter les émissions de méthane et conserver ainsi l'énergie.

Autres thèmes abordés :

- les producteurs devraient être rémunérés pour les biens et services écologiques (BSE), ce qui leur offrirait une source de revenu immédiate et qui présenterait des avantages sur le plan de l'environnement;
- bioéconomie : on a besoin de plus de financement et de plus d'aide pour le commerce international et la commercialisation, ainsi que la recherche et le développement;
- on a besoin de programmes de gestion des risques pour assurer la rentabilité. Le PCSRA pourrait être révisé et remplacé par un programme transparent, efficient, financé adéquatement et qui répondrait aux besoins. On a besoin d'incitatifs financiers directs pour les agriculteurs, afin de faire en sorte que leurs opérations soient viables et sécuritaires.

6.2 Évaluations provinciales

Huit provinces ont présenté des comptes rendus au Comité d'examen du CSA sur la mise en œuvre des programmes dans le cadre du CSA. Ces rapports

présentaient des lacunes et ils n'étaient pas cohérents selon les piliers, mais ils ont permis de constater que de nombreux programmes ont été entrepris et que certains d'entre eux ont même donné des résultats impressionnants. L'annexe F résume ces programmes, ainsi que les points saillants connexes.

6.3 Exemples de cas de réussite

Le Comité a décelé quelques exemples de réussites locales et provinciales et certaines d'entre elles sont résumées ci-après. Il est intéressant de constater que le seul pilier pour lequel il n'y a pas eu de cas de réussite est le pilier de la GRE puisqu'il s'agit là du pilier ayant reçu le plus de financement!

Renouveau

C.-B. – Jeunes Autochtones

Des milliers de jeunes Autochtones sont en train de se familiariser avec le secteur de l'agriculture et l'environnement dans les régions rurales de la Colombie-Britannique. Dans le cadre du chapitre sur le renouveau, la Colombie-Britannique fait la promotion de l'acquisition de compétences chez les jeunes des régions rurales grâce à des programmes de leadership, d'exploitation agricole et d'acquisition de compétences techniques, ainsi que des activités collectives permettant d'améliorer les capacités organisationnelles. En 2003-2004, le Programme de perfectionnement des jeunes de la province a permis à plus de 3 000 jeunes des régions rurales, 800 dirigeants et leur famille, de se familiariser avec des programmes sur :

- la salubrité des aliments à la ferme;
- la manutention des animaux et le soin aux animaux;
- le renouveau des connaissances agricoles;
- les sites agricoles sécuritaires, les pratiques durables et la responsabilité environnementale.

La province a élaboré des programmes pour accroître la participation des jeunes des Premières nations aux initiatives agricoles, notamment grâce à l'établissement d'un lien entre la collectivité et les innovations dans le secteur de l'agriculture.

Nouvelle-Écosse – Produits biologiques à base de fruits de verger

Les fruits de verger sont de plus en plus prisés en Nouvelle-Écosse. La province a lancé une initiative unique en son genre en vue de l'élaboration de produits biologiques à base de fruits de verger (Tree Fruit Bio-Products Development Initiative). Cette initiative vise à accroître la valeur économique des pommes et autres fruits de verger et favoriser la durabilité du secteur. La province appuie les activités de recherche économique et de développement d'entreprise associées aux fruits de verger et offre des conseils d'experts quant aux nouvelles possibilités de croissance dans le secteur de l'horticulture. La province a signé un accord de mise au point de produits biologiques avec la Nova Scotia Fruit

Growers Association. Le projet s'inscrit dans le cadre du chapitre de la Nouvelle-Écosse sur le renouveau, puisque la province a entrepris de nombreux projets.

Salubrité et qualité des aliments

Québec – Suivi des animaux d'élevage

Au Québec, le suivi des animaux d'élevage vise maintenant plus que le suivi des sabots.

Grâce à Agri-Traçabilité Québec, la province a lancé un système d'identification et de suivi des animaux d'élevage en 2003-2004 pour le bœuf et en 2005-2006 pour les moutons. La province a également entrepris l'élaboration du cadre de réglementation pour la traçabilité du bœuf de l'abattoir au marché. La province accorde aux entreprises le financement requis pour investir dans l'équipement et la technologie dont elles ont besoin pour assurer un suivi des animaux. Le projet contribue à l'élaboration d'un système national de suivi et de retraçage des animaux.

C.-B. – Lutte antiparasitaire

Les agriculteurs de la Colombie-Britannique sont en train de trouver des façons plus sécuritaires de lutter contre les parasites. Dans le cadre de son chapitre sur la salubrité et la qualité des aliments, la Colombie-Britannique essaie de protéger la santé des humains en réduisant l'exposition aux risques. La province a amélioré son processus d'inscription des pesticides à usage limité et des pesticides d'urgence. En 2004, sept nouveaux produits à usage limité et 11 traitements antiparasitaires d'urgence ont été inscrits dans le cadre de présentations de la Food Safety and Quality Branch. Ces inscriptions donnent lieu à la protection des cultures agricoles et permettent de remplacer d'anciens produits chimiques par des produits présentant des risques moins élevés. Les producteurs agricoles ont maintenant accès à des outils sécuritaires en matière de lutte antiparasitaire. La Colombie-Britannique poursuivra ce processus en collaboration avec d'autres provinces et organismes fédéraux.

Environnement

Planification environnementale à la ferme (PEF)

Partout au pays, les agriculteurs contribuent à respecter la vision du CSA en adoptant des plans environnementaux de la ferme (PEF). L'initiative nationale de planification environnementale à la ferme aide le secteur à adopter des pratiques agricoles viables et à évaluer continuellement son rendement. Le programme est mis en œuvre par les provinces et territoires et chaque exploitation agricole élabore un PEF. Les résultats sont impressionnants. Ainsi :

- la Colombie-Britannique a formé 80 conseillers en planification qui organisent des ateliers à l'échelle de la province afin d'aider les producteurs à établir des PEF;

- la Saskatchewan a élaboré un guide sur le diagnostic agro-environnemental de base et la PEF et les animateurs organisent des ateliers sur la PEF à l'intention des producteurs à l'échelle de la province;
- l'Ontario a produit plusieurs versions de son guide et organise 200 ateliers sur la PEF à l'intention de 4 000 agriculteurs environ chaque année;
- Terre-Neuve-et-Labrador a effectué 250 analyses de l'environnement et établi 160 PEF;
- au Québec, à la fin de mars 2006, 9 070 PEF avaient été établis. Si la tendance se maintient, la province atteindra son objectif de 12 600 PEF d'ici la fin du CSA.

Québec – Clubs-conseils en agroenvironnement

Au Québec, les agriculteurs ont formé 84 clubs-conseils en agroenvironnement et ceux-ci aident leurs 7 790 membres à protéger l'environnement. Les clubs permettent aux agriculteurs de se familiariser avec la durabilité et les façons d'améliorer leur rendement environnemental. Chaque club regroupe près d'une centaine de fermes et compte des conseillers et un conseil de direction élu. Les clubs offrent un soutien individuel, notamment un diagnostic à la ferme, un plan environnemental de la ferme, des plans de culture et de fertilisation, une étude sur place des cultures et l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques. Les clubs offrent également un soutien collectif sous forme d'information, de démonstration et de formation, le transfert de technologie et des réseaux d'essai, ainsi que des visites et voyages d'études. Le nombre de membres de ces clubs a augmenté graduellement.

Alberta – Chapitre sur l'environnement

En Alberta, la durabilité est un mode de vie chez les agriculteurs. La province a élaboré un chapitre prospère sur l'environnement et prévoit une approche coordonnée pour la protection de l'environnement. Le chapitre aide les agriculteurs à pratiquer de nombreuses activités durables, notamment la réduction de la contamination de l'eau attribuable à des activités agricoles, la réduction de l'érosion des sols, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de l'habitat faunique. Il permet également de veiller à ce que les agriculteurs établissent et adoptent des plans environnementaux de la ferme (PEF). La province a décelé environ 8 200 fermes situées dans des régions présentant des risques élevés et qui seront incitées à établir un PEF et à adhérer au chapitre, dont la devise est « Taking Care, Taking Pride ».

Alberta – Histoire d'un agriculteur

La situation est en train de changer. Depuis quelques années, bon nombre d'agriculteurs albertains ont adopté des pratiques liées à la planification environnementale à la ferme (PEF) et sont bien contents de l'avoir fait. « J'ai remarqué un changement d'attitude, l'opposition initiale s'est transformée en scepticisme, en réticence, en résignation, puis en appui partiel et complet »,

déclare l'agriculteur Lynden Hutchinson, qui a élaboré un PEF en 2003 et qui envisage rarement un changement sans tenir compte de l'environnement. Ainsi, sur sa ferme, il a adopté :

- un système de semis direct qui réduit l'érosion par les vents et l'érosion par l'eau et qui permet de conserver l'humidité, les résidus et le carburant;
- un système d'entreposage, de manutention et de transport de l'engrais, des herbicides et des produits à base de pétrole, de façon à réduire les risques de déversements et de contamination;
- un système d'approvisionnement en eau de sa maison et de son bétail qui réduit les risques de contamination et qui assure la bonne qualité de l'eau.

Science et innovation

Manitoba – Food Development Centre

Les producteurs du Manitoba sont en train d'élaborer des techniques nouvelles et innovatrices en matière de traitement des aliments, avec l'aide du Food Development Centre (FDC). Le Centre, situé à Portage la Prairie, aide les producteurs dans bon nombre de domaines, notamment des innovations axées sur les produits et processus biologiques, le transfert de la technologie et du savoir en matière de commercialisation, la coordination de la chaîne de valeur et la promotion de la salubrité des aliments. Depuis 2003, les producteurs ont élaboré 18 produits alimentaires nouveaux, modifiés ou améliorés et créé ou agrandi huit entreprises de transformation des aliments. En 2006, le FDC continue de collaborer avec le secteur de l'agroalimentaire en vue de l'élaboration de produits alimentaires nouveaux et améliorés et collabore avec les entrepreneurs et les petites entreprises pour créer de nouvelles entreprises et aider les entreprises bien établies à assurer la diversité de leurs opérations.

Québec – Industrie des produits alimentaires biologiques

Les producteurs québécois font des percées dans le secteur des produits alimentaires biologiques tout en tenant compte des préoccupations en matière de salubrité des aliments et d'environnement. En mars 2006, la province avait entrepris 40 projets de recherche technologique conçus de façon à améliorer la compétitivité du secteur des produits alimentaires biologiques et à répondre aux attentes de la population en matière de salubrité des aliments, d'environnement et de développement régional. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du Programme de recherche technologique en bioalimentaire. Les projets sont financés conjointement par le gouvernement et le secteur et visent 16 petites et moyennes entreprises et une fédération de producteurs.

Chapitre 7 – Orientations futures du secteur de l'agriculture du Canada

7.1 Nouveaux facteurs déterminants

L'importance du secteur de l'agriculture sur le plan économique semble à la baisse au Canada. De façon plus précise, les produits traditionnellement exportés sont manifestement au stade final de leur cycle de vie ou sur le déclin. Par ailleurs, l'influence politique des agriculteurs, des organismes agricoles et des collectivités rurales est à la baisse. On a donc besoin de nouveaux produits et de nouvelles approches. Mais, pour que les agriculteurs puissent influencer la politique gouvernementale, il faut que les visions futures incluent d'autres intervenants stratégiques. Le secteur de la production primaire ne peut pas orienter la politique agricole sans tenir compte de l'ensemble de la société.

Bien entendu, l'État continue de jouer un rôle de premier plan pour orienter la politique agricole. Cependant, le secteur de l'agriculture pourrait bénéficier d'une approche moins rigoureuse. La réglementation rigide en matière d'environnement et de salubrité des aliments n'est pas la réponse. Ces restrictions viennent augmenter le coût de la production et diminuer la compétitivité du secteur de l'agriculture. La réglementation a une incidence négative plus grande sur les petits producteurs que sur les gros. De même, l'État ne devrait pas offrir une aide à long terme aux exploitations agricoles non viables sur le plan économique.

L'État doit plutôt proposer des mesures pour gérer l'instabilité (y compris des mesures à court terme d'aide en cas de catastrophe) afférente au revenu des exploitations agricoles familiales, ainsi qu'une aide à l'adaptation lorsqu'une telle mesure est appropriée. Une approche stratégique unique ne permet pas de répondre à tous les besoins. Les agriculteurs canadiens œuvrent dans différents domaines et ils ont des modes de vie et des objectifs différents. L'État est dirigé par la population et, si la population appuie l'agriculture, elle doit indiquer clairement quel type d'agriculture elle appuie. Ainsi, les Canadiens ont peu de chance d'appuyer le financement continu des grandes exploitations agricoles qui fonctionnent à perte.

Les revenus agricoles stables à long terme restent un objectif nécessaire et viable. L'agriculture reste le pilier économique et social de la vie en milieu rural. La viabilité englobe non seulement la viabilité économique, mais également la gérance environnementale et les considérations sociales. Le Comité d'examen du CSA sait pertinemment que les opinions varient sur la question de savoir si le secteur de l'agriculture devrait bénéficier d'une attention spéciale. En théorie, la question de revenu adéquat est une question sociale beaucoup plus vaste qu'on pourrait régler grâce à des mesures de protection du revenu, notamment des programmes de revenu annuel garanti.

Le secteur de l'agroalimentaire tirera profit de politiques qui encouragent l'agriculture et la production alimentaire à valeur ajoutée (même si on ne sait pas

clairement dans quelle mesure cette situation sera bénéfique pour les producteurs primaires). En fait, la rentabilité à long terme du secteur de l'agriculture doit être assurée non seulement de façon générale, mais également de façon individuelle, pour chacun des intervenants de la chaîne agroalimentaire. Les revenus agricoles proviennent de quatre catégories de produits, soit : les produits agricoles primaires, non transformés, les produits alimentaires transformés « à valeur ajoutée » et autres types de produits agricoles, les produits de l'économie axée sur le savoir et les biens et services écologiques. Les revenus agricoles peuvent également englober des revenus non agricoles.

Il est possible d'améliorer les revenus agricoles grâce à l'économie axée sur le savoir. Cependant, les produits de cette économie ont des petits marchés et, pour réussir, il faudrait de vastes connaissances en gestion. Les revenus agricoles pourraient également tirer profit des biens et services écologiques (BSE), plus particulièrement dans les régions où les sols sont de piètre qualité pour les cultures. Les revenus agricoles pourraient bénéficier d'une reconnaissance de la population que le secteur a le potentiel voulu pour réduire le problème croissant dans le domaine de la santé humaine. Le secteur doit cependant offrir l'image de marque axée sur les avantages économiques, environnementaux et sociaux propre à un secteur en pleine possession de ses moyens.

7.2 Est-ce que notre vision est la bonne?

Le Comité d'examen du CSA a demandé aux répondants si on avait adopté une orientation stratégique appropriée. En bref, est-ce que notre vision est la bonne? La vision du CSA est la suivante :

« Assurer la rentabilité à long terme du secteur en faisant du Canada un chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production agricole respectueuse de l'environnement »

Dans les faits, cette vision repose sur cinq grands piliers. Le Comité a consulté plusieurs particuliers, organismes et études pour déterminer si le CSA est sur la bonne voie. Les principales opinions des intervenants sont indiquées ci-après et comparées en fonction de la vision du CSA.

Questionnaire

Les répondants au questionnaire du Comité d'examen du CSA appuient la vision actuelle dans une large mesure. Cependant, bon nombre d'entre eux estiment que la rentabilité à long terme devrait être un objectif distinct, associé aux autres objectifs, mais indépendant des autres idéaux du CSA, soit la salubrité des aliments, l'innovation et la gérance environnementale. Les gouvernements et la population du Canada ne doivent pas oublier que la rentabilité du secteur de l'agriculture est largement tributaire de facteurs externes, notamment les politiques et subventions commerciales internationales. Pour respecter les autres

priorités, la population doit accepter une plus grande part de responsabilité en ce qui a trait aux coûts.

Document de discussion de l'ICPA

L'Institut canadien des politiques agro-alimentaires (ICPA) a proposé deux grandes visions pour l'agriculture canadienne. L'ICPA est un organisme indépendant formé de nombreux intervenants qui déterminent les enjeux, les tendances et les questions stratégiques pour le secteur. Les deux visions sont décrites dans un document de discussion paru en 2006. La première vision découle d'une rencontre d'agronomes canadiens à l'Université de Guelph. Le groupe a fondé sa vision sur deux piliers, soit la prestation de soins de santé et le développement durable :

« En 2015, le Canada est le chef de file en ce qui concerne l'amélioration de la santé humaine, animale et environnementale grâce à la mise en application des innovations sociales, de recherche et de technologies dans l'industrie agricole et des sciences biologiques. C'est l'agriculture qui offre le plus de solutions à la société, qui permet de réduire le déficit en émergence, d'améliorer la qualité de vie et d'assurer la viabilité environnementale. »³

Le groupe reconnaît que les soins de santé au Canada constituent un secteur qui risque d'empiéter sur toutes les autres questions d'intérêt. Le secteur de l'agriculture devrait donc essayer d'offrir des produits alimentaires sains et de qualité élevée de sorte qu'il puisse réduire le coût des soins de santé et aider les gens à adopter un mode de vie plus sain. Le groupe a en outre fait valoir que le secteur de l'agriculture du Canada peut aider le pays à respecter ses engagements en vertu du protocole de Kyoto de 1997 (une entente internationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre) en trouvant des sources d'énergie de remplacement et des produits connexes.

L'autre vision de l'ICPA est un regroupement des commentaires découlant de rencontres de dirigeants du secteur de l'agroalimentaire et d'experts connexes, en 2005. Elle ressemble à la vision proposée par l'Université de Guelph. Le document de discussion de l'ICPA décrit la vision comme un énoncé de l'orientation idéale du secteur de l'agroalimentaire :

« Production d'aliments pour humains et pour animaux, de fibres, d'énergie renouvelable et de solutions pour la santé et le bien-être des Canadiens et des marchés mondiaux à valeur ajoutée, de façon rentable et durable, grâce à des avantages naturels et autres. »⁴

³ *Working Towards a New Direction for the Agri-Food Sector*. Institut canadien des politiques agro-alimentaires, février 2006 (non publié).

⁴ Idem.

L'ICPA n'a adopté officiellement aucune de ces deux visions. Il a proposé dix stratégies de haut niveau pour appuyer la deuxième vision, qui est axée sur plusieurs grands thèmes, notamment l'innovation, un cadre d'administration et de réglementation plus souple qui attire les investissements et qui permet le libre marché, les chaînes de valeur, l'élaboration de nouveaux produits, le développement de marchés canadiens, l'énergie de remplacement, la santé des cultures et des animaux et les conditions de travail. (Pour obtenir la liste complète des dix stratégies, voir le document intitulé *Working Towards a New Direction for the Agri-Food Sector*, page 24).

Étude de l'ICPA

En 2005, l'ICPA a commandé un rapport sur la vision qui appuie les objectifs et principes du CSA. Cependant, il exigeait une reconnaissance accrue d'au moins un des thèmes proposés par l'ICPA et l'Université de Guelph : la durabilité. L'étude est axée sur la réunion de l'Université de Guelph et sur l'énoncé de vision connexe et offre une version abrégée, qui a plus de punch, axée sur les mêmes thèmes :

« L'agriculture : Une fondation pour une société en santé et durable au Canada et à l'étranger. »⁵ [traduction]

L'étude envisage un secteur de l'agriculture qui offre non seulement des produits alimentaires sécuritaires et nutritifs, mais également des solutions aux problèmes de santé et de durabilité. Ainsi, le secteur pourrait être une source d'aliments nutraceutiques et autres produits industriels. Le secteur de l'agriculture doit se considérer comme un secteur économiquement viable faisant partie intégrante de la société en général, qui assure la gérance environnementale et qui est utile d'un point de vue social. Dans le cadre de cette vision, un système gouvernemental de réglementation et de contrôle minimales s'impose pour répondre aux besoins fondamentaux de la population tout en encourageant l'adoption de l'approche axée sur l'entrepreneurship pour la gestion et la production agricoles. Cette vision exige également l'adoption d'une approche à long terme dûment financée en matière de recherche.

FCA

Pour sa part, la Fédération canadienne de l'agriculture estime que le secteur fait déjà beaucoup pour respecter la vision de l'Université de Guelph, en contribuant de façon significative à la santé et à la durabilité de la société. Dans la version provisoire du Cadre stratégique pour l'agriculture proposé, la FCA prétend que les producteurs agricoles du Canada « fournissent aux Canadiennes et aux Canadiens des aliments de grande qualité qui sont très abordables, sûrs, bons pour la santé et produits dans une optique de durabilité de l'environnement ». La

⁵ Tyrchniewicz et Tyrchniewicz. *Vision and Strategic Direction Options for the Canadian Agricultural Sector*. Institut canadien des politiques agro-alimentaires, octobre 2005 (non publié).

FCA ne propose pas d'énoncé de vision, mais offre une orientation stratégique définitive :

« La FCA propose que le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture mette l'accent sur l'amélioration de la force, la croissance et la rentabilité du secteur pour l'avenir. »⁶ [traduction]

La FCA estime que le CSA actuel ne permet pas d'atteindre ces objectifs et ne pourrait pas le faire. Par conséquent, le nouveau CSA devrait reposer sur trois piliers : 1) les biens et services publics : ce pilier repose sur les programmes de protection de l'environnement et de salubrité des aliments, dont plusieurs ont été lancés en vertu de la version actuelle du CSA; 2) la gestion des risques de l'entreprise : ces programmes, également prévus dans le CSA, offrent une certaine stabilité aux producteurs en cas de situation incontrôlable; 3) la croissance stratégique : ce pilier n'est pas inclus dans le CSA. Il vise l'élaboration concertée d'une politique stratégique pour assurer la croissance. Le CSA prévoit huit éléments qui, lorsqu'on les regroupe, forment ce pilier. Ils sont résumés ci-après (pour obtenir le texte complet, voir *CSA II : Une loi agricole canadienne*) :

- promouvoir et appuyer l'établissement de coopératives et d'autres mécanismes d'action collective de façon à ce que les producteurs puissent contrôler l'approvisionnement, réduire les coûts d'opération, réduire les coûts en réalisant des économies d'échelle et augmenter leur revenu grâce à leur pouvoir d'achat;
- continuer de réclamer l'établissement de règles commerciales plus justes et plus efficaces et de meilleurs débouchés pour l'exportation;
- harmoniser la réglementation des pesticides et des produits vétérinaires, ainsi que les règlements sur les extraits dans les domaines de la main-d'œuvre, de la santé et de l'environnement;
- améliorer l'infrastructure essentielle pour favoriser la croissance et la réduction des coûts de transaction (corridors de transport, infrastructure hydrique, outils de commercialisation de gradation/traçabilité, gradation, information, réglementation dans le domaine du travail, incitatif pour les jeunes/renouveau);
- recherche et innovation (la nouvelle version du CSA doit permettre d'assurer un financement important);
- meilleure liaison avec les consommateurs, de façon à ce que l'industrie puisse comprendre la demande, y donner suite et financer de nouveaux marchés;
- investissement stratégique dans la valeur ajoutée (approche descendante);
- investissement stratégique dans des activités à valeur ajoutée (approche ascendante) à l'appui de ces secteurs.

⁶ *CSA II : Une loi agricole canadienne*. Fédération canadienne de l'agriculture (non publié).

Conclusion

Compte tenu des différents points de vue des intervenants ci-dessus, est-ce que le CSA adopte une vision appropriée? Les cinq piliers du CSA englobent bon nombre des priorités mises en relief par ces intervenants. La question est de savoir quelle importance accorder à chaque pilier. Les demandes de renseignements du Comité ont permis d'établir un consensus généralisé selon lequel on accorde beaucoup trop d'importance au pilier de la GRE, au détriment de tous les autres piliers, et on devrait accorder plus d'importance à la science et à l'innovation. Le présent rapport essaie de tenir compte de ces points de vue variés dans les recommandations du Comité (chapitre 8).

Chapitre 8 – Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, le CSA a permis d'améliorer les relations entre l'État et le secteur de l'agriculture au Canada en offrant un programme de financement quinquennal au profit de l'agriculture et ses programmes, une étape positive dans l'élaboration de politiques agricoles stables. La simple existence du CSA a permis de mieux faire connaître les enjeux dans le secteur agricole. Le Cadre a permis d'améliorer la capacité des producteurs et du gouvernement d'appuyer les organismes en vue de l'atteinte d'objectifs communs. Ensemble, les cinq piliers ont permis de mettre l'accent sur la vision et les politiques du secteur de l'agriculture, en fonction de certains thèmes communs. Certains progrès ont été réalisés en ce qui a trait à chacun des piliers, surtout au chapitre de l'environnement et du renouveau.

Pourtant, le Comité a eu de la difficulté à quantifier les réalisations du CSA. On n'a pas suffisamment de points de référence clairs et de données à l'appui pour mesurer efficacement le taux de réussite des piliers et programmes du CSA. Le CSA n'en est qu'à sa troisième année et bon nombre des programmes ont été retardés; le Comité éprouve de la difficulté à évaluer de façon appropriée l'incidence ou l'efficacité du CSA puisqu'il y a si peu de résultats mesurables.

La stratégie liée au CSA soulève deux questions. Premièrement, l'évaluation du taux de réussite du Cadre doit être axée sur les résultats à long terme. Le CSA était perçu comme une approche ponctuelle pour régler le problème des revenus agricoles. Or, le CSA devait être une stratégie à long terme et non pas un outil permettant de régler les problèmes à court terme. Deuxièmement, le CSA doit mettre l'accent sur les leçons tirées et sur l'obtention de meilleurs résultats généraux dans le secteur de l'agriculture et non pas sur les détails liés à chacun des piliers du Cadre.

Le CSA doit essayer d'accorder plus d'importance à la rentabilité de la chaîne de valeur dans le secteur de l'agriculture, principalement dans le cas de l'agriculture primaire. De même, les partenariats entre les producteurs et l'État exigent plus d'attention. Malgré les vastes consultations organisées en ce qui a trait à l'évolution du CSA, bon nombre de producteurs et autres membres de la chaîne de valeur se sont sentis exclus du processus et n'y étaient pas traités comme des partenaires.

Vous trouverez ci-après les 20 recommandations formulées, réparties en fonction du thème abordé. Les thèmes visés sont les suivants : une vision commune pour le secteur de l'agriculture au Canada, une politique stratégique, l'établissement de partenariats, la gouvernance, les opérations et la mesure de la réussite.

8.1 Sujets thématiques

1. Vision commune pour le secteur de l'agriculture au Canada

Le secteur de l'agriculture ne peut pas raisonnablement s'attendre à adopter un cadre stratégique efficace s'il ne tient pas compte des besoins et attentes de la population. Le Comité d'examen du CSA comprend très bien qu'il existe une dichotomie possible entre les attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de salubrité des aliments et les attentes du secteur de l'agriculture en matière de rentabilité. Les attentes de la population doivent s'inscrire dans le cadre de la vision globale du secteur. Par ailleurs, la population et l'État doivent déterminer ce qu'on attend du secteur de l'agriculture et dans quelle mesure ils sont disposés à payer pour qu'on respecte ces attentes.

La vision dans le secteur de l'agriculture devrait mettre l'accent sur la mise en œuvre d'un secteur rentable, autonome, adaptable, axé sur les marchés et durable, et reposer sur une approche axée sur les « chaînes de valeur ». Les programmes réalisés actuellement dans le cadre du CSA sont peu pertinents par rapport aux activités à valeur ajoutée; le Cadre doit profiter des occasions en ce qui a trait à la chaîne de valeur. Le secteur de l'agriculture est important pour l'économie canadienne. Il offre des emplois, des revenus et une balance des paiements positive. Le secteur de l'agriculture exerce également une forte influence sur le tissu social du Canada en milieu rural et joue un rôle de gérance pour assurer la santé des ressources terrestres et hydriques du Canada. Le secteur de l'agriculture du Canada devrait être considéré comme la base d'une société saine et durable plutôt qu'un problème chronique. Le Comité estime que la rentabilité dans le secteur de l'agriculture pourrait tirer profit de ces considérations « pour le bien public », ainsi que des préoccupations liées à la production. En résumé, la vision devrait mettre l'accent sur la conciliation des attentes de la population à l'égard de l'agriculture et sur l'établissement d'un secteur agricole rentable pour tous les maillons de la chaîne de valeur dans le secteur de l'agriculture.

Recommandation n° 1 :

L'ÉTAT ET LA POPULATION DEVRAIENT RECONNAÎTRE ET APPUYER LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE COMME FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE LA VISION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DU CANADA.

Recommandation n° 2 :

LE COMITÉ RECOMMANDE D'ENTREPRENDRE L'ÉLABORATION D'UNE VISION AXÉE SUR UN VASTE PROCESSUS DE CONSULTATION TRANSPARENT POUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE. Ce processus devrait inclure tous les intervenants de la chaîne de valeur du secteur de l'agriculture, ainsi que d'autres Canadiens, et il devrait tenir compte des besoins

et attentes de la population. Cet exercice devrait permettre d'élaborer une vision commune pour le secteur de l'agriculture.

2. Politique stratégique

La version actuelle du CSA repose sur cinq piliers conçus de façon à être complémentaires. Ces piliers visent à assurer la rentabilité à long terme du secteur en faisant du Canada un chef de file en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production agricole respectueuse de l'environnement. Dans le cadre des délibérations du Comité, un certain nombre de questions ont été soulevées quant au bien-fondé des cinq piliers, à l'importance qu'on leur accorde, ainsi qu'à l'ajout d'autres piliers, le cas échéant.

Bon nombre d'observateurs estiment qu'on accorde trop d'importance au pilier de la GRE et pas assez aux autres piliers, surtout le pilier de la science et de l'innovation. Le secteur agricole canadien est présentement confronté à une crise importante pour ce qui est du revenu agricole net et le pilier actuel de la GRE ne fait pas ce qu'il faut, voilà pourquoi une si grande importance est accordée à la GRE. On ne veut pas ici sous-entendre que les piliers de l'innovation et de la GRE sont en concurrence; ils seraient plutôt complémentaires. De fait, il faut investir davantage dans l'innovation pour améliorer la capacité concurrentielle du secteur agricole. Toutefois, entre maintenant et le moment où les investissements dans l'innovation produiront des résultats, il faudra se doter d'un solide pilier de la GRE.

Une vaste gamme de répondants ont suggéré d'inclure d'autres piliers dans les prochaines versions du CSA. Ainsi, la Fédération canadienne de l'agriculture a proposé l'adoption d'une approche axée sur trois piliers, soit le pilier de la gestion des risques de l'entreprise et deux nouveaux piliers : la croissance stratégique et les biens et services publics.

Il convient de signaler qu'il existe certaines fluctuations importantes des revenus agricoles dont on ne tient pas compte en raison de l'utilisation de moyennes. Ces fluctuations sont souvent axées sur des différences typologiques, notamment l'âge de l'exploitant, la taille de l'exploitation agricole, l'importance des revenus non agricoles, ainsi que les différences liées à la région et aux produits. Il ne fait aucun doute qu'une politique agricole nationale unique ne permettrait pas de répondre aux besoins de cette vaste gamme d'agriculteurs.

Recommandation n° 3 :

IL FAUDRAIT ADOPTER UNE APPROCHE STRATÉGIQUE POUR L'AJOUT DE PILIERS; NOUS NE DEVRIONS PAS SIMPLEMENT AJOUTER DES PILIERS POUR RÉGLER DES PROBLÈMES PRÉCIS. Tout autre CSA devrait faire du secteur de l'agriculture du Canada la base d'une société saine et durable. Les membres du Comité du CSA estiment que la rentabilité dans le secteur de l'agriculture peut tirer profit de l'importance accordée à une société

saine et durable de même qu'aux préoccupations liées à la production. L'approche axée sur trois piliers proposée par la FCA tient compte de la question de durabilité.

Recommandation n° 4 :

L'ÉTAT NE DEVRAIT PAS ESSAYER DE RÉGLER LES SITUATIONS DE CRISE UNIQUEMENT GRÂCE AU PCSRA. Le PCSRA présente certaines caractéristiques qu'il serait bon de conserver. Mais il a aussi certaines lacunes importantes en termes de souplesse, de prévisibilité et de capacité à stabiliser le secteur agricole dans l'avenir. À cette fin, le Comité encourage fortement les ministres de l'Agriculture à faire preuve de circonspection lorsqu'ils apportent des modifications majeures au PCSRA et ce, jusqu'à ce qu'on ait élaboré des objectifs plus précis en matière de gestion des risques et jusqu'à ce qu'on comprenne bien les ramifications de toute modification proposée par l'État et par les producteurs. Tous les changements apportés doivent viser l'atteinte des objectifs de stabilisation et d'établissement du secteur agricole. On devrait envisager la possibilité de diviser le PCSRA en deux programmes : un premier axé sur la stabilisation et un deuxième axé sur l'aide en cas de catastrophe. Et il faudrait aussi envisager des programmes d'auto-stabilisation.

Recommandation n° 5 :

LES PROGRAMMES RÉALISÉS EN VERTU DES PROCHAINES VERSIONS DU CSA DEVRAIENT TENIR COMPTE DE LA TAILLE ET DES BESOINS DE DIFFÉRENTES RÉGIONS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES. L'approche « unique » en matière de gestion des risques de l'entreprise adoptée dans le cadre du CSA n'est pas efficace. Certains programmes comme le PCSRA semblent avoir été conçus en fonction de cette approche. Or, une telle approche ne fonctionne pas dans la pratique et cause énormément de problèmes aux producteurs et aux gestionnaires de programmes. La gestion et la mise en œuvre de programmes afférents au pilier de la GRE devraient être plus souples et plus adaptables. Les opinions sont variées parmi les provinces et territoires quant à la marge de manœuvre qui devrait être autorisée.

Recommandation n° 6 :

ON DEVRAIT ENVISAGER LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN ŒUVRE D'AUTRES PROGRAMMES DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE, SURTOUT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PROVINCES ET TERRITOIRES PRÉSENTANT DES CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE. Les programmes et le financement dans le cadre du CSA ont besoin de plus de souplesse pour tenir compte des différences régionales et mieux répondre aux besoins locaux. Les programmes nationaux présentent des avantages, mais les provinces et territoires devraient être autorisés à établir des programmes d'accompagnement permettant de tenir compte des enjeux locaux et régionaux. Il importe de signaler que ce point de

vue n'est pas partagé par l'ensemble des provinces et territoires. La majorité des producteurs membres du Comité estiment cependant que les programmes complémentaires constituent des éléments essentiels à la marge de manœuvre qu'il faut pour satisfaire les besoins régionaux et spécifiques à des produits.

Recommandation n° 7 :

LE CSA DOIT ACCORDER PLUS D'ATTENTION AUX PILIERS AUTRES QUE LA GRE, SURTOUT CELUI DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION.

L'importance accordée à la GRE est justifiée compte tenu des pressions financières auxquelles les producteurs primaires sont confrontés, mais cette approche a eu pour effet de créer un énorme déséquilibre entre les piliers. Les piliers autres que la GRE ont disposé de ressources, mais la mise en œuvre du programme a pris plus de temps que prévu et le taux de participation s'est accru lentement. Du point de vue de la rentabilité à long terme de tous les maillons de la chaîne de valeur, il est essentiel de ne pas négliger le pilier de la science et de l'innovation.

Recommandation n° 8 :

LE COMITÉ ENCOURAGE L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE RURALE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU CSA OU ADOPTÉE PARALLÈLEMENT À CELUI-CI. La prospérité en milieu rural est tributaire des possibilités d'emploi et des revenus, aussi bien dans le secteur de l'agriculture que dans d'autres secteurs.

Recommandation n° 9 :

LE COMITÉ ENCOURAGE UNE RECONNAISSANCE ACCRUE DES DIMENSIONS DU COMMERCE INTERNATIONAL (OMC ET ACCORDS BILATÉRAUX) COMME CARACTÉRISTIQUE PRINCIPALE DE LA PROCHAINE VERSION DU CSA. Une telle approche aura des répercussions non seulement sur les secteurs axés sur l'exportation, mais également sur les secteurs soumis à la gestion de l'offre. Une préoccupation connexe vise la façon dont la politique agricole du Canada tiendra compte des répercussions de programmes agricoles dans les pays concurrents. Il faut adopter une approche plus stratégique en ce qui a trait aux négociations commerciales multilatérales et bilatérales en vue d'occuper une position commerciale équilibrée et accroître le revenu agricole canadien.

Recommandation n° 10 :

ON DEVRAIT EFFECTUER AUPRÈS DES AGRICULTEURS UN EXAMEN PLUS POUSSÉ DE L'ACHAT DE BIENS ET SERVICES ÉCOLOGIQUES PAR LA POPULATION AFIN DE METTRE EN ŒUVRE UN TEL PROGRAMME DANS LE CADRE D'UNE PROCHAINE VERSION DU CSA. Le Comité a été impressionné par l'exposé sur le concept SURT (Service d'utilisation plus

rationnelle des terres), présenté par Keystone Agricultural Producers, et reconnaît que le concept d'achat de biens et services écologiques par la population auprès des producteurs mérite d'être examiné de plus près.

Recommandation n° 11 :

IL FAUT SE Doter de stratégies à l'égard des revenus à valeur ajoutée et des possibilités de croissance économique, surtout à partir des intrants agricoles dans le secteur de la bioéconomie et des sources d'énergie de remplacement produites par le secteur de l'agriculture.

On doit également accorder plus d'importance aux initiatives appropriées en matière de science et d'innovation, à l'efficacité des règlements, aux incitatifs fiscaux et à d'autres composantes. Il importe en outre que les producteurs tirent mutuellement profit des avantages découlant de ces possibilités.

3. Partenariats

Les producteurs membres du Comité d'examen du CSA craignent que l'État n'ait pas établi de partenariats réels avec les producteurs. Les producteurs exigent un sentiment accru de partenariat et de participation au CSA. Ils reconnaissent que de vastes consultations ont été organisées ces dernières années en vue de l'élaboration du Cadre et qu'elles visaient des intervenants du secteur et du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires. Le CSA est un accord intergouvernemental. Cependant, d'autres mesures s'imposent. Bon nombre de producteurs estiment qu'il y a de la place pour l'amélioration en ce qui a trait à l'interaction entre le secteur et l'État, principalement dans le cas de l'élaboration de politiques et de programmes.

Recommandation n° 12 :

ON DEVRAIT ACCORDER PLUS D'IMPORTANCE À L'ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS ENTRE TOUS LES INTERVENANTS DE LA CHAÎNE DE VALEUR.

Les producteurs et autres intervenants de la chaîne de valeur devraient prendre part à l'élaboration de la politique dès le début et devraient s'approprier les résultats bénéfiques et en assumer la responsabilité. La prochaine version du CSA doit appuyer l'établissement d'un secteur agricole et agroalimentaire solide et dynamique produisant des avantages et des occasions équitables à l'ensemble des partenaires de la chaîne de valeur.

Recommandation n° 13 :

LES MINISTÈRES N'ŒUVRANT PAS DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE DEVRAIENT PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES PROCHAINES VERSIONS DU CSA. Les stratégies et dépenses des ministères de l'Environnement, des Ressources naturelles, de la Santé et du Commerce

peuvent avoir une incidence marquée sur les programmes réalisés dans le cadre du CSA et sur le secteur de l'agriculture en général. La population s'attend à ce que ces ministères participent au processus. Or, il doit s'agir d'un partenariat réel, fondé sur la confiance, sans toutefois se faire aux dépens de l'efficacité et provoquer des retards dans la mise en œuvre.

4. Gouvernance

Le Comité d'examen du CSA reconnaît que son mandat prévoit l'examen de questions « générales » et non pas l'examen des opérations détaillées de programmes précis. Pourtant, les producteurs membres du Comité s'inquiètent de l'absence apparente d'approche coordonnée permettant d'apaiser les préoccupations des producteurs. De même, la structure de gouvernance et de décision du CSA est jugée nettement inefficace. Certains piliers (p. ex., la salubrité et la qualité des aliments) sont inefficaces en raison d'une structure de gouvernance exagérément complexe, c'est-à-dire une structure trop lourde visant plusieurs administrations en ce qui a trait à la salubrité des aliments, soit Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les administrations locales.

Recommandation n° 14 :

IL FAUDRAIT PRÉCISER DAVANTAGE LES RÔLES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DANS LE CONTEXTE DU CSA. Les représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires semblent bien comprendre leurs rôles et responsabilités, mais il en va autrement pour les producteurs et autres intervenants de la chaîne de valeur. Les rôles et responsabilités sont précisés dans les accords de mise en œuvre mais ils sont complexes et difficiles à comprendre.

Recommandation n° 15 :

LE COMITÉ RECOMMANDE DE DÉLÉGUER PLUS DE POUVOIRS DE DÉCISION AUX NIVEAUX DES RÉGIONS ET DES ADMINISTRATIONS LOCALES AFIN D'ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DANS LE CADRE DU CSA, AINSI QUE LA RÉALISATION DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS. La gestion centralisée du financement et de la coordination impose des restrictions marquées en ce qui a trait à la mise en œuvre. La décentralisation permettrait d'améliorer le taux d'atteinte des objectifs locaux. De même, la responsabilisation en matière de résultats exige que les responsables de la mise en œuvre et de la réalisation des programmes disposent des ressources approuvées pour accomplir le travail. Ce processus exigera un compromis; et on aura toujours besoin de principes directeurs pour assurer le traitement équitable et cohérent des producteurs à l'échelle du pays.

5. Opérations

Les processus administratifs prévus dans le cadre du CSA sont très complexes et très difficiles à appliquer, et ces complexités diffèrent en fonction des programmes et des compétences. Jusqu'à maintenant, peu de résultats mesurables ont été obtenus, en raison de la lenteur du processus d'approbation et de mise en œuvre des programmes. On devrait prendre des mesures pour réduire les délais en cas de mise en œuvre ou de modification de programmes. Le Comité reconnaît la préoccupation accrue de la population en matière de responsabilisation pour ce qui est de l'utilisation des fonds publics, mais la mise en œuvre des programmes doit être plus rationalisée et plus efficace. Une telle mesure pourrait permettre : de réduire les coûts d'application et d'accroître le taux de participation aux programmes; de réduire les délais d'approbation des projets (en faisant en sorte que les décisions soient prises plus près de la base, grâce à la délégation de pouvoirs); de réduire le fardeau administratif et les coûts connexes non financés à l'heure actuelle; de réorienter le point de mire, des processus et procédures aux résultats; de permettre que les gains associés à l'amélioration de l'efficacité soient investis dans des secteurs d'activité offrant un taux de rendement plus élevé; de faciliter le changement de cap pour optimiser l'efficacité de l'accord.

Recommandation n° 16 :

LA RATIONALISATION DES PROCÉDURES S'IMPOSE POUR ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE PLUS EFFICACE DES PROGRAMMES. Jusqu'à maintenant, peu de résultats mesurables ont été obtenus dans le cadre du CSA en raison de la lenteur du processus d'approbation et de mise en œuvre des programmes. On devrait donc prendre des mesures pour accélérer ce processus en cas de modification ou de mise en œuvre de programmes.

Recommandation n° 17 :

ON DEVRAIT ACCORDER PLUS D'IMPORTANCE À LA DÉTERMINATION ET À L'ADOPTION D'ACTIVITÉS INNOVATRICES NÉCESSAIRES EN VERTU DES PILIERS AUTRES QUE LA GRE. On ne devrait pas permettre l'annulation du financement fédéral des piliers autres que la GRE ni la réaffectation à la GRE. Le Comité a constaté que la préoccupation visant la crise immédiate dans le cas des revenus agricoles a fait en sorte que le CSA accorde plus d'importance au pilier de la GRE. Il ne faudrait pas laisser de côté les autres piliers parce qu'on accorde une attention particulière à la GRE.

Recommandation n° 18 :

ON DEVRAIT ACCROÎTRE LES EFFORTS DE COMMUNICATIONS ET DE VULGARISATION DANS LE CADRE DU CSA DANS LE CAS DES NOUVEAUX PARTICIPANTS AU PROGRAMME. En l'absence de

communications appropriées, on ne peut informer les intervenants des activités de programme et joindre les participants éventuels.

Recommandation n° 19 :

LES ORGANISMES APPROPRIÉS RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DEVRAIENT PARTICIPER PLUS ACTIVEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU CSA. Les organismes comme les conseils du PASCAA, les conseils provinciaux de recherche et les associations sectorielles peuvent constituer des outils efficaces pour la mise en œuvre et la gestion de programmes à l'intention des agriculteurs. Un équilibre approprié entre de tels organismes permettrait une gestion moins onéreuse et un meilleur examen par les pairs, de même que la participation du secteur au processus décisionnel.

6. Mesure de la réussite

Le Comité a eu de la difficulté à définir la réussite. Il a conclu que la rentabilité est l'élément le plus important. Cependant, les membres ne s'entendent pas quant à la définition de la rentabilité. Les marges de profit ou les pertes peuvent varier considérablement selon l'agriculteur, selon le produit et selon le secteur. Le Comité a constaté qu'il existe d'autres critères efficaces pour évaluer la réussite, notamment : une réduction des politiques et programmes spéciaux nécessaires; un environnement stratégique stable favorisant les investissements et la participation accrue au secteur de l'agriculture; les primes afférentes aux produits canadiens sur les marchés internationaux; des systèmes biologiques efficaces en milieu rural; une meilleure compréhension des enjeux en milieu rural et en milieu urbain.

Que ce soit par l'intermédiaire d'études ou de consultations, il est nécessaire de définir plus clairement ce qu'on entend par rentabilité. Il faut également déterminer les facteurs qui contribuent à la capacité d'un producteur de participer aux programmes du CSA ou qui entravent sa participation. Il est nécessaire de mieux comprendre les coûts engagés par les producteurs par rapport aux avantages que présente la participation aux programmes du CSA. On devrait également entreprendre l'examen de la compétitivité et de la concentration en ce qui a trait à la chaîne de valeur du secteur de l'agriculture et déterminer l'incidence sur la rentabilité des exploitations agricoles.

Le Comité a eu de la difficulté à trouver les points de repère et données à l'appui lui permettant de mesurer adéquatement le taux de réussite du CSA. Les accords de mise en œuvre renferment certaines données comparatives, mais celles-ci ne sont pas faciles à comprendre par une personne qui ne connaît pas tous les détails d'un programme. Le Comité a également constaté qu'il est particulièrement difficile d'obtenir des données cohérentes et comparables sur les dépenses de programme, surtout à l'échelle provinciale, ainsi que des critères pour mesurer les résultats obtenus. Par ailleurs, le Comité ne pourrait

pas évaluer de façon appropriée l'incidence ou l'efficacité du CSA puisqu'il existe peu de résultats mesurables.

Cependant, d'après les renseignements et résultats obtenus, il semble que les programmes qui remportent le plus de succès présentent quatre grandes caractéristiques : (1) une compréhension commune des objectifs partagés; (2) une conception souple des programmes permettant de répondre aux besoins locaux; (3) une structure de gouvernance efficiente et réceptive; (4) des ressources appropriées. Il convient de signaler que des progrès considérables ont été réalisés dans certaines provinces en ce qui a trait à la mise en œuvre du CSA et à l'évaluation des résultats obtenus lorsque ces caractéristiques sont présentes.

Recommandation n° 20 :

LE COMITÉ RECOMMANDE VIVEMENT D'ACCORDER PLUS D'IMPORTANCE À L'ÉTABLISSEMENT DE POINTS DE REPÈRE FACILES À COMPRENDRE ET À DES RÉSULTATS MESURABLES POUR CONNAÎTRE LES RÉPERCUSSIONS DE CHACUN DES PROGRAMMES DU CSA ET DE L'ENSEMBLE DU CSA.

8.2 Conclusion

Le Comité d'examen du CSA était le premier, c'est pourquoi il a consacré énormément de temps à l'élaboration d'un « processus » et à l'établissement d'une base de données avant de pouvoir entreprendre un examen utile. Compte tenu des contraintes de temps et de ressources, la majeure partie de l'« analyse » dont il est question dans le présent document a été axée sur des sources aisément disponibles, notamment des exposés de représentants gouvernementaux et d'autres experts, des exemples, une recension des écrits et des témoignages directs.

Les membres du Comité ont soulevé plusieurs questions auxquelles on ne pouvait pas répondre de façon appropriée dans les délais prévus. Malgré tout, nous avons établi une base de connaissances et déterminé les facteurs importants en vue des prochains comités d'examen et de l'évolution du CSA (peu importe la nouvelle appellation).

L'une des questions dont les membres du Comité n'ont pas discuté à fond au cours de l'examen est le rôle de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective dans l'agriculture canadienne. Toutefois, le Comité reconnaît pleinement l'importance de la gestion de l'offre et de la mise en marché dans le secteur agricole canadien. D'ailleurs, l'accord du CSA considère la gestion de l'offre comme un outil de la GRE. Il est prévu que la prochaine version du CSA tiendra plus directement compte de ces deux questions.

Le présent examen s'est avéré stimulant et nous a permis d'apprendre. Il fut agréable la majeure partie du temps. Les membres du Comité souhaitent

sincèrement que les ministres se pencheront de façon sérieuse et immédiate sur nos conclusions et recommandations. Le Comité remercie les ministres de lui avoir donné l'occasion de participer à cet examen.

Rapport du Comité d'examen du CSA – Annexes

A) Membres du Comité d'examen du CSA

Représentants du gouvernement fédéral

Susie Miller, Agriculture et Agroalimentaire Canada
Jean Lamoureux*, Agriculture et Agroalimentaire Canada
Tom Shenstone, Agriculture et Agroalimentaire Canada

Représentants des provinces/territoires et du secteur de l'agriculture

Peter Leitz, gouvernement de la Colombie-Britannique
Nithi Govindasamy, gouvernement de l'Alberta
Rick Burton, gouvernement de la Saskatchewan
Greg Fearn, gouvernement du Manitoba
George McCaw*, gouvernement de l'Ontario
Laval Poulin, gouvernement du Québec
Kevin McKendy, gouvernement du Nouveau-Brunswick
George D. Macintosh*, gouvernement de la Nouvelle-Écosse
Brian Douglas, gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
Cindy MacDonald, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Bob Kuiper, gouvernement du Yukon
John Colford, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Mark Boudreau, gouvernement du Nunavut
Garnett M. Etsell, producteur de la Colombie-Britannique
John Kolk*, producteur de l'Alberta
Arlee McGrath, producteur de la Saskatchewan
David E. Rolfe, producteur du Manitoba
Graeme Hedley, producteur de l'Ontario
Laurent Pellerin*, producteur du Québec
Philip Christie, producteur du Nouveau-Brunswick
Laurence Nason, producteur de la Nouvelle-Écosse
Robert MacDonald, producteur de l'Île-du-Prince-Édouard
Mervin Wiseman, producteur de Terre-Neuve-et-Labrador

Membres nommés par le ministre fédéral de l'Agriculture

Edward W. Tyrchniewicz*, président du Comité d'examen, Université du Manitoba
Bob Friesen, président de la FCA
Dale Verbeke, producteur de la Saskatchewan
Marcel Groleau, producteur du Québec
Randall Affleck, producteur de l'Île-du-Prince-Édouard

* Membres du Comité exécutif du CSA

B) Examen du CSA Addendum

A noter: Cet addendum a été préparé comme commentaire additionnel par un nombre des membres du Comité d'examen pour rehausser les recommandations de celui-ci. Les points de vue ne sont pas divergeant.

Le mandat du Comité d'examen du CSA était d'examiner tous les éléments des programmes existants du CSA en les comparant aux objectifs communs fixés dans l'Accord-cadre et de fournir des conseils au sujet des changements qui pourraient être apportés aux programmes pour améliorer leur rendement.

Les résultats des travaux du Comité tels qu'exposés dans son rapport final sont généralement positifs. Le présent addendum ne vise aucunement à critiquer le rapport final, mais les soussignés avaient le sentiment que trois recommandations additionnelles sont requises pour compléter les recommandations contenues dans le rapport. Les trois recommandations qui suivent s'inscrivent dans le mandat du Comité et, à notre avis, ajoutent beaucoup aux résultats du processus d'examen.

Recommandation n° 1) Établissement d'un Cadre stratégique pour l'agriculture qui est complet et qui assure l'intégration des composantes efficaces de l'agriculture canadienne.

Le CSA est un cadre de politiques pour l'agriculture et l'agroalimentaire dans leur ensemble. Le but principal devrait être d'assurer la profitabilité et la croissance du secteur et doit aller au-delà de la simple définition de solutions à des problèmes, mais doit également définir et renforcer les composantes qui fonctionnent bien. Le prochain CSA doit continuer à identifier et à renforcer les mécanismes qui fonctionnent afin de maintenir les revenus agricoles et le pouvoir de négociation sur les marchés qu'offrent notamment les coopératives, le marketing collectif, la gestion de l'offre et ses trois piliers et la Commission canadienne du blé. Les décisions au sujet de ces politiques doivent être prises par les agriculteurs. Le marketing collectif et la gestion de l'offre devraient être entièrement reconnus dans le prochain CSA comme un programme de gestion du risque de l'entreprise, et les politiques nationales appuyées par les agriculteurs devraient être renforcées et protégées dans les accords internationaux, afin que ces programmes soient solides et durables dans le futur.

Recommandation n° 2) Création d'un mécanisme d'examen annuel indépendant du CSA et de ses composantes

Pour que l'on puisse en rendre compte aux gouvernements, à tous les intervenants dans l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire et aux Canadiens en général, le CSA doit être évalué sans cesse et de façon approfondie. Le CSA doit être assujéti à un processus d'examen annuel qui permettra de déterminer s'il atteint ses objectifs.

Cependant, il faut davantage de ressources si l'on souhaite que le processus d'examen soit utile et valable pour tous les intervenants. À cause d'un manque de ressources, le processus d'examen actuel a soulevé un certain nombre de problèmes et de questions, notamment : les exposés et l'information au sujet des programmes ont été fournis presque entièrement par les organismes gouvernementaux qui administrent les programmes, une grande partie des renseignements fournis était anecdotique et il ne semblait pas facile d'obtenir certains éléments d'information : critères de base, délais pour l'obtention de résultats mesurables, ou résultats de sondages effectués auprès des participants, des utilisateurs et des auteurs des programmes.

Pour qu'on puisse en rendre compte, le CSA et les programmes qui le constituent doivent faire l'objet d'une analyse exhaustive et critique. Le processus décisionnel visant à définir les questions cruciales sur lesquelles il y a lieu de se pencher doit être ouvert et transparent pour tous les intervenants. En plus du processus de collecte de renseignements, des parties partiales et indépendantes devraient également mener des recherches et tous les résultats devraient être rendus publics, pour que l'ensemble des intervenants en prennent connaissance et fassent des commentaires à leur sujet.

Recommandation n° 3) Politique stratégique

Tout en s'appuyant sur les recommandations 3 et 6, il y a un besoin d'être plus précis en ce qui concerne l'élaboration d'une politique stratégique. L'incertitude tue les entreprises. De nombreux risques et beaucoup d'incertitude entourent la politique agricole et il faut y remédier. Alors que l'industrie tente de développer des produits à valeur ajoutée, à accroître la productivité et à contribuer davantage à l'économie canadienne, les décisions dans le monde des affaires et en matière d'investissement sont basées sur la compétitivité et la stabilité. La politique doit favoriser le développement stratégique de cet environnement pour assurer la croissance et la rentabilité du secteur agricole. Les programmes stratégiques de gestion du risque de l'entreprise constituent le point de départ. Il ne s'agit pas juste d'une question de savoir combien nous voulons dépenser mais également l'efficacité avec laquelle nous engageons des dépenses. Les programmes de GRE doivent créer de la certitude pour faciliter la prise de décisions par les entreprises. Les programmes doivent être imputables, prévisibles et répondre aux besoins. Ils doivent également être souples, puisque les différents produits et régions ont des problèmes, des stratégies et des vulnérabilités commerciales qui varient. Pour aller de l'avant, nous recommandons l'examen de plusieurs éléments de sorte à rendre les programmes de GRE plus efficaces, dont certains sont déjà en voie d'être examinés par les ministres :

- séparation des programmes de stabilisation et des programmes d'aide en cas de catastrophe;
- maintien d'un programme d'aide en cas de catastrophe;

- création éventuelle d'un nouveau programme de stabilisation amélioré similaire au CSRN;
- maintien de la souplesse pour tenir compte des besoins précis des différentes régions et des différents produits;
- solide engagement pour atteindre l'objectif consistant à créer un régime d'assurance-production ou de prendre une mesure comparable pour tous les produits;
- création d'un programme de « politique concurrentielle » qui permet d'éliminer le désavantage sur le plan concurrentiel causé par des subsides faussant les échanges commerciaux versés par les États-Unis et l'Union européenne aux producteurs des secteurs des céréales et des oléagineux. Les producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux sont concurrentiels, ce qu'il faut est une politique qui le soit également.

Veillez agréer nos salutations les plus respectueuses.

Garnett Etsell
Phillip Christie
Bob Friesen
Marcel Groleau
John Kolk
Robert MacDonald

Arlee McGrath
Laurence Nason
Laurent Pellerin
David Rolfe
Mervin Wiseman
Dale Verbeke

C) Questionnaire

1. Vision et priorités pour le secteur de l'agriculture du Canada

Le CSA est axé sur la vision suivante pour le secteur de l'agriculture du Canada : ***assurer la rentabilité à long terme du secteur en faisant du Canada un chef de file mondial dans le domaine de la salubrité des aliments, de l'innovation et de la production agricole respectueuse de l'environnement.***

Est-ce que cette vision tient compte des attentes actuelles et futures dans le secteur de l'agriculture au Canada? Si tel n'est pas le cas, de quelle façon la vision pourrait-elle être modifiée pour tenir compte d'une vision commune du secteur, de l'État et de la population pour le secteur de l'agriculture?

Est-ce que les différents intervenants du secteur de l'agriculture du Canada sont en mesure de participer efficacement au processus du CSA?

Est-ce que le CSA devrait aborder des questions d'intérêt rural en plus des questions d'intérêt agricole?

Comment ferons-nous pour reconnaître la réussite?

2. Rentabilité et compétitivité

La compétitivité et la rentabilité sont deux concepts différents étant donné qu'on peut être compétitif sans être rentable et vice versa. Il s'agit de concepts différents lorsqu'on les applique à un secteur et à un particulier.

Quels sont les facteurs qui font du secteur de l'agriculture du Canada un secteur rentable et compétitif à long terme?

Est-ce que le CSA offre des incitatifs pour encourager le secteur de l'agriculture du Canada à assurer sa rentabilité et sa compétitivité à long terme?

Est-ce que les cinq piliers du CSA permettent d'appuyer les produits présentant le plus de potentiel sur le plan de la compétitivité et de la rentabilité?

3. Efficacité et répercussions du CSA

L'efficacité et les répercussions devraient être examinées en fonction des résultats mesurables et non pas seulement en fonction des activités réalisées.

Est-ce que le CSA a permis d'obtenir des résultats mesurables (positifs ou négatifs)?

Si tel est le cas, lesquels?

Sinon, quels sont les facteurs qui entravent l'obtention de résultats mesurables?

4. Mise en œuvre du CSA

Le CSA donne lieu à la réalisation de nombreux programmes. Le principal est le PCSRA, mais chaque élément prévoit des programmes nationaux et provinciaux.

Dans quelle mesure la mise en œuvre du CSA a-t-elle été efficace? Y a-t-il des exemples de cas de réussite? D'échecs lamentables?

De quelle façon pourrait-on améliorer la mise en œuvre du CSA?

5. Orientations futures du CSA

Est-ce qu'on a établi un équilibre approprié entre les ressources et les activités se rapportant aux cinq piliers du CSA pour respecter la vision du CSA?

Si tel n'est pas le cas, de quelle façon l'équilibre devrait-il être modifié?

Est-ce qu'on devrait envisager d'autres piliers pour le CSA II?

Dans quelle mesure devrait-on tenir compte du commerce international (p. ex., l'ALENA et l'OMC) dans le CSA?

Le PCSRA est actuellement axé sur une approche globale. Est-ce qu'une telle approche est appropriée ou devrait-on accorder plus d'importance au soutien par produit? Est-ce qu'on devrait accorder plus de fonds du CSA à la recherche, à la commercialisation, à la promotion et à l'infrastructure?

6. Comment utiliserez-vous un milliard de dollars?

Si vous aviez un milliard de dollars à consacrer au CSA, comment l'utiliserez-vous?

D) Liste des répondants au questionnaire

Armstrong, Ed	Western Barley Growers Association
Bedgood, Bob	Conseil de l'adaptation agricole de l'Ontario
Brindle, Brenda	Alberta Grain Commission
Burton, Rick*	Ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan
Christie, Phillip*	Producteur du Nouveau-Brunswick
Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle »	
Comeau, Odie	CDAQ
Commission canadienne du blé	
DiGiovanni, Tony	Landscape Ontario Horticultural trades Association
Dmytryshyn, Laurie	Saskatchewan Council for Community Development
Douglas, Brian*	Ministère de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard
Dyer, Jan	Comité national du PCSRA
Fearn, Greg*	Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et des initiatives rurales du Manitoba
Fitzpatrick, Dennis	Université de Lethbridge
Friesen, Bob*	Fédération canadienne de l'agriculture
Govindasamy, Nithi*	Ministère de l'Agriculture de l'Alberta
Hacault, Marcel	Association canadienne de sécurité agricole
Hedley, Graeme*	Représentant du secteur de l'agriculture de l'Ontario
Holland, Heather	Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments
Kolk, John*	Producteur de l'Alberta
Kretzschmar, Gabrielle	New Brunswick Partners in Agriculture
Kuiper, Bob*	Gouvernement du Yukon et Yukon Agriculture Producers Assn
Lawrence, Ted	Rare Breeds Canada
Laws, Jim	Conseil des viandes du Canada
Leitz, Peter*	Ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique
Lucas, Glen	BC Fruit Growers' Association
MacDonald, Robert*	Producteur de l'Île-du-Prince-Édouard
Macintosh, George*	Ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse
Manitoba Rural Adaptation Council	
Maxwell, Judy	Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune
Mcgrath, Arlee*	Producteur de la Saskatchewan
Mouvement au Courant	
Nason, Laurence*	NS Federation of Agriculture
Oliver, Allan	Saskatchewan Council of ADD Boards
Pellerin, Laurent	UPA
Poulin, Laval*	Ministère de l'Agriculture du Québec
Producteurs laitiers du Canada	
Pugh, Terry	Syndicat national des cultivateurs
Rice, Martin	Conseil canadien du porc
Rolfe, David*	Keystone Agricultural Producers
Saskatchewan Farm Support Review Committee	

Schultz, Bob	Sask. Environmental Farm Plan Advisory Committee
Scott, Harvey	Réseau canadien de l'environnement, Caucus Agriculture
Slomp, Mike	Alberta Environmental Plan Farm Company
Smith, Irwin	Flowers Canada Growers
Steele, Ron	Port Colborne (Ontario)
Switzer, Tom	Agriculture and Food Council of Alberta
Wildrose Agricultural Producers	
Wiseman, Mervin*	Représentant des producteurs de Terre-Neuve-et- Labrador
Ziegler, Kenton	Producteur de l'Alberta

* Membre du Comité d'examen du CSA

E) Principaux objectifs et mesures se rapportant aux piliers du CSA

Environnement

La population a soulevé des préoccupations en ce qui trait aux répercussions environnementales associées aux exploitations agricoles. Le CSA fait état des secteurs où l'État pourrait intervenir, notamment : a) en offrant de meilleurs renseignements et en effectuant des recherches plus appropriées sur les liens entre le secteur de l'agriculture et l'environnement; b) en élaborant des pratiques de gestion bénéfiques; c) en renforçant les mesures liées aux priorités environnementales à la ferme grâce à des analyses agroenvironnementales et à des plans environnementaux de la ferme.

Objectifs communs poursuivis dans le cas du chapitre de l'environnement du CSA :

- a) protection de la qualité de l'eau et conservation de l'eau grâce à la gestion des éléments nutritifs, des éléments pathogènes et des pesticides;
- b) protection des sols grâce à la conservation des matières organiques et à la réduction de l'érosion par le vent et par l'eau;
- c) amélioration de la qualité de l'eau grâce à la réduction des émissions de particules, d'odeurs et de gaz à effet de serre;
- d) amélioration de la biodiversité grâce à l'amélioration de l'habitat, de façon à protéger les espèces à risque et à prévenir les pertes financières associées à la faune.

Le CSA tient compte du fait que la conception des programmes doit donner lieu à des investissements :

- dans la recherche et l'innovation stratégiques;
- dans l'infrastructure et la mise en œuvre de normes et systèmes de gestion environnementale à la ferme;
- dans l'amélioration des systèmes de mesure, de suivi et d'information;
- dans l'amélioration des connaissances, de la compréhension et de la disponibilité des pratiques agricoles bénéfiques, de la planification et des systèmes connexes.

Les objectifs précis comprennent :

- a) l'exécution d'une analyse agroenvironnementale de base sur toutes les fermes, de façon à déterminer les fermes et les régions exigeant des mesures correctives;
- b) l'élaboration d'un plan agroenvironnemental de la ferme ou la participation à l'élaboration d'un tel plan pour toutes les fermes exigeant des mesures correctives;
- c) la mise en œuvre de plans agroenvironnementaux à la ferme ou l'équivalent et l'amélioration de la gérance grâce à l'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement dans les domaines de la gestion des éléments nutritifs,

de la gestion de la lutte antiparasitaire, de la gestion des terres et de l'eau, de la gestion des substances nocives (odeurs et particules) et de la gestion de la biodiversité.

Deux programmes ont été conçus pour aider les agriculteurs à déterminer et à relever les défis dans le domaine de l'environnement : le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) et le Programme de planification environnementale à la ferme (PEF). Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) fournit des renseignements à l'appui des mesures agricoles et des décisions liées à la gestion des terres, alors que le Programme national d'analyse et de rapport du matière de santé expérimentale permet de présenter un rapport aux Canadiens sur les progrès réalisés en vue de l'atteinte de ces objectifs. Ces initiatives sont complétées au moyen d'autres programmes, notamment les recherches visant les systèmes agricoles, la surveillance de la qualité de l'eau, l'élaboration de normes et le Programme de couverture végétale du Canada.

Salubrité et qualité des aliments

L'État et le secteur ont des défis à relever en ce qui a trait à la salubrité et à la qualité des aliments. Les consommateurs exigent des niveaux plus élevés de salubrité des aliments et une plus vaste gamme de caractéristiques liées à la qualité nécessitant plus de produits différents. La clé de la réussite consistera à améliorer la capacité du secteur de respecter ou de dépasser ces exigences du marché tout en assurant la traçabilité de la ferme jusqu'au consommateur. Le secteur reconnaît que ce défi est plus vaste qu'une entreprise ou un maillon de la chaîne d'approvisionnement. Il fallait se doter d'un système pancanadien pour assurer la cohérence, la crédibilité et la reconnaissance à l'échelle mondiale. Les systèmes de surveillance et d'information sur la salubrité des aliments devaient être améliorés.

Les parties visées par le CSA ont accepté de poursuivre les objectifs communs suivants :

- a) collaborer avec le secteur en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de processus de salubrité et de qualité des aliments approuvés par l'État tout le long de la chaîne alimentaire;
- b) améliorer considérablement la qualité, la quantité et la disponibilité des données ou autres sources de renseignements à l'appui de l'élaboration de stratégies en matière de gestion des risques et de systèmes de contrôle des processus de salubrité et de qualité des aliments dirigés par le secteur;
- c) mettre sur pied des systèmes de gouvernance afin de permettre l'élaboration intégrée de politiques et l'harmonisation de la législation.

Le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments comporte trois volets reliés. Le volet d'élaboration de systèmes permet de venir en aide à des associations nationales pour l'élaboration de systèmes alimentaires nationaux

sur la salubrité, la qualité et la traçabilité des aliments. Les deux autres volets sont la mise en œuvre à la ferme et l'initiative de salubrité des aliments. La mise en œuvre à la ferme permettra d'accroître la capacité de façon à ce que 80 000 producteurs puissent adopter des systèmes de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments à la ferme. Le volet de l'initiative de salubrité des aliments relève des provinces et permet de faire en sorte que les installations de traitement provinciales ne relevant pas du fédéral respectent une norme nationale commune.

Renouveau

Le secteur de l'agriculture est axé sur le savoir; les producteurs essaient de plus en plus d'améliorer leurs compétences et de se tenir au courant des changements. La formation et la sensibilisation relèvent des provinces et territoires. Par conséquent, les accords de mise en œuvre prévoient des objectifs qui tiennent compte des différences régionales dans le secteur de l'agriculture. L'État reconnaît généralement quatre défis à relever en matière de renouveau :

- a) la formation et l'orientation sont accessibles sur une grande échelle mais elles n'ont pas de lien approprié entre elles, ne s'adressent pas à des groupes précis et ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une stratégie exhaustive;
- b) il y a généralement un manque de soutien et de programmes visant à aider les agriculteurs ayant des ennuis financiers à évaluer leur situation et à l'améliorer;
- c) les besoins en capital dans le secteur de l'agriculture ne cessent d'augmenter et les agriculteurs n'ont pas tous accès à du capital de risque;
- d) les besoins des agriculteurs varient selon le stade où ils en sont dans leur carrière.

Pour relever ces défis, on a conçu des programmes visant à :

- a) élargir la portée et le mandat du Programme de consultation agricole en établissant un partenariat avec les collèges communautaire et Ressources humaines et Développement des compétences Canada;
- b) offrir une aide financière aux agriculteurs ou à leur conjoint afin de leur permettre d'obtenir une formation quant aux possibilités d'emploi à la ferme et à l'extérieur de celle-ci;
- c) offrir aux agriculteurs des outils et des renseignements comme des études de faisabilité et des plans d'activités exhaustifs afin de les aider à prendre des décisions commerciales éclairées;
- d) améliorer l'accès au capital par les agriculteurs.

Gestion des risques de l'entreprise

Les objectifs poursuivis en ce qui a trait à la gestion des risques de l'entreprise (GRE) consistent à améliorer les outils offerts aux producteurs pour les aider à

gérer les risques de leur entreprise (risques traditionnels et émergents) et à veiller à ce que ces outils offrent un incitatif pour accroître la rentabilité de diverses façons.

Le défi à relever consiste à concevoir un programme qui permettrait :

- d'intégrer la stabilisation du revenu et l'aide en cas de catastrophe;
- de traiter tous les producteurs de façon équitable à l'échelle du pays;
- de faciliter l'administration et la compréhension;
- de ne pas influencer les décisions des producteurs en matière de production et de commercialisation;
- de respecter les accords commerciaux internationaux.

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont accepté de se fixer comme objectif la mise sur pied d'un programme commun de gestion des risques de l'entreprise à l'échelle du Canada en vertu duquel l'admissibilité aux fins du programme et le calcul des paiements seraient convenus par toutes les parties et les coûts seraient partagés avec les producteurs.

La gestion des risques de l'entreprise est assurée grâce à deux programmes de base, soit : le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et l'assurance-production (AP). Le PCSRA est le programme qui remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et l'aide ponctuelle en cas de catastrophe. L'AP remplace l'ancien programme d'assurance-récolte mais sa portée a été élargie de façon à inclure plus de produits.

Les autres programmes afférents au pilier de la GRE comprennent des programmes d'avances de fonds de même que le nouveau Programme de partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques [qui a reçu un montant de 15 millions de dollars sur une période de cinq ans]. Le programme de partenariat permet d'offrir une aide financière et technique aux organisations de producteurs intéressées à élaborer un argumentaire pour obtenir une assurance privée contre les risques non couverts actuellement dans les secteurs public et privé.

La majeure partie du financement prévu dans le cadre du CSA vise le pilier de la GRE (PCSRA et AP). Contrairement aux autres piliers, les fonds consentis en vertu du pilier de la GRE peuvent être utilisés « selon les besoins ». Jusqu'à maintenant, le financement utilisé pour ce chapitre a dépassé le montant annuel moyen prévu. Cette situation a soulevé des préoccupations quant à l'abordabilité des programmes de protection du revenu.

Science et innovation

Par le passé, la science mettait l'accent sur la production agricole accrue, grâce à un rendement plus élevé et à une amélioration de la résistance aux maladies. D'autres pays ont tiré profit des débouchés grâce à la recherche stratégique

dans le domaine des produits à valeur ajoutée et aux utilisations nouvelles et innovatrices de ces produits.

Le CSA a permis de constater la nécessité :

- a) d'accroître nos efforts scientifiques pour faire en sorte que les agriculteurs et les utilisateurs ultimes soient au courant des innovations et adoptent celles-ci;
- b) de mettre l'accent sur les produits agricoles innovateurs et sur les connaissances visant la biomasse, les produits biologiques et la recherche dans le domaine des processus biologiques;
- c) d'améliorer les communications et d'accroître la collaboration entre les diverses disciplines, les organismes de recherche et les intervenants de la chaîne alimentaire.

Compte tenu de ces besoins, l'État s'est engagé à réaffecter les ressources du secteur public en fonction de ces secteurs prioritaires dans le cadre du CSA. Ce changement de cap historique en ce qui a trait aux programmes scientifiques a obligé les ministères et les disciplines à intégrer leurs efforts. De même, il a fallu et il faut encore coordonner la recherche et l'innovation en fonction des différents paliers de gouvernement, du secteur de l'agriculture et des organismes de recherche privés. Cette coordination permet d'assurer un rendement maximal sur le capital investi dans les secteurs clés de la salubrité des aliments, de l'environnement et de la production innovatrice.

L'État s'est aussi rendu compte qu'il fallait instaurer un climat axé sur l'innovation permettant :

- d'accélérer les innovations et d'adopter celles-ci;
- d'encourager les investissements, le transfert de technologie et la commercialisation;
- d'offrir des ressources humaines et une infrastructure;
- de mieux utiliser la propriété intellectuelle découlant de recherches subventionnées par l'État.

Deux programmes ont été élaborés pour répondre à ces besoins. Le Programme de courtage permet d'offrir du financement sous forme de contribution pour la création ou le soutien d'organismes « de courtage » entre le secteur, l'État et les universités, afin d'accélérer l'innovation. Les courtiers réalisent deux grandes activités, soit l'établissement de liens entre tous les intervenants de la chaîne de valeur et la promotion d'une tribune d'investissement en déterminant les sources de financement publiques et privées et en y donnant accès. Citons, à titre d'exemple, les projets Soy 20/20 et Flax Canada 2015. Le deuxième programme mis au point est le Programme d'innovation en agriculture, qui permet d'offrir du financement sous forme de contribution dans le cas de projets permettant de « combler les lacunes entre la recherche et le capital de risque ». Le financement peut être utilisé à diverses fins, notamment la création de centres d'innovation, la réalisation de projets pilotes, les essais cliniques, les évaluations commerciales et économiques, l'intégration des produits biologiques en fonction de différentes

disciplines scientifiques, ainsi que le financement temporaire de postes clés dans le domaine scientifique.

Tables rondes sur les chaînes de valeur et promotion de l'image de marque

Pour obtenir la participation du secteur en ce qui a trait au processus d'établissement des objectifs stratégiques, le gouvernement fédéral a mis sur pied des tables rondes sur les chaînes de valeur dans le cadre de la stratégie de promotion de l'image de marque et de sensibilisation. Les tables rondes réunissent des producteurs, des fournisseurs d'intrants, des transformateurs, des services alimentaires, des détaillants et des représentants de l'État qui discutent d'enjeux et de stratégies. Les tables rondes aident le secteur à tirer profit des piliers du CSA, y compris la stratégie de commercialisation en vue de la promotion de l'image de marque, le plan d'action national à l'appui de la promotion de l'image de marque et la promotion de l'image de marque du secteur pour faire du Canada un intervenant plus compétitif sur les marchés, au Canada et à l'étranger. Il y a des tables rondes sur les chaînes de valeur pour le bœuf, les céréales, l'horticulture, les oléagineux, le porc, les fruits de mer et les cultures spéciales.

La stratégie de promotion de l'image de marque constitue une façon de distinguer les produits canadiens sur des marchés internationaux de plus en plus compétitifs. On a mené plusieurs études auprès des consommateurs et des acheteurs sur de grands marchés afin de déterminer de quelle façon les consommateurs et les acheteurs perçoivent le Canada et ce qu'on pourrait faire pour instaurer une image positive durable. Un logo « uniforme » a été conçu et sera utilisé par les provinces, le secteur et les entreprises pour se positionner dans le cadre de cet effort de commercialisation à l'étranger. L'intégration réussie de la marque est une mesure à long terme qui exige la collaboration de tous les intervenants.

On est en train d'élaborer une stratégie de promotion de l'image de marque par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la promotion de l'image de marque (GTPIM) à l'échelle internationale. Ce groupe de travail est formé de représentants de chacune des tables rondes sur les chaînes de valeur, du Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire, d'associations du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation et du Comité fédéral-provincial-territorial de développement des marchés. En collaborant avec le secteur de l'agriculture, les deux paliers de gouvernement ont un rôle important à jouer.

F) Évaluations provinciales

Huit provinces ont présenté un rapport au Comité du CSA sur la mise en œuvre des programmes dans le cadre du CSA. Les rapports en question varient d'une province à l'autre, notamment en ce qui a trait au niveau de détails et au nombre de piliers faisant l'objet du rapport, mais bon nombre de programmes ont été lancés et quelques-uns d'entre eux ont donné des résultats impressionnants. La présente section décrit les programmes sur lesquels chaque province a fait rapport.

Colombie-Britannique

Salubrité et qualité des aliments :

- sécurité à la ferme : la province aide le secteur à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de contrôle du processus de salubrité des aliments axés sur les normes HACCP, y compris en offrant une aide technique aux associations provinciales de producteurs. En 2004-2005, la province a établi des critères pour les projets admissibles et élaboré une base de connaissance. Le bœuf, les œufs d'incubation, le porc, les œufs en général, le lait et le poulet ont fait l'objet d'un examen technique de la phase 1;
- qualité des aliments : la province aide le secteur à élaborer et à mettre en œuvre des programmes volontaires de qualité des aliments et appuie les mesures prises par le secteur pour élaborer des normes nationales et internationales qui permettront d'améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés. Pour ce qui est des extrants, la province a amélioré l'accès du secteur à des programmes d'inscription de traitements antiparasitaires d'urgence et de pesticides à risque réduit. Ainsi, en 2004, elle a inscrit sept nouveaux pesticides à usage limité et 11 produits de traitement antiparasitaire d'urgence.

Environnement :

- durabilité de l'environnement et développement des ressources : la province aide le secteur à améliorer la durabilité de l'environnement grâce à a) la gestion des éléments nutritifs, b) la conservation de l'eau, c) l'érosion des sols, d) les odeurs, e) les émissions de particules, f) la gestion améliorée des zones riveraines, g) la réduction des pertes financières du secteur de l'agriculture causées par la faune et h) l'augmentation de la compatibilité entre les agriculteurs et leurs voisins en offrant aux gouvernements locaux des renseignements sur l'environnement et les outils de décision dont ils ont besoin pour assurer la planification efficace de l'utilisation des terres agricoles. Ce projet a donné de nombreux résultats, notamment l'élaboration de 20 plans environnementaux de la ferme (PEF), l'organisation de 203 ateliers auxquels ont participé plus de 1 600 agriculteurs, l'établissement de PEF par 121 exploitations agricoles et, en 2004-2005, la formation de 110 particuliers dans le domaine de la planification pendant 10 jours;

- programmes environnementaux : la province contribue à la réalisation d'une initiative de partenariat agroenvironnemental, aide les agriculteurs et les éleveurs à apporter des modifications à la ferme en fonction de la protection de l'environnement et à gérer un programme d'indemnisation en cas de dommages causés par la faune. Des projets sont en cours à l'échelle de la province.

Renouveau :

- conception d'un site Web et information : la province contribue à la conception d'un site Web et à la diffusion de renseignements. Il y a maintenant un réseau d'information accessible par Internet;
- stratégies d'aide au développement agroalimentaire : la province appuie plusieurs fonds en fiducie pour les secteurs émergents à valeur ajoutée, notamment l'agrotourisme, les aliments nutraceutiques, l'agroforesterie et l'agriculture sur une petite échelle. Parmi les extrants, la province a contribué en 2004-2005 à l'élaboration de plans stratégiques pour la Beekeeping Initiative et la Women in Agriculture Initiative;
- programme des 4-H : la province finance actuellement l'acquisition de compétences par les jeunes en milieu rural grâce à des programmes de leadership, d'exploitation agricole et de compétence technique, ainsi que des activités collectives permettant d'accroître les capacités organisationnelles. Depuis 2003, plus de 3 000 jeunes membres des Premières nations et 800 dirigeants communautaires et leur famille ont participé à des programmes sur la sécurité à la ferme, la manutention sécuritaire des animaux et les soins aux animaux, la sécurité des sites agricoles, le renouvellement des connaissances agricoles, les pratiques durables et la responsabilité environnementale;
- le soutien du secteur : la province aide les organismes du secteur, y compris des coopératives, à trouver des méthodes d'autofinancement et d'autres solutions pour améliorer leur autonomie, notamment le Programme de prêts aux éleveurs de bovins d'engraissement. Parmi les résultats, le Bred Heifer program, qui permet à des agriculteurs de contracter des emprunts pour acheter des vaches de réforme ou de jeunes vaches et de rembourser le prêt en vendant les veaux, aide de nombreuses régions de la province à diversifier les opérations agricoles et à stabiliser l'économie rurale;
- commercialisation à valeur ajoutée : la province finance des possibilités de commercialisation à valeur ajoutée et des possibilités de commercialisation pour l'agriculture grâce à des initiatives comme a) le soutien direct offert à des offices de commercialisation des produits agricoles et b) la compilation de données et l'élaboration de cours de formation et de recueils d'information en ce qui a trait aux possibilités régionales d'agrotourisme. L'un des principaux résultats réside dans le fait que l'industrie de la viande de la Colombie-Britannique a élaboré une stratégie pour l'amélioration de ce secteur de façon à réduire les défis et à

exploiter les possibilités, alors que les producteurs se tournent vers un contexte plus sécuritaire.

Science et innovation :

- Programme de compétitivité nouvelle : la province aide les nouveaux secteurs à se développer en leur fournissant des renseignements sur les techniques et la gestion de planification d'une entreprise, les débouchés commerciaux et les façons d'utiliser les produits et ressources agroalimentaires. En 2004-2005, on a créé un nouveau fonds (Science and Innovation Fund) pour offrir des possibilités en ce qui a trait à des initiatives stratégiques et pour adopter des idées novatrices grâce à la recherche sur les marchés;
- recherches sur l'innovation et la compétitivité : la province appuie l'établissement de partenariats pour faire face aux problèmes de compétitivité et collabore avec le secteur pour évaluer les besoins en matière de recherche et déterminer les priorités. L'un des principaux résultats réside dans le fait que la province a déterminé les principaux enjeux pour la compétitivité et en a parlé avec le secteur;
- table ronde : la province contribue à la mise sur pied d'une table ronde sur la recherche et le transfert des technologies dans le secteur agroalimentaire afin d'encourager l'innovation et la compétitivité et d'assurer la participation du secteur, de l'État et des universités. Les membres de la table ronde se sont réunis en 2004 pour aborder deux thèmes, soit : l'amélioration des chaînes de valeur dans le secteur de l'agroalimentaire et la détermination des nouvelles possibilités.

Alberta

L'Alberta a indiqué dans son rapport que tous les chapitres du CSA ont réalisé des progrès en vue de l'atteinte des objectifs, mais ce sont les chapitres du renouvellement et de l'environnement qui ont connu le plus de succès. La province a déterminé quatre facteurs clés pour la réussite :

- une compréhension commune des objectifs partagés;
- une conception souple des programmes, de façon à répondre aux besoins locaux;
- une structure de gouvernance appropriée;
- les ressources adéquates.

La province a également déterminé de nombreuses questions et préoccupations en ce qui a trait au CSA. Ainsi, la province estime que l'énoncé de vision du CSA actuel est inapproprié et qu'il y a un déséquilibre important quant au financement des cinq piliers. Les autres préoccupations visent le manque de souplesse et de réceptivité, une gouvernance inappropriée, le caractère inadéquat du concept « unique », ainsi que la nature ponctuelle des programmes.

La province recommande que le CSA II table sur l'assise établie et sur les résultats obtenus dans le cadre du CSA I. De même, le CSA II devrait permettre

d'apaiser les préoccupations et de régler les problèmes soulevés en ce qui a trait au CSA I. Enfin, le CSA II devrait mettre l'accent sur la collaboration, la coopération et le travail en équipe en vue de l'atteinte d'objectifs nationaux communs. L'objectif ultime devrait consister à faire du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire un chef de file mondial en matière de salubrité, de qualité et de rentabilité de ses produits.

Manitoba

Salubrité et qualité des aliments :

- salubrité des aliments à la ferme : la province aide les producteurs à améliorer la qualité du lait cru produit par les fermes du Manitoba en surveillant le lait cru et en procédant à des inspections périodiques. L'objectif poursuivi consiste à ramener les infractions liées aux antibiotiques de 42 à 25 d'ici cinq ans. Il y a eu 22 infractions en 2003-2004 et 16 en 2004-2005;
- systèmes gouvernementaux pour l'élaboration de politiques intégrées : la province collabore avec les territoires et le gouvernement fédéral en vue de l'atteinte des objectifs du CSA, notamment dans le cadre de l'examen technique du Programme de salubrité des aliments à la ferme de la Canadian Cattlemen's Association, de l'élaboration et de la mise à l'essai du processus d'équivalence du Code et des règlements nationaux sur les produits laitiers, de l'élaboration continue des critères pour la reconnaissance des programmes de salubrité des aliments à la ferme, de l'élaboration d'un protocole de reconnaissance axé sur les normes HACCP pour les programmes au-delà de la ferme, ainsi que des discussions en vue de l'élaboration d'une politique nationale en matière de salubrité des aliments;
- formation dans le domaine de la salubrité des aliments : la province contribue à l'élaboration de matériel de formation sur la salubrité des aliments et fournit des renseignements au secteur. En 2004-2005, les activités précises comprenaient la formation des producteurs de pommes de terre en ce qui a trait au programme de salubrité des aliments à la ferme du Conseil canadien de l'horticulture, la collaboration avec la Fédération nationale canadienne des chèvres en vue de l'élaboration d'un programme de salubrité des aliments à la ferme, la collaboration avec la Fédération canadienne du mouton en vue de la modification de son programme et la collaboration avec AAC en vue de l'organisation d'un séminaire d'information sur la salubrité des aliments à la ferme à l'intention des associations provinciales de producteurs;
- qualité des aliments : la province collabore avec le secteur en vue de l'élaboration de programmes de qualité des aliments. En 2003-2004, la province a collaboré avec le secteur pour former les intervenants afin de les aider à utiliser des systèmes de qualité susceptibles d'améliorer la commercialisation des produits agroalimentaires et, en 2004-2005, elle a

poursuivi cette activité et aidé les producteurs à adopter des méthodes de production biologique.

Science et innovation :

Ce chapitre est en voie de mise en œuvre par l'intermédiaire du Food Development Centre (FDC) à Portage La Prairie. Le FDC aide les intervenants canadiens et manitobains du secteur de l'agroalimentaire à concevoir de nouveaux produits à valeur ajoutée à partir des produits agricoles nouveaux et existants. Le FDC réalise plusieurs activités, notamment le développement et la transformation de produits alimentaires; l'innovation dans le domaine des produits et processus biologiques; la coordination de la chaîne de valeur; le transfert d'information sur les technologies et la commercialisation; la promotion de la salubrité des aliments. Depuis 2003, le FDC a aidé les producteurs à développer, à modifier ou à améliorer 18 produits alimentaires, ainsi qu'à créer ou agrandir huit entreprises. Le FDC poursuit ses travaux auprès du secteur de l'agroalimentaire en vue du développement de produits alimentaires nouveaux et améliorés et continue de collaborer avec les entrepreneurs et les petites entreprises pour développer de nouvelles entreprises. Il aide également les entreprises existantes à diversifier leurs opérations et à prendre de l'expansion.

Ontario

Gestion des risques de l'entreprise :

Le Comité consultatif ontarien des programmes de gestion des risques des entreprises (GRE) a conclu que les deux programmes nationaux, soit le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et l'assurance-production (AP) pourraient permettre d'offrir une aide efficace à long terme aux producteurs ontariens si certaines modifications étaient apportées à chacun des programmes par le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien. Les programmes de la GRE devraient :

- assurer la stabilisation du revenu sans toutefois masquer les signaux du marché à long terme;
- minimiser les risques de problèmes commerciaux;
- être simples et faciles à comprendre;
- répondre aux besoins et permettre de verser des paiements en temps opportun;
- encourager l'innovation.

Par ailleurs, l'État devrait continuer d'effectuer d'autres investissements dans le secteur de l'agriculture pour améliorer le rendement du marché. Ces investissements prendraient diverses formes, notamment l'expansion des marchés pour les produits agricoles de l'Ontario en mettant l'accent sur une saine alimentation et sur le développement de la bioéconomie, y compris les biocarburants et d'autres produits nouveaux.

Québec

Salubrité et qualité des aliments :

Ce chapitre comprend le programme de traçabilité dont le but est d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de traçabilité de la ferme à la table, notamment d'établir l'organisation *Agri-Traçabilité Québec*, qui est chargée de gérer la base de données, et de lui apporter du soutien. Ce programme de traçabilité a été mis en œuvre dans les secteurs bovin et ovin. En outre, la province a élaboré des règlements sur la traçabilité du bœuf, de l'abattoir aux points de vente au détail, lesquels devraient être adoptés en 2006-2007. On a également fait des investissements afin de permettre aux entreprises de se doter de l'équipement et de la technologie dont elles ont besoin pour assurer un suivi des animaux.

Environnement :

- On a intégré à la stratégie agroenvironnementale du Québec la mise en œuvre de programmes environnementaux, qui ont été élaborés dans le cadre des clubs-conseils en agroenvironnement.
- *Appui à la planification agroenvironnementale à la ferme* : ce programme est exécuté par les clubs-conseils en agroenvironnement du Québec. [Il permet d'améliorer les services-conseils agroenvironnementaux aux fins d'une meilleure durabilité environnementale du secteur en finançant une partie des frais d'élaboration et de mise en œuvre de plans agroenvironnementaux à la ferme par une approche collective.] Au 31 mars 2006, la province prévoyait avoir terminé 9 070 plans (à savoir 72 % de l'objectif quinquennal du CSA. Suite à l'annonce des résultats du *Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec*, le rapport *Outil d'aide à l'identification des enjeux prioritaires et des pistes d'action* a été diffusé en janvier 2006. Ce dernier document facilitera la détermination des enjeux agroenvironnementaux prioritaires d'aujourd'hui à 2008.
- *Appui aux bonnes pratiques agroenvironnementales* : cette mesure appuie la réduction des sources de pollution diffuses de même que l'acquisition de matériel d'épandage du fumier. Elle permet d'offrir des incitatifs financiers en vue d'aider les agriculteurs à adopter plus rapidement des pratiques respectueuses de l'environnement. Jusqu'ici, le MAPAQ a financé plus de 3 400 projets au titre de ce programme, projets qui portent sur la gestion des zones riveraines, la création de brise-vent, l'acquisition de flèches en position basse pour l'épandage du fumier et l'établissement de mesures de contrôle de l'érosion.

Renouveau :

Le volet sur le renouveau comprend le *Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises*, qui est financé en parts égales par le gouvernement fédéral et la province. Ce programme appuie les efforts des tables de concertation sectorielles et régionales dans l'exécution de projets communs

reposant sur leurs plans d'élaboration et visant à accroître l'efficacité et la rentabilité des secteurs et des entreprises. Jusqu'ici, le programme a permis d'appuyer 27 projets.

Science et innovation :

Programme de recherche technologique en bioalimentaire : ce programme vise à améliorer la capacité concurrentielle des entreprises bioalimentaires et à répondre aux attentes de la population en matière de salubrité des aliments, d'environnement et de développement régional en mettant en œuvre des projets de recherche technologique. À ce jour, 40 projets ont été approuvés en vertu du programme. Ils avaient trait à la capacité concurrentielle des entreprises, à la salubrité et à la qualité des aliments, au développement régional et aux attentes de la population envers le gouvernement en ce qui a trait à l'environnement.

Nouveau-Brunswick

Salubrité et qualité des aliments :

- Programme sur la salubrité dans l'agroalimentaire au Nouveau-Brunswick : la province a élaboré des lignes directrices en vue du programme de salubrité des aliments et mis sur pied un groupe de travail responsable de la coordination du financement et des programmes liés à la salubrité et à la qualité des aliments;
- Stratégie en matière d'aliments du Nouveau-Brunswick : la province a financé une étude sur les options possibles en vue d'améliorer le système d'inspection de la viande et financé l'élaboration d'un système de suivi des dossiers vétérinaires.

Environnement :

- analyse agroenvironnementale : la province contribue actuellement à une analyse agroenvironnementale de base sur toutes les fermes, afin de déterminer les fermes et les régions exigeant des mesures correctives. Le rapport sur la première année est maintenant terminé;
- programme des clubs-conseils en agroenvironnement : la province aide les clubs-conseils en agroenvironnement à sensibiliser les producteurs quant aux enjeux environnementaux, à faire la démonstration de la technologie améliorée, à procéder à une planification environnementale et à la planification de la gestion des éléments nutritifs et à faciliter l'adoption de pratiques agricoles durables;
- planification de la gestion des éléments nutritifs : la province aide le secteur à élaborer et à adopter des plans de gestion des éléments nutritifs et à élaborer des stratégies, des normes et des systèmes de certification en ce qui a trait aux éléments nutritifs;
- élaboration de pratiques acceptables : la province contribue à l'élaboration et à l'évaluation de pratiques acceptables à l'appui de la mise en œuvre de la *Loi sur les pratiques relatives aux opérations agricoles* et des fonctions de la Commission de révision des pratiques agricoles;

- Initiative de gestion de l'environnement agricole – lignes directrices (AEMI) : initiative financée conjointement par le gouvernement fédéral et la province et comportant sept volets : quatre projets de gestion des éléments nutritifs, 114 projets de gérance à la ferme, 62 projets de conservation des sols, huit projets IGEA, sept clubs-conseils en agroenvironnement, 28 projets de recherche environnementale et 11 projets d'initiatives stratégiques.

Renouveau :

- Programme d'aide aux agriculteurs débutants : la province aide des particuliers à acquérir les compétences requises pour gérer et exploiter une ferme. Ce programme a débuté en 2004 et il est en voie de promotion;
- Programme de leadership agricole : le programme de leadership a obtenu du financement pour offrir des possibilités de formation aux agriculteurs en matière de leadership;
- gestion d'entreprise : la province aide les agriculteurs à obtenir la formation et l'information dont ils ont besoin pour faire face aux changements dans leur domaine d'activité et tirer profit des modifications du marché et des innovations dans les domaines de la science et de la technologie. Des lignes directrices ont été élaborées et l'initiative a débuté en 2005;
- planification du renouveau : la province fait la promotion d'activités qui encouragent le renouveau dans le secteur de l'agriculture. Les lignes directrices ont été adoptées et la mise en œuvre de l'initiative a débuté en 2005.

Science et innovation :

- Programme de recherche et d'innovation (PRI) : La province finance des projets de recherche et d'innovation qui permettront d'améliorer la compétitivité à long terme et la diversité du secteur de l'agroalimentaire. Le PRI a donné lieu au financement de 31 projets dans les secteurs prioritaires et à des produits biologiques;
- Faire place à l'innovation dans le secteur agricole et agroalimentaire : la province contribuera à accroître l'innovation dans le secteur de l'agriculture grâce au cybergouvernement et à des initiatives d'adaptation et de commercialisation de technologies de recherche et de développement. Le programme débutera en avril 2006.

Terre-Neuve-et-Labrador

Environnement :

On a élaboré un Programme de planification environnementale à la ferme (PPEF) en vue d'aider les producteurs à cerner les risques éventuels pour l'environnement et prendre des mesures de gestion agricole plus écologiques. Au total, 160 exploitations agricoles ont complété le PPEF et plus de 20 ateliers et 250 analyses environnementales ont eu lieu à l'échelle de la province.

D'autres initiatives ont également été mises en œuvre, notamment des projets de gestion de l'environnement à la ferme qui visent à assurer des installations adéquates de stockage et de manutention du fumier, un projet de cartographie/données du SIG pour mettre au point un répertoire numérique des sols et des terres agricoles à des fins de planification de l'utilisation des terres et un projet d'élaboration d'une infrastructure en vue de la conservation et de la qualité de l'eau pour les terres et les activités agricoles.

Salubrité et qualité des aliments :

L'initiative de salubrité et de qualité des aliments a permis d'appuyer la mise en œuvre du HACCP et des programmes de salubrité de qualité des aliments axés sur les normes HACCP de même que la formation des producteurs primaires et des transformateurs secondaires à cet égard. Jusqu'ici, plus de 100 producteurs ont reçu une formation en matière de salubrité des aliments à la ferme et dix transformateurs de produits à valeur ajoutée ont obtenu de la formation sur le HACCP. Les producteurs sont actuellement à diverses étapes de mise en œuvre du Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme.

Renouveau :

Le CSA aide l'industrie à tirer profit de nouvelles possibilités commerciales grâce à des investissements dans la transformation secondaire, la formation, la diversification et l'amélioration de l'accès aux marchés. Les investissements récents dans la transformation secondaire des secteurs laitiers, des légumes et des viandes revêtent une importance particulière. Ces investissements permettent un meilleur accès aux marchés et une meilleure rentabilité pour ces secteurs. Dans le cadre de l'Initiative de développement des ressources humaines, des efforts concertés à l'échelle de la province ont été déployés en vue d'améliorer les connaissances et les compétences des producteurs agricoles. Au cours des deux premières années du CSA, 571 participants ont assisté à 40 séminaires et ateliers.

Science et innovation :

On a fait des investissements dans le volet sur la science et l'innovation par le truchement de programmes, notamment l'initiative Évaluation et adoption de nouvelles technologies, l'Initiative sur la transformation secondaire et le développement de produits et l'Initiative sur la diversification. Les projets du CSA comprennent l'initiative de recherche sur l'ensilage de maïs, qui vise à accroître l'autonomie des entreprises de production de forage, des essais de recherche végétale au Labrador, dont le but est de diversifier l'industrie, de même que des recherches de cultures de remplacement pour les canneberges, l'airelle rouge et l'argousier aux fins de développer de nouvelles possibilités.

Nouvelle-Écosse

La province a élaboré un cadre de renouveau axé sur l'adoption d'une approche intégrée pour saisir les possibilités dans le secteur de l'agroalimentaire. La province a fait état de dix projets, y compris une stratégie en vue de l'élaboration

de produits biologiques à partir de fruits du verger, un cadre stratégique pour l'industrie porcine, les nouveaux venus dans le secteur de l'agriculture et des recherches en ce qui a trait à la transformation des aliments sur une petite échelle. La mise à jour visant chaque projet indiquait que les travaux réalisés à ce jour ont mis l'accent sur la réalisation d'études, l'organisation d'ateliers et la consultation des intervenants, ainsi que la conclusion d'ententes en vue de l'élaboration de produits ou de la recherche de débouchés. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse (anciennement le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries) a formulé des recommandations en vue du CSA II. Il a recommandé notamment d'accorder plus d'importance au renouveau grâce à l'innovation industrielle et agricole à l'échelle régionale-provinciale. La province propose également d'accroître la souplesse du financement du programme, d'assurer une participation accrue du secteur au processus d'élaboration de programmes et d'offrir un soutien accru pour la promotion et la sensibilisation.

Engagement fédéral en matière de programmes à frais partagés en vertu des accords de mise en œuvre pour 2003 à 2008 (en milliers de dollars)

VERSION PROVISOIRE

	Dépenses de fonctionnement non salariales	Dépenses salariales	Subventions et contributions crédit 10/ dépenses législatives	Programme de prestations des employés	Locaux ³	TOTAL
<u>Piliers autres que la GRE</u>						
<u>ENVIRONNEMENT</u>						
Élaboration et mise en œuvre de plans environnementaux de la ferme	0	0	264 900	0	0	264 900
TOTAL – ENVIRONNEMENT	0	0	264 900	0	0	264 900
<u>RENOUVEAU¹</u>						
Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes	88 856	10 012	0	2 002	0	100 870
<i>Initiatives liées aux compétences et au perfectionnement :</i>						
Services canadiens de développement des compétences en agriculture (remplace le Programme d'aide aux entreprises agricoles)	46 082	7 815	0	1 563	0	55 460
Autres initiatives	4 242	0	0	0	0	4 242
Contributions aux initiatives provinciales	0	0	15 190	0	0	15 190
TOTAL – RENOUEAU	139 180	17 827	15 190	3 565	0	175 762
<u>SALUBRITÉ ET QUALITÉ DES</u>						

ALIMENTS

Initiative de salubrité des aliments à la ferme	0	0	24 980	0	0	24 980
Initiative de salubrité des aliments au-delà de la ferme	0	0	24 980	0	0	24 980
Traçabilité	0	0	18 970	0	0	18 970
Initiative de qualité des aliments	0	0	17 350	0	0	17 350
Mise en œuvre à la ferme (frais partagés)	0	0	0	0	0	0
Initiative de salubrité des aliments	0	0	48 330	0	0	48 330
TOTAL – SALUBRITÉ ET QUALITÉ DES ALIMENTS	0	0	134 610	0	0	134 610

SCIENCE

Perfectionnement stratégique dans le domaine de la science et de l'innovation	0	0	19 380	0	0	19 380
Initiative scientifique en agriculture et sciences médicales connexes (MARS Landing)	0	0	2 340	0	0	2 340
Carburant de rechange – Fonds de R-D	0	0	600	0	0	600
Programme de la société BIOENTREPRISE	0	0	1 000	0	0	1 000
Communication et sensibilisation	0	0	450	0	0	450
Fonds d'innovation en sciences de la vie et agroalimentaire	0	0	850	0	0	850
Stratégie ontarienne de R-D en agroalimentaire	0	0	100	0	0	100
TOTAL – SCIENCE	0	0	24 720	0	0	24 720

TOTAL DES PROGRAMMES AUTRES QUE LA GREÀ FRAIS PARTAGÉS³

139 180	17 827	439 420	3 565	0	599 992
----------------	---------------	----------------	--------------	----------	----------------

GRE

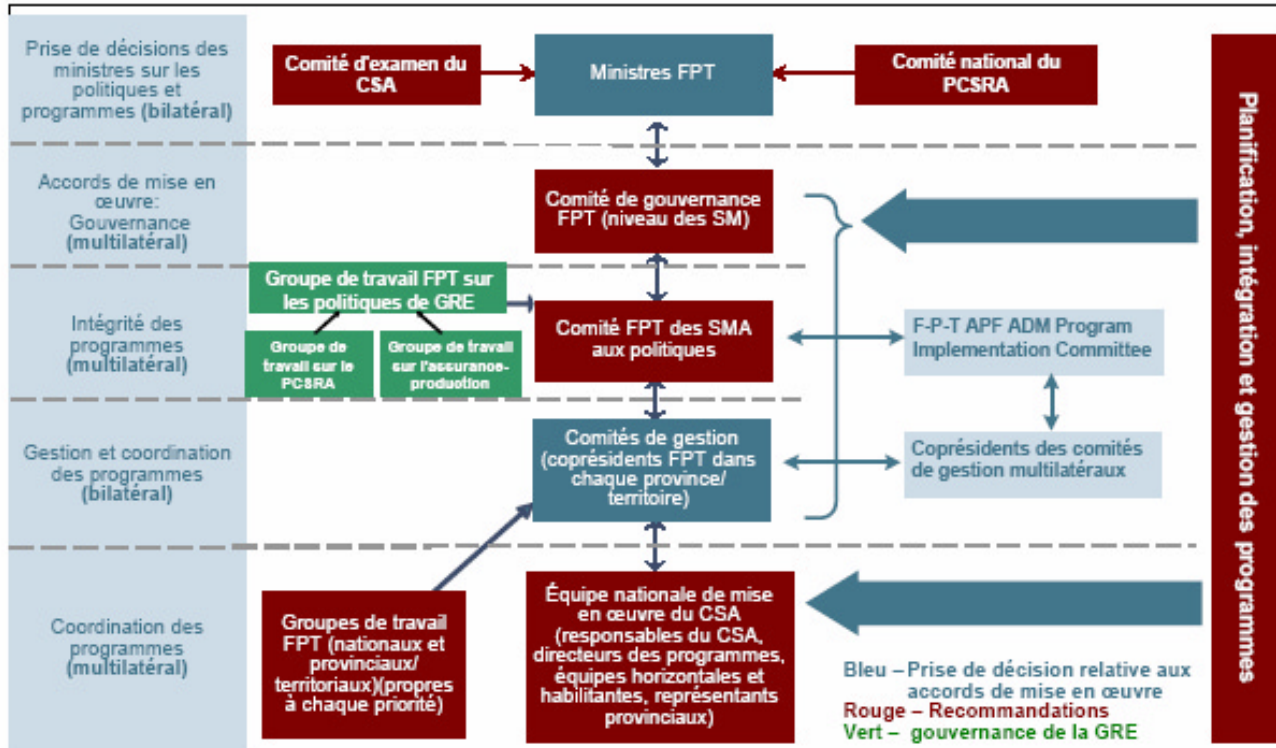
PCSRA	74 000	84 180	2 217 484	16 836	2 392 500
-------	--------	--------	-----------	--------	-----------

Assurance-production	940	383	1 998 550	76	51	2 000 000
Programme de paiements anticipés (PPA)	2 220	2 090	195 000	420	270	200 000
Programmes provinciaux			421 600			421 600
Initiatives du Cadre stratégique pour l'agriculture			20 900			20 900
TOTAL DES PROGRAMMES DE LA GRE À FRAIS PARTAGÉS ⁴.	77 160	86 653	4 853 534	17 332	321	5 035 000

Remarques :

1. Le chapitre sur le renouveau inclut des programmes réalisés à partir du crédit 1 (dépenses salariales/de fonctionnement) et des frais de mise en œuvre par le gouvernement fédéral.
2. Les locaux représentent 13 p. 100 des frais de TPSGC pour les locaux de la région de la Capitale nationale.
3. Le montant total des dépenses non liées à la GRE n'est pas de 600 \$ mais on l'a arrondi.
4. L'enveloppe totale de la GRE est de 5,5 milliards de dollars et n'inclut pas le transfert du financement de 74,9 millions de dollars provenant du cadre précédent (enveloppe de protection des revenus) et les programmes autres que les programmes à frais partagés, 645 millions de dollars

GOVERNANCE FPT



Comité de gestion (bilatéral, dans chaque province/territoire)

- Coprésidé par les responsables du CSA d' AAC et les représentants provinciaux/ territoriaux
- Chargé de superviser la prestation de tous les programmes du CSA dans la province ou le territoire
- Présente et approuve les demandes de réaffectation de fonds dans les limites des pouvoirs délégués.
- Apporte des modifications au contenu opérationnel des programmes
- Formule des recommandations sur les changements d'orientation qui nécessitent l'approbation des ministres
- S'assure que la prestation des programmes dans la province ou le territoire cadre avec les programmes nationaux
- Détermine et diffuse les meilleures pratiques
- Coordonne et approuve les communications propres à la province ou au territoire

Groupe de travail FPT (nationaux et provinciaux/territoriaux)

- Regroupe des représentants FPT et des représentants d'autres ministères fédéraux, selon ce que juge nécessaire le comité de gestion de chaque volet du CSA
- Chargé d'établir les modalités de mise en œuvre des programmes et activités du CSA
- Détermine et recommande les pratiques de prestation efficaces
- Détermine et résout les questions techniques et fournit des conseils sur les questions opérationnelles
- Entretient des liens avec les autres programmes fédéraux et provinciaux

Équipe nationale de mise en œuvre du CSA (fédérale)

- Comprend les responsables du CSA, les directeurs des programmes, le groupe de planification, d'intégration et de gestion des programmes, ainsi que des membres des équipes habilitantes, et accueille trimestriellement des représentants provinciaux et territoriaux
- Veille à l'application d'une approche nationale pour les programmes du CSA
- Définit les responsabilités de tous les intervenants FPT, les liens entre ces intervenants ainsi que les mécanismes de reddition de comptes
- Définit les mécanismes par lesquels les décisions, l'information et les données relatives aux programmes sont diffusées à l'intérieur et à l'extérieur

Rôles et responsabilités

Ministres FPT

- Examinent les progrès d'ensemble dans l'atteinte des buts et objectifs
- Évaluent la situation de l'industrie
- Approuvent le « Rapport aux Canadiens »
- Déterminent et suppriment tous les obstacles à la concertation
- Établissent le mandat des négociations sur les nouveaux enjeux
- Approuvent les changements d'orientation du CSA et les changements budgétaires, selon les besoins

Comité de gouvernance FPT de niveau SM (multilatéral)

- Étudie les changements stratégiques proposés (p. ex. changements au contenu des programmes ou aux budgets) et formule des recommandations aux ministres
- Détermine les changements aux priorités FPT et les répercussions sur l'AMO nécessitant l'approbation des ministres
- Examine le « Rapport aux Canadiens »
- Examine le rendement et évalue les priorités
- Confirme les budgets

Comité FPT des SMA aux politiques (multilatéral)

- Examine les réalisations par rapport aux buts et objectifs
- Ceme et résout les questions stratégiques qui surgissent
- Formule des recommandations sur les changements à apporter dans une province aux programmes ou aux budgets qui nécessitent l'approbation des ministres
- Examine et approuve le « Rapport aux Canadiens » que doit étudier le comité des SM.

Comité d'examen du CSA

- Examine annuellement tous les éléments des programmes existants du CSA en regard des objectifs de l'Accord cadre et fournit des conseils sur les changements à apporter pour améliorer le rendement des programmes

Comité des SMA FPT sur la mise en oeuvre des programmes du CSA

- Surveille la mise en oeuvre des programmes du CSA, élimine les obstacles à la mise en oeuvre et, au besoin, évalue des questions et les soumet aux SMA FPT aux politiques pour un examen plus approfondi

Comité des coprésidents des comités de gestion multilatéraux

- S'assure que les programmes du CSA ont une portée nationale en examinant les enjeux, les décisions ainsi que les renseignements et données connexes

Groupe de la planification, de l'intégration et de la gestion des programmes (fédéral)

- S'occupe des prévisions de programmes et de la gestion de données, du rendement et des pratiques des programmes, de la planification stratégique des programmes et de la coordination des enjeux liés aux communications pour un soutien global
- Facilite une administration des programmes efficace, axée sur les clients, afin que le processus de prestation des programmes appuie les priorités ministérielles.
- Coordonne la détermination et la résolution des questions liées aux programmes, de façon à appuyer l'équipe de mise en œuvre du CSA et les comités de gestion bilatéraux.
- Met au point, coordonne et diffuse des outils et des pratiques exemplaires

ÉTAPES :

I Orientation stratégique

RÉSULTATS :

- Définition claire de la vision et du mandat du Ministère, établie de concert avec les intervenants

II Conception des programmes

RÉSULTATS :

- Les politiques donnent lieu à des activités qui favorisent l'atteinte des objectifs du CSA et répondent aux besoins de reddition de comptes et de transparence

III Infrastructure des politiques et des programmes

RÉSULTATS :

- Capacité de gérer les programmes de façon à appuyer les principes de reddition de comptes, de transparence et d'efficacité

IV Rapport sur le rendement et analyse des politiques

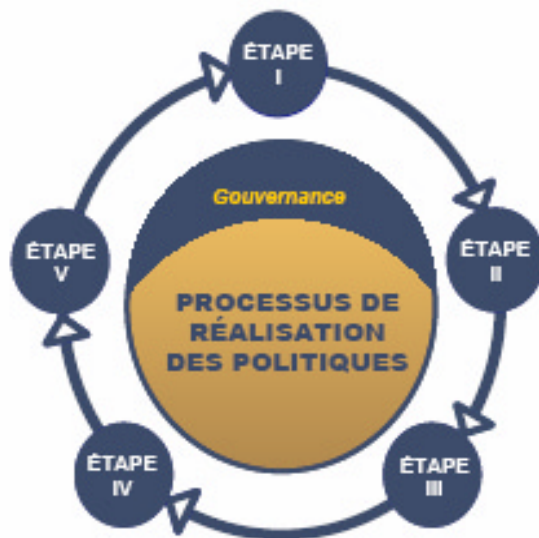
RÉSULTATS :

- L'analyse et l'évaluation du rendement sont pleinement intégrées au processus de planification et d'élaboration des politiques du Ministère, et leurs résultats sont rendus publics

V Surveillance de la réalisation des politiques

RÉSULTATS :

- Correction en cours de route des mécanismes de prestation des programmes pour assurer la réalisation des politiques



P rincipes directeurs du processus

- Conformité aux objectifs du CSA
- Compatibilité avec les autres programmes d'AAC et avec les programmes provinciaux
- Efficacité des mécanismes de prestation (fédéral, provincial, mixte ou par une tierce partie)
- Diligence raisonnable et respect des principes financiers et des principes de la gestion axée sur les résultats
- Conformité aux objectifs et aux exigences stratégiques plus larges du gouvernement fédéral
- Utilisation des meilleures pratiques

© Gouvernement du Canada 2003

<http://agriculture.lagr.gc.ca>

sept 2006



GOVERNANCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE (FPT)

Q uels sont les objectifs du système de gouvernance FPT pour les accords de mise en oeuvre (AMO) du CSA?

- Favoriser l'atteinte des buts et des objectifs de l'Accord-cadre
- Assurer une gestion stratégique et coopérative des investissements fédéraux et provinciaux
- Permettre la communication de rapports aux Canadiens sur les avantages obtenus et sur les répercussions

Q uels sont les éléments clés du système de gouvernance FPT?

- Un ensemble clair de responsabilités et de mécanismes de reddition de comptes pour les gouvernements FPT
- Des structures et mécanismes pour la prestation des programmes
- Le système permet d'obtenir les avantages recherchés pour le Canada

Q ue vise le processus mixte FPT de surveillance et de prise de décision?

- Fournir un soutien à la gouvernance en établissant des liens avec le cadre stratégique.
- Gérer efficacement les rapports bilatéraux et multilatéraux entre les gouvernements FPT.
- Assurer une prestation efficace et efficiente des programmes FPT à frais partagés.
- Procéder à des corrections ou à des changements d'orientation en cours de route afin d'optimiser le rendement de l'investissement.
- Établir un processus de rapport sur le rendement et d'évaluation du rendement.
- Déterminer les progrès accomplis et appuyer la prise de décision